rapport **d'activité** 2010

de l'association

forumréfugiés

association loi 1901, fondée en 1982, reconnue d'intérêt général. accord de partenariat avec le HCR, membre du conseil européen pour les réfugiés et exilés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010

DE L'ASSOCIATION

forumréfugiés

Nous remercions tous ceux qui ont agi,
à nos côtés, décuplant les forces pour que les mots
“il faut protéger les réfugiés” se transforment en actes.

Bénévoles

emilie Achard, Gwendoline Achou, Alexandre Aimetti, Juliette Andro, Agnès Antoine, Anne-laure Bagnon, Nadine Bardot, Audrey Basquin, Françoise Begon, Stéphanie Benie, Jean-pierre Bertoncello, Alice Boffet, Joana Bouquet, Elsa Bouyon, Agnès Brocard, Françoise Camil, Morgane Charbonnel, Manel Chebil, Sofia Choufi, Priscilla Clarissou, Anaëlle Collonge, Priscilla Combes, Gérard Confesson, Floriane Curtil, Clémence Curty, Daniel Derbey, Josette Deville, Valérie Docher, Danièle Dorez, Charlotte Druet, Mélanie Duarte, Grégory Dufour, Charline Duprat, Anne Eiche, Véronique Ganoux, Mathilde Garabedian, Océane Garnier, Sarianne Gasmi, Laura Gaviot, Raphaëlle Geaugey, Charlotte Gendre, Camille Guerineau, Samira Guillotel, Guillaume Imbert, Emmanuel Jean, Clémence Joulie, Belinda Kalimounda, Rebecca Koppen, Agnès Labasle, Clémence Lagouardat, Gonzague Lalanne-berdouticq, Hélène Lansade, Pauline Laurent, Clémence Lecorre, Angélique Libeyre, Charlie Lorius, Floriane Louison, Albane Magnin, Jessica Maire, Stéphanie Marguin, Pierre Marie, Marie-christine Marronne, Mireille Menard, Geoffrey Merle, Marmati Mhougoulie, Alice Mora, Stéphanie Nassoh, Lenaïg Naudais, Laura Nevoret, Sylviane Nicolas, Holly Owen, Yeon Sue Park, Régine Peninguy, Anaïs Pery, Agathe Piquet Gauthier, Nathalie Planchet, Alexis Platon, Noémie Puggioni, Francesca Quercia, Guy Randour, Charlotte Rony, Cécilia Smit, Tana Stromboni, Isabelle Tarral, Anne-marie Taulemesse, Dominique Thomas, Jean-pierre Thomas, Louise Tuppin, Olivier Vallar, Francine Vattan, Coline Verrien, Nadia Benkhelil, Lucy Robert, Anne-sophie Faysse, Mabel Nuernberg, Virginie Zana, Davide Zanetto.

Stagiaires

F. Ait Mansour, Juliette Andro, Zakia Benzema, Maeva Breau, Patricia Coelho - De Almeida, Juliette Cogoluenhes, Laurène Colin, Anna Excler, Cécile Fabre, Aurélie Fonseca, Amandine Frances, Michaël Fucina, Camille Gillardeau, Mylène Gonin, Gaëlle Guillet, Thomas Hopkins, Florence Lacroix, Simon Lecomte, Elsa Mazet, Hélène Mazin, Mélanie Megevand, Clémentine Nardone, Marion Orcel, Sabrina Perrier, Patricia Poulat, Clémentine Pretot, Daniel Tournier, Alice Veyrie, Rabih Youssif

Partenaires

AAJT, ABC HLM, Absise, ACAL, ACTIS, ADATE, Adecco, ADES, ADIS SA HLM, Adoma, ADRIM, ADSEA 38, AFEV, AFPA, Agir Ensemble pour les Droits de l’Homme, AGIS 06, AIDES, ALC, ALPES, ALOTRA, ALPIL, ALS, ALYNEA, ANAFE, ANEF 07, ARCA, Armée du Salut, ASAMLA, ASSAGA, ASSFAM, Association Les Eaux Vives, Association St Benoit Labre, Asvel, ATE, Atelier santé Ville de Bron, Ateliers Frappaz, Barreau de Lyon, Bibliothèque Paul Eluard, Bleu Nuit Rhône-Alpes, La Caravelle, Carrefour Market Grandclément, CCAS de Nantes, CCME, CCI de Lyon, Centre d’accueil de la presse étrangère, Centre culturel Charlie Chaplin, Centres de loisirs D. Fery et le Pré, Centre départemental d’hygiène sociale, Centre Interculturel de Documentation, Centre Mémoires et société Le Rize, Centre Social Gérard Philippe, Centre social des Etats-Unis, Centre de santé J. Goullard, Cercle 76, CERE, CFDA, La Cimade, les Cinémas les Amphis, Pathé et le Zola, CIO, CMP, CNHR, Collectif Santé Etrangers du Rhône, Commission scolarisation de l’Académie, le Conseil de quartier « Perralière-Grandclément, COSI, Couleur des mots, Coup de Pouce Université, CPAM, CREAI, Croc’aux jeux, Croix-Rouge française, Culture pour tous, La Cyberbase de Bron, Diaconat protestant, Divertisport, Le Diocèse de Saint-Irénée et la Mairie du 5ème, Ecole Rockefeller, ELIA, Entraide Pierre Valdo, Entraide Protestante, Envie Rhône, ERILIA, les établissements scolaires de l’agglomération lyonnaise, FNARS, Fondation ACTES, Fondation de France, Fondation la Ferthé, Foyer Notre-Dame des Sans Abri, France Bénévolat, France Culture, France Terre d’Asile, Gallimard, GISTI, Le Grand Lyon, Habitat et Humanisme, Habitat Marseille Provence, Habitat pluriel, Hôpital des Charmettes, Hospitalité pour les femmes, ICMC, Institut des Droits de l’Homme, Intersocial, ISM Corum, JRS France, MJC Lyon 8ème, La Maison de quartier des Essarts, La Maison des Passages, La Maison des journalistes, La Maisons du Département du Rhône, La Maison du Terraillon, Maison sociale Cyprian les Brosses, Maison de quartier des Brosses, La Médiathèque Jean Prévost, Musée des confluences, La Poste, Laboratoire Didier, L’Aqueduc, Le PIMMS Lyon Agglomération, LOGIREM, Ludothèque Galopins Galipettes, Médecins du Monde, Migrations santé, Mir Sada, Mission intégration de la Ville de Nantes, Mission Locale de Valence, MRIE, Musée des Beaux Arts, Nathalie NAVARRE Graphistes, OFII, OIM, Olympique Lyonnais, Ordre de Malte France, ORSPERE, PASS, Pause Diabolo, Planète science, Planning familial, PMI, Pôle Emploi, Polyclinique des Minguettes, Prévention Santé Enfant, Plein temps vacances loisirs, Racine, RAPP, La Relève, Réseau d’aides spécialisées aux enfants en difficulté, Restos du Cœur, SARA, Secours Catholique, Secours Populaire, SIAL, SLEA, Solidarité logement, SSAE, TCL, Théâtre du Grabuge, Trajet, UGC Ciné Cité, HCR, les Villes de Montmarault, Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Bron et l’ensemble de nos partenaires européens, membres du réseau ECRE.

Nous nous excusons pour les oublis éventuels, si votre nom n’apparaît pas
n’hésitez pas à nous le signaler.

Le conseil d'administration au 31 décembre 2010 **4**

présentation

Par Gérard Callé, président de Forum réfugiés **5**

chapitre un

L'organisation interne **6**

1.1 - La vie statutaire et les instances décisionnelles
1.2 - Les instances de suivi du rapprochement avec le Cosi
1.3 - La direction générale, le secrétariat général et les ressources humaines
1.4 - Les instances représentatives du personnel
1.5 - La gestion financière

chapitre deux

L'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile **12**

2.1 - Contexte et tendances
2.2 - La Maison du réfugié
2.3 - Le centre de transit
2.4 - Le Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)
2.5 - Ouverture d'un nouveau CADA
2.6 - Les pôles et groupes de travail

chapitre trois

L'intégration **49**

3.1 - Le programme Accelair pour l'insertion des réfugiés
3.2 - Les travaux du groupe de travail « Intégration »
3.3 - L'hébergement et l'accompagnement des réfugiés statutaires

chapitre quatre

Le centre de santé Essor **66**

4.1 - Typologie des patients et indicateurs d'activité
4.2 - Les actions liées à la sensibilisation et au travail partenarial
4.3 - Les outils de communication

chapitre cinq

La mission dans les Centres de rétention administrative (CRA) **72**

5.1 - Le comité de pilotage (COPIL)
5.2 - Les centres de rétention administrative du lot 3
5.3 - La rétention en chiffres
5.4 - Relations avec les différents intervenants

chapitre six

Le projet transnational Dublin **78**

6.1 - Contexte et objectifs
6.2 - L'état d'avancement du projet
6.3 - Un projet en développement constant

chapitre sept

L'expertise, le plaidoyer et le développement **81**

7.1 - Veille réglementaire au niveau national et géopolitique
7.2 - Veille et analyse sur les questions européennes
7.3 - Le plaidoyer en France et en Europe
7.4 - Le développement partenarial

chapitre huit

La communication, l'information, la documentation, la formation **84**

8.1 - Les publications et le site internet
8.2 - La communication
8.3 - Le centre de documentation
8.4 - La formation
8.5 - La sensibilisation

annexes **89**

Listes des notes produites
Les contacts internes
Les sigles utilisés

Ce document a été adopté comme rapport d'activité à l'assemblée générale du 9 juin 2011.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2010

Personnes morales

BARREAU DE LYON	Sabah RAHMANI - *Administratrice*
COSI	Christophe DALIN - *Administrateur*
ENTRAIDE PROTESTANTE	Christiane ERICHSON - *Administratrice*
ENTRAIDE PIERRE VALDO	Anita LIARAS - *Administratrice*
SECOURS CATHOLIQUE	Philippe DE DINECHIN - *Administrateur*

Personnes physiques

Sylvain BERTON	*Administrateur*
Olivier BRACHET	*Administrateur*
Gérard CALLE	*Président*
Alberto DALOISIO	*Administrateur*
Cécilia DE VARINE	*Administratrice*
Bruno LACHNITT	*Secrétaire*
Delphine DELBES	*Administratrice*
Bruno D'YVOIRE	*Secrétaire*
John EDMUNDSON	*Administrateur*
Olivier GALLAVARDIN	*Vice-secrétaire*
Catherine GARCON	*Vice-trésorière*
Patrice GRAILLAT	*Administrateur*
Michelle GUERIN	*Vice-présidente*
Jean-Vincent JEHANNO	*Trésorier*
Pascal RUSTON	*Administrateur*
René VALETTE	*Administrateur*

Représentants des salariés de Forum réfugiés

Violaine GODDET

Sandrine DESROCHES

Membres à titre consultatif

A chaque conseil d'administration, deux représentants du personnel, idéalement un cadre et un non-cadre, sont présents à titre consultatif.

Membres d'honneur

Mesdames Michèle FONT, Marie-Pierre HUSSON, Colette LIGIER, Michèle LINDEPERG, Messieurs Maurice CHAPUIS, Maurice CHARRIER, Patrick FILLION, Ugo IANNUCCI, Roger KAMALASEKARAM, Georges KUNTZ.

présentation

L'année 2010, une année de développement pour Forum réfugiés, dans une situation où le besoin de protection ne faiblit pas et où la vigilance reste plus que jamais nécessaire.

Alors que nous nous préparons à fêter les soixante ans de la convention de Genève, il faut dire et redire que la protection des réfugiés est un droit, et que c'est ce droit qui fonde l'action et la détermination de Forum réfugiés.

Dans un contexte de débat biaisé sur l'immigration, en France comme en Europe, et dont on sait qu'il risque de se poursuivre jusqu'aux prochaines échéances électorales, Forum réfugiés demeure une organisation active et reconnue pour faire valoir le droit et la solidarité avec les personnes et les peuples victimes de persécutions dans leur pays. En témoigne l'annulation partielle obtenue du Conseil d'Etat d'une délibération de l'OFPRA sur la liste des pays d'origine sûrs. En témoigne aussi l'écho suscité par nos contributions à la refonte des directives européennes en matière d'asile, comme sur le projet de loi sur l'immigration – même si les résultats ne sont pas à la hauteur des mobilisations.

En 2010 et pour la troisième année consécutive, la demande d'asile continue d'augmenter en France, et le dispositif national d'accueil reste largement insuffisant pour y faire face. La solution palliative de l'hébergement à l'hôtel et en structure d'urgence se développe... alors qu'on la sait plus onéreuse pour des prestations moindres que l'accueil en CADA.

L'année 2010 aura été une année importante pour le développement de Forum réfugiés : ouverture d'un CADA à Montmarault dans l'Allier, démarrage de la mission d'aide à l'exercice des droits des personnes retenues dans les centres de Lyon, Marseille et Nice, accueil de Palestiniens réinstallées, ouverture sur Lyon d'un centre d'hébergement d'urgence pour l'hiver, mise en œuvre du projet partenarial européen Dublin, poursuite du projet de fusion avec le Cosi avec la réunion des deux centres de documentation et le rapprochement des équipes, sans parler du temps passé à la préparation de nouveaux projets en lien avec nos partenaires... Les données et les chiffres du présent rapport d'activité témoignent dans le détail de la richesse de ce millésime et du travail accompli.

Ce développement s'accompagne d'une croissance des effectifs et d'une augmentation conséquente du budget. Il s'inscrit dans l'élaboration, initiée par le rapprochement et le projet de fusion avec le Cosi, d'un projet visant à réunir les activités de promotion de l'Etat de droit, en amont dans les pays d'origine, et les actions d'accueil et d'intégration des réfugiés, en France. Ce fut l'objet d'un séminaire réunissant les deux associations à l'automne pour en tracer les lignes de force.

Toutes ces actions n'ont pu être réalisées que grâce à la mobilisation de tous, salariés, bénévoles et administrateurs, et en concertation étroite avec nos partenaires. Qu'ils soient ici tous remerciés pour leur contribution.

Il ne faut pas cependant pas cacher nos faiblesses : 2010 restera, plus que les années antérieures, une année difficile sur le plan financier, compte tenu du fait que dans un contexte général de baisse des financements publics, même si les comptes sont équilibrés, la trésorerie est fragilisée par les délais de paiement de bailleurs de fonds qui tardent de plus en plus à payer, quand bien même les actions sont conduites et clôturées et les factures en attente.

L'année 2011 s'ouvre donc à la fois sur de grands projets qui s'inscrivent dans la volonté de poursuivre et d'amplifier l'action engagée sous la responsabilité de l'équipe précédente avec le président Jean Costil et le directeur général Olivier Brachet, et sur une volonté partagée de consolider Forum réfugiés, outil au service des demandeurs d'asile et de la défense du droit d'asile et des droits humains, en France et sur les routes de l'exil.

Le Président, Gérard Callé

chapitre un

1 L'organisation interne

1.1 - La vie statutaire et les instances décisionnelles

■ L'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue cette année à l'Espace citoyen – Mairie du 8e arrondissement de Lyon, le 20 mai 2010.

Elle était présidée par Gérard Callé, président du conseil d'administration. Celui-ci a lu le rapport moral puis le directeur général, avec les directeurs adjoints, le rapport d'activité 2009.

L'assemblée a délibéré et adopté un certain nombre de résolutions : approbation du rapport d'activité 2009, du rapport financier 2009, de l'affectation des résultats 2009 et des résultats 2007 et 2008 sous contrôle des tiers financeurs et approbation du rapport d'orientation 2010-12.

Le mandat de l'Entraide Pierre Valdo, représentée par Madame Anita Liaras, ainsi que ceux de Gérard Callé, Michelle Guérin et René Valette, ont été renouvelés à l'unanimité.

La Cimade, dont le mandat était également arrivé à échéance, n'en a pas demandé le renouvellement.

Le Président a terminé en soumettant au vote la question de l'augmentation des cotisations de l'association, qui a été approuvée à l'unanimité.

Ont été évoquées pour conclure la Journée mondiale du réfugié, la Marche des Parapluies et la possibilité de contribuer à l'acquisition d'un tableau du peintre D. Kambere Tsongo.

■ Le conseil d'administration

Le calendrier des administrateurs a été chargé cette année avec six conseils d'administration, dont un exceptionnel.

Parmi les sujets abordés en conseils d'administration ordinaires, nous retiendrons les thèmes suivants :

- renouvellement de la composition du Bureau ;
- rapprochement entre Forum réfugiés et le Cosi ;
- avancement des programmes et des projets : Appel d'offres CADA, Dublin, Projet de loi sur l'immigration, Pays d'origine sûrs (POS), site Lamartine, missions en CRA, Journée du réfugié ;
- validation du rapport d'activité, du rapport moral et du rapport financier 2009 ;
- présentation du rapport d'orientation budgétaire 2011.

Le conseil d'administration exceptionnel du 30 juillet a été convoqué en vue de l'acquisition d'un bien immobilier dans les Alpes-Maritimes aux fins d'ouverture d'un CADA. Après étude du montage budgétaire et financier, le conseil d'administration a adopté la délibération quant à l'acquisition du site. Le projet n'a finalement pas vu le jour en raison de l'opposition des élus locaux.

■ Le bureau

Le bureau est composé de sept administrateurs (président, vice-présidente, secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier, trésorière adjointe et administrateur). Lieu d'échange permanent entre les salariés de la direction et les membres du CA, il se tient chaque quinzaine. Le bureau a vu sa présidence renouvelée, en la personne de Gérard Callé, suite à son élection par le conseil d'administration le 6 février 2010. Au-delà de l'examen régulier des dossiers courants, un des axes de travail de cette année a été la réponse à l'appel d'offres CADA.

■ La commission gestion

La commission gestion traite de l'ensemble des questions budgétaires et comptables de l'association.

En 2010, elle s'est particulièrement penchée sur les orientations budgétaires associatives, le suivi financier des programmes et l'arrêté des résultats présenté par l'expert comptable et analysé dans le rapport financier. Elle a été particulièrement vigilante sur le versement effectif (par nos partenaires financiers) des subventions dues et notamment les reliquats des exercices antérieurs, sur le montage financier des nouvelles activités, sur le suivi des projets européens et le rapprochement avec le Cosi.

1.2 - Le rapprochement avec le Cosi
et les échanges avec Agir ensemble pour les droits de l'Homme

■ Le Centre de documentation

Après l'intégration des postes de travail des deux chargées de mission en 2009, l'année 2010 a vu le Centre de documentation, implanté depuis la création du Cosi en 1990 dans les locaux de la Cimade à La Croix-Rousse (Lyon 4e) s'installer au premier étage de la Maison du réfugié rue Garibaldi (Lyon 7e). La fusion logistique des deux centres de documentation du Cosi et de Forum réfugiés a été réalisée en décembre, préalable à la constitution d'un seul fonds.

■ Le comité de suivi et les Commissions

Le **Comité de suivi** du rapprochement entre Forum réfugiés et le Cosi, qui réunit des membres des deux bureaux et le directeur général, s'est réuni à quatre reprises les 11 janvier, 5 octobre, 9 novembre et 23 novembre 2010. Le renouvellement du Bureau de Forum réfugiés a nécessité une réappropriation de la dynamique engagée par les nouveaux membres. Le Comité a impulsé et suivi les travaux des commissions et du séminaire du 23 octobre sur l'action internationale. Il a veillé à ce que l'échange engagé avec Agir ensemble pour les droits de l'homme reste ouvert dans des conditions satisfaisantes pour les trois associations.
Mise sur pied en décembre 2010, la **Commission Communication** n'aura commencé ses travaux qu'en janvier 2011. La **Commission de suivi financier** a vu ses travaux ralentis par le report de l'intégration de la gestion et de l'administration du Cosi au sein des services de Forum réfugiés, du fait de la surcharge de travail accusée en 2010 par l'association (suivi des audits notamment) : cette intégration aura lieu en 2011. Toutefois, une convention signée par les présidents des deux associations définit les modalités de facturation des prestations effectuées par l'une des associations au profit de l'autre. Du fait de l'importance particulière du sujet, les travaux de la **Commission statuts** ont été pris en charge par le Comité de suivi, qui a consacré sa séance du 23 novembre à cette question, avec la présence de deux experts invités.

■ Le séminaire Action internationale

Tenu le samedi 23 octobre à Pomeys (Rhône), un séminaire dédié à la question du développement de l'action internationale de Forum réfugiés / Cosi a réuni les membres des deux conseils d'administration, l'encadrement de Forum réfugiés et les salariés du Cosi. Animé par Bernard Husson, président du Conseil lyonnais pour le respect des droits, il a bénéficié de la présence du président d'Agir ensemble pour les droits de l'Homme, André Barthélémy. Après un historique de l'engagement à l'international des deux associations et la restitution des résultats d'un questionnaire adressé aux salariés, le séminaire a vu des travaux en atelier proposer quatre pistes de travail, avant qu'un message de la Région Rhône-Alpes – qui appuie le processus de rapprochement – soit lu et que René Valette dresse un bilan prospectif de la journée.

1.3 - La direction générale, le secrétariat général et les ressources humaines

■ Les faits marquants

L'année 2010 a été marquée par la mise en œuvre de notre action dans les Centres de rétention administrative (CRA). Dix salariés ont ainsi été embauchés pour mener à bien cette nouvelle mission.

L'ouverture d'un nouveau Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) à Montmarault, dans l'Allier, le 1er juillet 2010, a conduit à l'embauche de six nouveaux salariés, dont trois à temps partiel.

L'implantation géographique des CRA (Lyon, Marseille et Nice) et du nouveau CADA nous a conduits à adapter nos modes de fonctionnement à ce contexte décentralisé.

■ Le personnel

Au 31 décembre 2010, Forum réfugiés emploie 130 salariés, dont 104 CDI et 26 CDD, soit 23 salariés de plus qu'au 31 décembre 2009. Trois contrats aidés ont été signés pendant l'année sur des périodes allant de six mois à un an. Le nombre de salariées femmes demeure toujours nettement plus important que le nombre de salariés hommes. La moyenne d'âge est de 35 ans.

tranche d'âge	% âge	nombre	hommes	femmes
21-25	6.15%	8	2	6
26-30	21.54%	28	6	22
31-35	36.15%	47	13	34
36-40	16.92%	22	7	15
41-45	8.46%	11	7	4
46-50	4.62%	6	4	2
51-55	3.08%	4	0	4
56-60	3.08%	4	1	3
total		***130***	***40***	***90***

■ Les bénévoles et les stagiaires

Forum réfugiés a accueilli et travaillé avec plus de 100 bénévoles qui ont effectué 4 500 heures d'animation d'ateliers, de soutien scolaire, de traduction, de suivi administratif, etc.
En outre, 29 étudiants ont pu effectuer leur stage à Forum réfugiés.

■ Lancement de la première évaluation interne de Forum réfugiés

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale introduit la notion d'évaluation interne et externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Le code de l'action sociale et des familles (art. L.312-8) crée l'obligation pour ces établissements de « procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent ».
Dans ce cadre et dans le souci d'apporter encore plus de qualité aux prestations rendues au public accueilli, Forum réfugiés a démarré le processus de sa première auto-évaluation en novembre 2010. L'association a fait le choix de se faire accompagner par un prestataire externe expert de la démarche. Après avoir rencontré plusieurs professionnels, la société In & Co, basée à Grenoble, a été retenue. Les prestations incluent la mise à disposition d'un consultant intervenant sur plusieurs journées pour former et accompagner le comité de pilotage en interne et une plateforme multimédia, dénommée Kalitiss. Elle doit servir de guide pour les groupes amenés à travailler sur ce projet et assurer la gestion et le suivi en continu du projet (durable dans le temps).

Les principaux enjeux de cette démarche sont le respect des règles éthiques (droits et dignité des personnes accueillies), l'assurance du meilleur accueil et des meilleures prestations rendues aux usagers et l'amélioration de l'organisation et des pratiques professionnelles au sein de l'association.

Concrètement, cette évaluation est menée sur la base de la participation volontaire d'un maximum de salariés. 36 salariés se sont portés candidats pour s'investir dans ce projet. Répartis au sein de quatre groupes de travail, correspondant aux quatre axes de réflexion retenus (accueil / accompagnement individuel / vie et actions collectives / métiers et compétences) ils se réuniront régulièrement tout au long de l'année 2011. La démarche devra aboutir à un premier plan d'action (axes de progrès) dès la fin de l'année 2011.

1.4 - Les instances représentatives du personnel

■ Le comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise (CE) se réunit une fois par mois en session ordinaire pour aborder les sujets sur lesquels il doit être informé ou consulté. Les délégués du personnel, qui avaient été élus en 2006, ont cédé leur place et de nouvelles élections ont été organisées à l'automne 2010.
Avant la fin de leur mandat et suite à la demande des salariés qu'ils relayaient depuis un certain temps, les membres du CE ont obtenu la mise en place de nouveaux horaires dès octobre 2010, tout en conservant la même amplitude horaire journalière.

Les nouveaux délégués uniques du personnel ont été élus pour une durée de trois ans : il y a ainsi pour le collège non-cadres, six représentants, trois titulaires et trois suppléants, et pour le collège cadre deux représentants, un titulaire et un suppléant.

■ Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le CHSCT se réunit en commission plénière une fois par trimestre et en groupe de travail tous les mois.

1.5 - La gestion financière

■ Répartition des moyens financiers et résultats 2010

L'année 2010 restera marquée par l'évolution des dotations et subventions représentant une hausse de près de 43% par rapport à l'exercice précédent.

Deux raisons essentielles justifient cette augmentation :

◗ l'évolution du dispositif d'urgence à l'hôtel (+3 162 K€) suite à un nombre croissant d'admissions de personnes non éligibles au Dispositif national d'accueil et de personnes présentant des pathologies incompatibles avec la vie en CADA ;

◗ la création de nouvelles activités (Rétention, Projet Dublin, CADA et Sas) : +1 424 K€.

L'autorité préfectorale est restée en 2010 notre principal financeur. Cela s'explique principalement par les moyens alloués aux structures d'hébergement et au dispositif d'urgence qui représentent à eux seuls 80% de nos ressources.

Nous soulignerons enfin les évolutions des crédits alloués par le ministère suite au début d'activité en centres de rétention administrative et par la Commission européenne avec le développement du projet Dublin.

Récapitulatif de l'évolution des financements

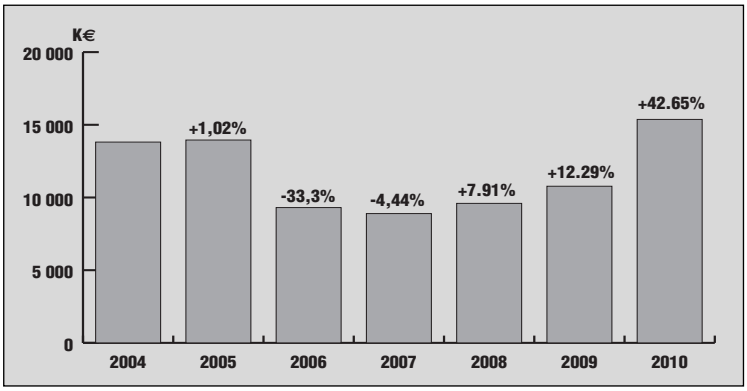

Répartition des financeurs

	2008	2009	2010
Etat - Préfecture	7 762 K€	8 623 K€	12 325 K€
Commission Européenne	1 151 K€	1 535 K€	1 668 K€
Ministère de l'Immigration	189 K€	175 K€	909 K€
Conseil Général	72 K€	105 K€	103 K€
OFII	0 K€	121 K€	130 K€
Municipalités	65 K€	73 K€	78 K€
ONU	13 K€	37 K€	36 K€
HCR	42 K€	20 K€	30 K€
Conseil Régional	88 K€	0 K€	0 K€
GRSP	12 K€	18 K€	0 K€
ACSE	30 K€	17 K€	0 K€
Autres Subventions	13 K€	0 K€	0 K€
Dons, ventes, prestations	159 K€	51 K€	92 K€

Répartition des financements par activité pour l'année 2010

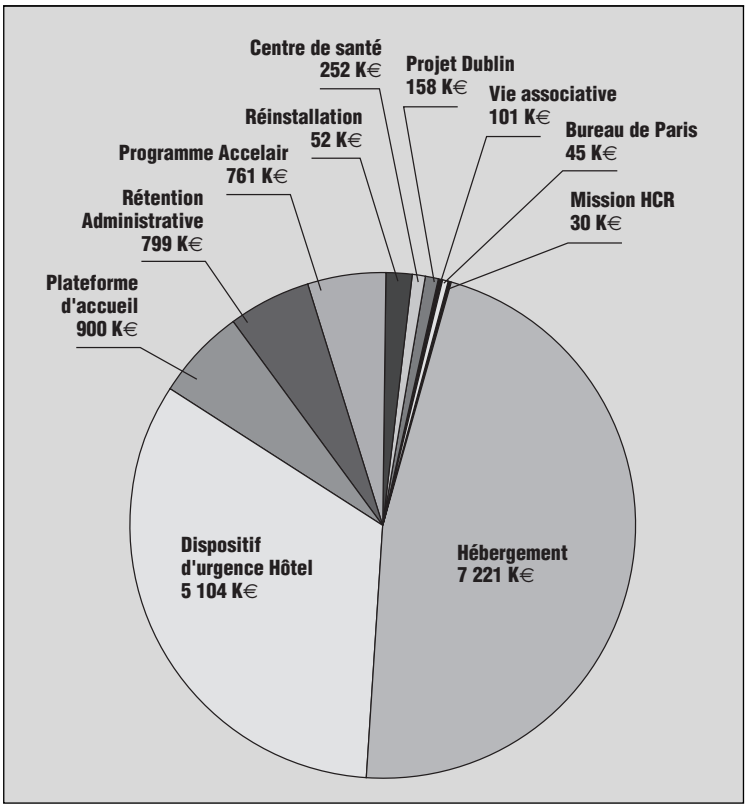

Organigramme de Forum réf

Relations extérieures
Communication
Formation
Sophie ATTUIL, Jessica PERON, Suzana CRASSARD, Matiada NGALIKPIMA, Anne-Lise DEVAUX, Julie CHAMBON, Sarah LAMORT, Anne MUSELLI

Administration
Siège
Delphine ESCALIER, Sihame HAMANI, Delphine SERVETON, Alexandra SERRANO, Céline GOUIN, Anna ECK, Julien GARBIT, Samia ZAÏR, Céline CROZE

comité

Jean-François PLOQUIN
Directeur général

Mohamed DIAB
Directeurs

Christelle BONVILLE / Sandrine
Adjoints de

Plate-forme d'accueil

Nicolas JEUNE
Malika BENZINEB
Monia D'ANDREA
Laure OVTCHARENKO
Valérie MEYNIER
Lydiane DUMAS
Marine JEANNIN
Cheikh DIOUF
Sabrina TOUHARA
Julien MAHIEUX
Michel HAKKOUM
Emilie SODDU
Muriel ROS
Elsa LAFFITTE
Zahar BOUALI
Aurélie BONNEAUD

Centre de transit

Nora SAOUDI
Frédérique MUZARD
Sébastien BARRALE
Aude CHABANNE
Patrick JAEN
Geoffrey PEREAU
Nicolas DECELLE
Virginie LIGIER
Ludivine DEQUIDT
Raphaëlle GOYET
Adeline MONDET TOURE

Sas

Magaly TERRAND
Sébastien JOUEN
Isabelle WYKOWSKI

CADA RHONE

Site Général Frère

Ouzna KHALFOUNE
Ainice BACCOUCHE
Cécile LEQUIEN
Alexandre PEILLON
Amal BOULMANE
Youn LE BELLER
Delphine MORINIERE

Site Nicolas Garnier

Frank GOMEZ
Claire PHILIPPON
Stéphanie COLMAGNE
Guilène BERTHAUD
Mikis CHARALAMBOS
Maud HOFELIN
Emilie DEUDON

Site Lamartine

Marianne COLOVRAY
Hanane EL GUEDDAR
Anne JUENET
Claire TRIPIER
Anouk MEVEL
Antoine LACHAUX
Amandine FRANCES
Adeline RONY

Site Hélène Boucher

Loïc MORVAN
Isabelle PINEAU
Aurélie TISSOT
Régis DALLARD
Eric SPIELMANN
Mélanie ROUSSEL

CADA AUVERGNE

Jean-Philippe MOREL
Agnès ANTOINE
Alfred KARAJ
Angélique LIBEYRE
Marie MAHI
Stéphane ROEDIGER
Martine COMMENCHAIL

ugiés au 31 décembre 2010

directeur

Françoise TOURRE
Secrétaire générale

Messaouda HADJAB
Adjoints

DESROCHES / Assane NDAW
direction

Veille réglementaire

Violaine GODDET,
Tahar KHALFOUNE

Gestion Logistique

Eric ROSSET,
Agnès FOUDIL,
Virginie MOLINET,
Davide RUSSO,
Stéphanie DI MAMBRO,
Menna KANDIL

CPH

William MONTORO
Viviane ALTOUNIAN
Géraldine VILLARD
Cyrielle PACCARD
Djilali BRIJA

CADA-IR

Laurence DENAVIT
Céline REDON

Territoire 1

Anne-Laure ALONSO-BERRIER,
Rémi COURT, Séverine PIOT,
Rémi ROVIDATII

Accelair

Accelair Coordination

Gérald JULIEN
Maude PERRUSSEL-MORIN
Alexis HADZOPOULOS
Chloé MONIN
Mourad TALBI

Centre de Santé

Caroline MARTINEZ
Nataly DELORME
Innocent MOUSSA
Corella DAMIANI
Elise HAQUART
Séverine MASSON
Marie-Françoise CHARY

Centre de rétention administrative (CRA)

CRA Lyon

Christelle PALLUEL
Elodie JALLAIS
Julian KARAGUEUZIAN
Thomas RAPOPORT

CRA Marseille

Valérie BONHOMME
Yassin AMEHDI
Guy-Vincent DECOSTERD
Rébecca BOURGIN

CRA Nice

Ingeborg VERHAGEN
Maud DEPRESLE

chapitre deux

2 L'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile

2.1 - Contexte et tendances

Comme chaque année, les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile de Forum réfugiés ont été impactés par une actualité institutionnelle et opérationnelle riche, par des flux d'arrivées changeants et par des besoins continus de mise à l'abri.

Le nombre global de nouvelles arrivées de demandeurs d'asile étant en augmentation pour la troisième année consécutive, la situation des dispositifs d'hébergement est demeurée très tendue malgré l'ouverture par le ministère en charge de l'immigration de 1 000 places supplémentaires en CADA.

Forum réfugiés s'est investi avec détermination dans cette démarche de création de places. Si les efforts fournis n'ont pas permis d'ouvrir les places pourtant autorisées par le ministère dans les Alpes-Maritimes, Forum réfugiés est, en revanche, installé depuis le 1er juillet dans l'Allier, à Montmarault. Une équipe de six salariés de l'association accueille désormais 60 demandeurs d'asile, logés dans des appartements répartis dans cette petite ville.
A côté de ces avancées positives, des annonces de restrictions financières importantes affectent l'évolution du dispositif d'hébergement pour 2011.

En effet, faisant suite aux travaux de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et du Contrôle général économique et financier (CEGEFI), qui se sont notamment déplacés dans un CADA de Forum réfugiés, les ministères en charge du budget et de l'immigration ont annoncé des baisses de financement conséquentes pour les établissements d'hébergement qui risquent d'affaiblir les conditions d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile.

De même, un audit mené à la demande de l'OFII sur le fonctionnement et le financement des plates-formes d'accueil des demandeurs d'asile (et dont les auditeurs se sont également rendus à la plate-forme de Lyon) devrait aboutir à une redéfinition des moyens des plates-formes pouvant remettre en cause leur mode de fonctionnement dès 2012.

Dans le Rhône, à l'image de l'évolution observée au niveau national et, notamment, en raison d'une augmentation importante en début d'année, le volume d'arrivées atteint un niveau globalement supérieur à celui constaté l'année dernière : +9% (mineurs accompagnants inclus).

Après une année 2009 où le dispositif d'hébergement local s'était déjà trouvé en difficulté pour répondre à la demande d'hébergement, la poursuite de cette tendance en 2010 s'est traduite par des carences graves qui n'avaient pas été observées dans le département depuis de nombreuses années. Ainsi, à partir de septembre, des familles primo-arrivantes en demande d'asile n'ont pu être prises en charge dans les structures d'hébergement, faute de places disponibles.

Les capacités CADA mutualisées nationalement ou régionalement ne pouvant être mobilisées compte tenu de leur saturation, une part importante des demandeurs d'asile s'est trouvée en réelle situation de précarité. Ces personnes ont été amenées à solliciter les services de la plate-forme départementale, qui a, par ailleurs, dû faire face aux besoins des nombreuses familles macédoniennes arrivées au cours de l'année et non-éligibles pour entrer en CADA car placées sous procédure prioritaire.

Devant cette situation de crise, Forum réfugiés a initié une mobilisation inter-associative et institutionnelle qui a abouti à l'ouverture, dans des délais extrêmement restreints, de capacités d'hébergement d'urgence complémentaires.

Après l'ouverture du dispositif Sas au sein du foyer Lamartine de Vaulx-en-Velin, les équipes de la direction de l'accueil et de l'asile de Forum réfugiés se sont alliées à celles de l'association ALYNEA pour mener à bien, en quelques semaines, l'ouverture du dispositif Saint-Irénée (Lyon 5e) au sein de locaux prêtés par le diocèse de Lyon.
Bien que les conditions d'accompagnement y soient moins satisfaisantes qu'en CADA, ces dispositifs ont permis d'accueillir des familles en difficulté et de trouver des alternatives acceptables aux solutions d'hébergement à l'hôtel, par ailleurs saturées.

Du point de vue des partenariats mis en œuvre, l'année 2010 a donc été à nouveau très riche et a permis de dissiper une partie des inquiétudes liées à la réorganisation des services de l'Etat dans le cadre de la Réforme générale des politiques publiques (RGPP). Les services de la préfecture en charge de l'hébergement des demandeurs d'asile se sont en effet inscrits dans la continuité du travail de coopération et d'échanges constructifs précédemment mené avec la DDASS.

Evolution du nombre de places CADA au regard des flux d'arrivées en France

	2006	2007	2008	2009	2010
Places CADA au 31/12	19 410	20 410	20 410	20 410	21 410
Demandes d'asile enregistrées (dont mineurs isolés)	30 731	29387	35 404	41 981	47 791
% des besoins théoriques couverts	63%	69%	58%	48%	44%

** hors demande de réexamen*
Demandes d'asile OFPRA 2010 (données provisoires) source OFPRA

Malgré la qualité des relations entretenues avec nos partenaires institutionnels, des difficultés ont été rencontrées dans la coordination entre les dispositifs d'accueil et d'hébergement « généralistes ». En effet, l'isolement des services administratifs en charge des politiques d'hébergement des demandeurs d'asile par rapport aux autres services concernés par les politiques sociales induit des effets de « concurrence » des publics et des moyens financiers afférents à chacun de ces publics, qui nécessiteront de construire de nouvelles passerelles entre les dispositifs.

2.2 - La Maison du réfugié

L'année 2010 a été marquée à la Maison du réfugié par une hausse significative de la fréquentation du service, notamment de l'accueil.

Cette hausse s'explique par l'augmentation des arrivées mais aussi par le nombre considérable de personnes logées « hors centres » et de familles hébergées au sein du dispositif hôtel. Cette situation est le fait de la saturation du Dispositif national d'accueil (DNA), qui s'explique par l'allongement des durées de procédure d'asile.

À cela s'ajoute le nombre de requérants placés sous procédure prioritaire, non-éligibles au DNA et qui, de fait, ont fréquenté notre service tout au long de leur procédure. Ainsi, durant le troisième trimestre de l'année, 130 adultes macédoniens ont été domiciliés, contre six sur toute l'année 2009.

Enfin, 162 personnes ont été accompagnées dans une procédure de retour volontaire. Ce sont principalement des ressortissants de Macédoine et de Bosnie dont la demande d'asile a été traitée de manière prioritaire, aboutissant le plus souvent à un rejet de leur demande.

2.2.1 - La domiciliation

Le nombre de domiciliations d'adultes réalisées par la Maison du réfugié en 2010 a connu de nouveau une légère hausse, en particulier au cours du second semestre.
Cette augmentation est toutefois moins forte qu'en 2009 (2,5% contre 35% de 2008 à 2009). Nous pouvons par ailleurs constater une forte hausse d'arrivées de familles (+33,5% par rapport à 2009).

Sur l'ensemble de l'année	Domiciliations des primo arrivants	Familles domiciliées	*dont adultes*	*dont enfants*	Personnes en couple	Isolés	*dont mineurs isolés*	Nbre de personnes concernées
2009	1 398	240	430	432	148	820	7	1 830
2010	1 432	320	585	566	118	729	0	1 998
% Evolution	2,4	33,3	36	31	-20,3	-11	-100	9,2

Domiciliations des primo-arrivants

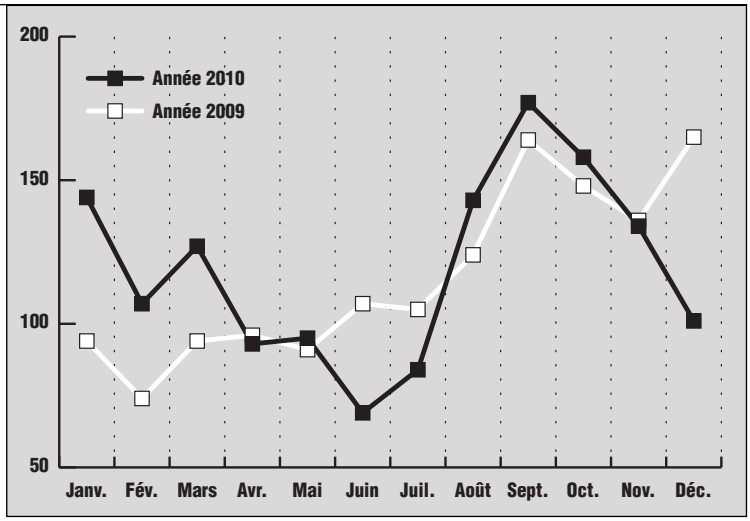

Délivrance des attestations de domiciliation par pays d'origine

Le tableau ci-contre présente la répartition des personnes domiciliées par pays d'origine ; il ne comptabilise que les adultes.

Pays	2006	2007	2008	2009	2010
Albanie	42	10	32	33	60
Arménie	124	93	122	194	61
Azerbaïdjan	61	38	57	67	88
Biélorussie	20	31	6	7	2
Bosnie-Herzégovine	25	6	13	64	40
Croatie	2	0	0	0	0
Géorgie	14	6	12	29	27
Macédoine	10	8	7	6	130
Moldavie	14	11	12	2	15
Russie	146	153	114	78	88
Kosovo	245	251	242	293	246
Serbie				37	39
Monténégro				5	2
Turquie	6	2	11	7	1
Ukraine	3	3	3	2	3
Autres	6	0	0	0	0
EUROPE	***718***	***612***	***631***	***824***	***802***
Afghanistan	0	3	4	18	6
Bangladesh	1	0	1	1	3
Cambodge					2
Chine					50
Corée du Nord					3
Irak	2	4	11	8	26
Iran	3	2	2	7	10
Liban	2	4	2	2	0
Mongolie	1	4	0	1	9
Ouzbékistan	2	0	2	1	1
Pakistan	4	2	3	3	0
Palestine	1	1	3	2	4
Sri Lanka	1	3	4	0	1
Syrie	2	5	1	10	17
Tadjikistan	0	1	0	5	3
Autres	5	3	3	8	2
M.O. / ASIE	***24***	***32***	***36***	***66***	***137***
Algérie	66	91	120	167	128
Angola	31	36	34	29	56
Burundi					2
Cameroun	5	5	9	5	8
Centrafrique	7	9	4	2	4
Congo	12	11	12	16	10
Congo RDC	92	90	75	95	124
Côte d'Ivoire	6	6	7	3	6
Érythrée	-	-	6	15	8
Ethiopie					4
Gabon					3
Guinée	9	6	11	19	17
Kenya					2
Libéria	0	0	1	1	0
Mali	-	-	3	0	0
Maroc					3
Mauritanie	2	2	1	2	1
Nigeria	8	23	27	45	30
Rwanda	16	11	11	14	19
Sénégal	0	0	1	1	1
Sierra Léone	1	1	0	2	0
Somalie	3	1	0	11	12
Soudan	1	9	8	38	27
Tchad	3	6	22	18	7
Togo	11	4	4	11	12
Autres	*10*	*14*	*13*	*14*	*5*
AFRIQUE	***283***	***325***	***369***	***508***	***489***
Colombie	1	2	0	0	2
Autres	*0*	*2*	*0*	*0*	*0*
AMERIQUE	***1***	***4***	***0***	***0***	***2***
Indéterminée	*0*	*1*	*0*	*0*	*2*
Total	***1 026***	***974***	***1 036***	***1 398***	***1 432***

Répartition par continent

Cette année, la tendance a été similaire à celle observée l'année passée : l'Europe reste le principal continent de provenance des demandeurs d'asile (55,9% de la demande), suivie de l'Afrique (34,2%).
Les pays les plus représentés parmi les arrivées sont le Kosovo (17%), la Macédoine (9%), l'Algérie (9%), la République démocratique du Congo (8,6%), l'Azerbaïdjan (6%) et la Russie (6%).
Nous avons enregistré un grand nombre d'arrivées macédoniennes entre le mois de septembre et le mois de novembre (130 domiciliations adultes contre six l'année précédente) ce qui peut s'expliquer pour partie par la dispense de visa d'entrée pour ces ressortissants.

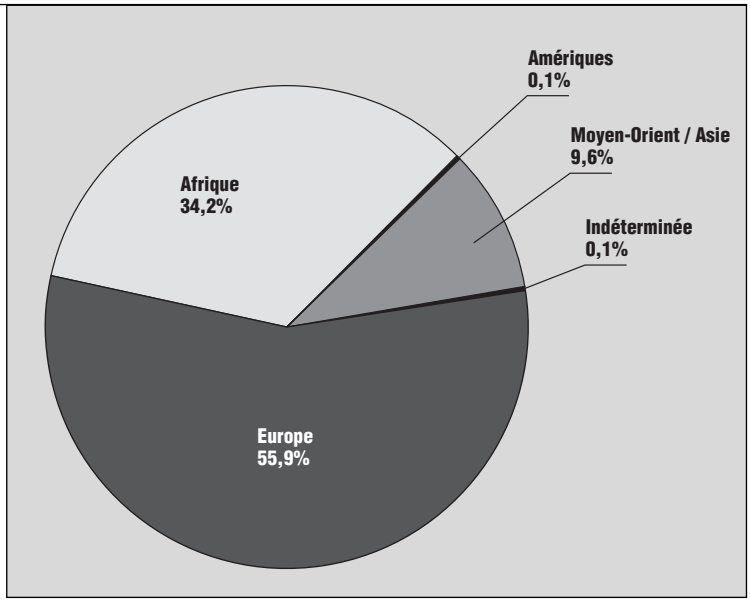

Typologie des ménages

Cette année, la répartition des compositions familiales a quelque peu changé par rapport aux années précédentes. En 2009, les personnes isolées représentaient la plus grosse part des arrivées (59%). Or, même si elles sont restées majoritaires en 2010, elles ne représentent plus que 51% des arrivées contre 49% pour les adultes en famille et en couple (respectivement 41% et 8%). La tendance s'équilibre donc.

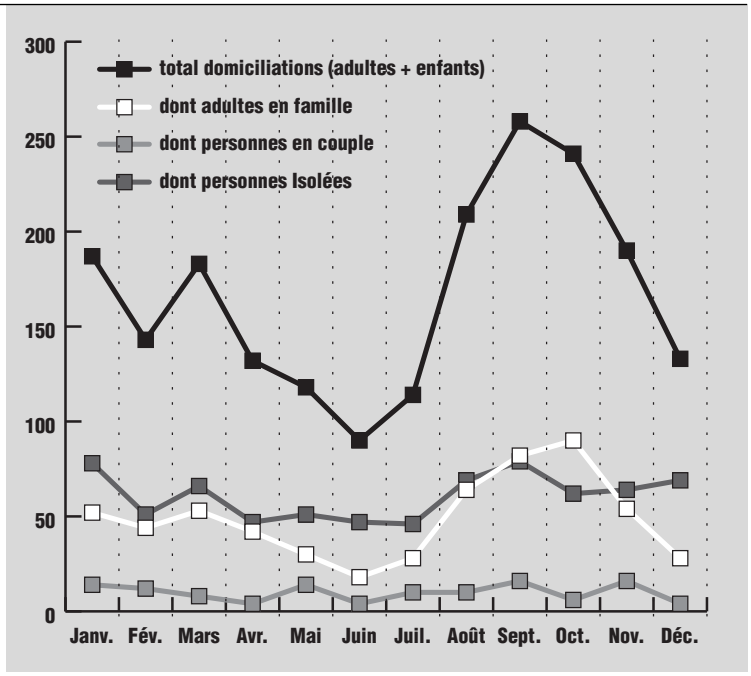

■ Les pays d'origine sûrs

Cette année, les demandeurs d'asile originaires de pays d'origine sûrs ont représenté 15,5% des arrivées avec une large majorité de personnes de nationalité macédonienne arrivées durant le troisième trimestre de l'année. Le retrait en juillet de l'Arménie de la liste des pays d'origine sûrs a eu une incidence directe sur la procédure d'asile de ces ressortissants qui ont pu bénéficier d'une admission au séjour et des droits afférents. Cependant, nous avons noté que la demande d'asile arménienne a nettement diminué cette année (-68%) alors qu'elle a longtemps représenté l'une des principales nationalités d'arrivées de demandeurs d'asile à Lyon.

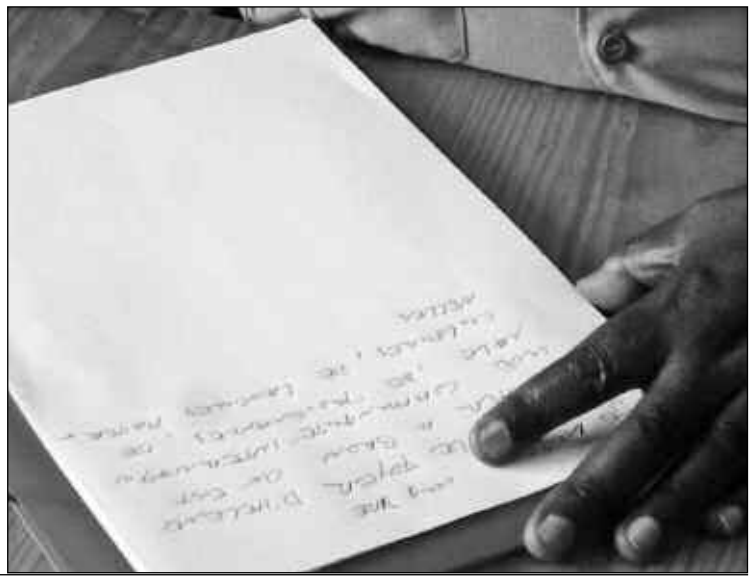

■ Domiciliation DALO

Forum réfugiés est agréé pour la domiciliation dans le cadre de la loi sur le logement opposable du 5 mars 2007 - dite loi DALO. À ce titre nous pouvons domicilier des personnes sans domicile après le terme de leur demande d'asile.

En 2010, nous avons domicilié à ce titre 43 personnes ; il s'agit principalement de personnes déboutées du droit d'asile ou en cours de régularisation ayant besoin d'une domiciliation pour l'octroi des droits correspondants à leur situation administrative.
Cette baisse significative par rapport à l'année précédente (-95,2%) s'explique par l'accompagnement que nous proposons bien en amont de rejet définitif dans la recherche d'une solution alternative. De plus, avec l'accord de la préfecture du Rhône nous continuons de délivrer nos attestations habituelles pour l'ouverture des droits sociaux des demandeurs d'asile, ce qui explique également cette baisse de domiciliation DALO.

2.2.2 - La mission d'accueil des demandeurs d'asile

L'activité d'accueil de la plate-forme se décline essentiellement autour des missions suivantes : la remise du courrier, la réponse aux questions liées à la procédure de demande d'asile, la prise de rendez-vous et l'orientation vers les différents partenaires.

Durant l'année, 67 302 courriers ont été enregistrés contre 48 498 l'année précédente, soit une augmentation de 38%.
Le service a reçu 31 513 personnes contre 19 527 en 2009, soit une augmentation de 61% de sa fréquentation. Cette hausse s'explique, d'une part, par la hausse du nombre des arrivées et, d'autre part, par le nombre croissant des personnes dites « hors centre », qui n'ont pas bénéficié d'une prise en charge au sein du DNA, du fait de son engorgement aux niveaux local, régional et national.

L'aide apportée à l'accueil a consisté à l'élaboration des dossiers d'Allocation temporaire d'attente (ATA) et de demande d'aide juridictionnelle, à la vérification des dossiers de demande d'asile ou de recours avant leur envoi et à l'orientation des personnes vers les associations partenaires.
Les permanences hebdomadaires de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ont reçu 1 320 personnes pour la création des dossiers de Couverture maladie universelle (CMU) et d'Aide médicale d'État (AME).
Depuis le mois de juillet, Pôle emploi tient également une permanence dans le service à raison d'une demi-journée par semaine. Au cours de cette permanence, 1 369 dossiers ATA ont été déposés.

2.2.3 - L'Instance d'admission concertée (IAC)

Depuis 2010, l'IAC se tient dans les locaux de la préfecture du Rhône. Elle est présidée par le préfet, représenté par le responsable du Pôle intégration et hébergement des demandeurs d'asile, appartenant à la Direction de la citoyenneté de l'immigration et de l'intégration (DCII). Cette nouvelle organisation fait suite à la Révision générale des politiques publiques (RGPP). L'OFII a rejoint les participants historiques de l'IAC (Adoma, Entraide Pierre Valdo, Secours Catholique, ALYNEA, Cimade et Croix Rouge). Nous continuons d'assurer le secrétariat et la coordination de cette instance de concertation.

Sont désormais distinguées les séances restreintes, plénières et statutaires.

Lors de l'IAC plénière mensuelle, l'ensemble des données concernant le DNA sont exposées (arrivées, indicateurs de gestion du centre de transit et des CADA). En IAC « statutaire », mensuelle également, sont présentées les informations relatives aux dispositifs d'accueil des réfugiés statutaires.

En IAC restreinte, qui se tient toutes les semaines, les demandes d'hébergement instruites par l'équipe sont présentées. Le degré d'urgence de cette demande est évalué lors d'un entretien individuel et fait l'objet d'une analyse appuyée.

En 2010, 1 165 ménages ont sollicité la Maison du réfugié pour l'instruction de leur demande d'hébergement, contre 1 082 en 2009, soit une augmentation de 8%.

Toutes structures confondues, 343 ménages ont bénéficié d'une admission directe, soit 836 personnes. Ce nombre a été plus faible que les années précédentes (moins 300 personnes).
L'allongement de la durée de procédure et une fluidité insuffisante du système d'accueil limitent en effet les admissions des primo arrivants. Parallèlement, le nombre de places du contingent régional n'a toujours pas été respecté en 2010. En conséquence, nous avons eu recours à des dispositifs supplétifs. Nous avons atteint les limites des capacités hôtelières avec un maximum de 800 personnes prises en charge au cours de l'année. Il est important de souligner que, parmi ces personnes accueillies, un tiers environ étaient non-éligibles au DNA (procédures Dublin, procédures prioritaires).

L'année 2010 a également été marquée par l'ouverture de dispositifs d'hébergement temporaires. Le Sas Lamartine a ainsi permis, dès le mois d'avril, d'accueillir des personnes inscrites dans le processus de réinstallation et des personnes non-éligibles au DNA . Pour la période hivernale, Forum réfugiés en partenariat avec ALYNEA a également ouvert un dispositif d'accueil d'urgence d'une capacité de 100 places.

Malgré les difficultés rencontrées dues au décalage entre les demandes d'hébergement et le nombre de prises en charge effectuées, Forum réfugiés en partenariat avec les autres membres de l'IAC, a porté une attention particulière aux situations des plus fragiles.

Répartition des places dans le Rhône en 2010

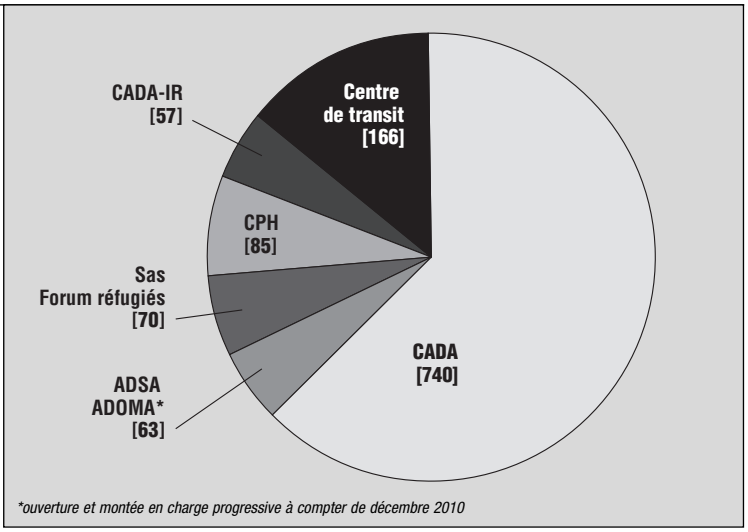

ouverture et montée en charge progressive à compter de décembre 2010

Les mouvements enregistrés dans le DNA

(Ensemble des admissions prononcées par l'IAC hors dispositif hôtel-asile)

	Dossiers	Familles	Adultes	Enfants	*Sous-total*	Isolés	Couples	*Total*
Admissions 2006	768	362	642	660	1 302	321	170	1 812
Admissions 2007	860	312	553	560	1 113	486	124	1 723
Admissions 2008	915	462	837	827	1 664	349	184	2 197
Admissions 2009	741	361	682	708	1 390	301	158	1 849
Admissions 2010	681	337	634	624	1 258	269	150	1 677

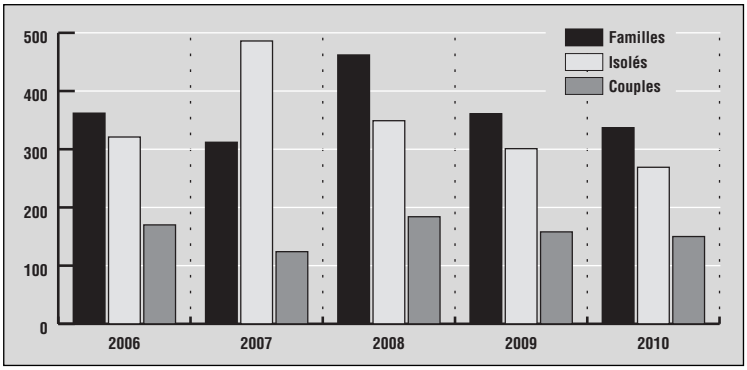

■ Evolution des admissions entre 2006 et 2010

Instructions et premières demandes d'admission dans le dispositif d'hébergement pour demandeurs d'asile (entrées directes) (adultes et enfants).
Ces chiffres ne concernent que les premières admissions, réfugiés statutaires compris.

	2006	2007	2008	2009	2010
Dossiers étudiés	505	742	818	1 082	1 165
Personnes concernées	**996**	**1 128**	**1 368**	**1 811**	**2 171**
Dossiers admis	362	491	560	427	343
Personnes admises	**875**	**955**	**1 110**	**1 136**	**836**

Les demandes d'hébergement et les admissions selon le pays d'origine

*Ce tableau ne concerne que les admissions directes (centre de transit, hôtel, CADA)

Pays	% 2009 de pers. admises	Les demandes Dossiers	Les demandes Pers.	Les admissions Dossiers	Les admissions Pers.	% 2010 de pers. admises
Albanie	3,3%	43	76	11	29	3,5%
Arménie	18,6%	65	122	21	54	6,4%
Azerbaïdjan	6,1%	58	148	25	72	8,6%
Biélorussie	0,1%	0	0	0	0	0%
Bosnie - Herzégovine	5,8%	31	80	5	17	2%
Estonie	0%	0	0	1	1	0,1%
Géorgie	0,8%	17	33	6	12	1,4%
Kosovo	25,9%	165	422	57	190	22,7%
Lettonie	0%	0	0	0	1	0,1%
Macédoine	0,8%	60	211	0	0	0,0%
Moldavie	0,1%	5	5	0	0	0,0%
Monténégro	0%	1	1	1	2	0,2%
Russie	8,7%	64	147	22	75	9%
Ukraine	0%	1	2	0	0	0%
Serbie M	1,2%	24	71	1	2	0,2%
Turquie	0%	9	9	0	0	0%
EUROPE	***71,3%***	***543***	***1327***	***150***	***455***	***54.4%***
Afghanistan	0,8%	8	13	3	12	1,4%
Bangladesh	0%	4	4	0	0	0%
Cambodge	0%	4	5	0	0	0%
Chine	0,3%	25	48	7	21	2,5%
Corée du Nord	0%	2	4	1	2	0,2%
Inde	0%	1	1	0	0	0,0%
Iran	0,5%	7	15	5	12	1,4%
Irak	3,7%	22	46	6	13	1,5%
Jordanienne	0%	1	1	0	0	0%
Liban	0%	1	1	0	0	0%
Mongolie	0%	4	7	0	0	0%
Ouzbékistan	0%	2	2	0	0	0%
Pakistan	0,1%	0	0	0	0	0%
Palestine	0%	5	8	11	30	3,6%
Sri Lanka	0,1%	4	4	0	0	0%
Syrie	0,9%	15	32	12	32	3,8%
Tadjikistan	0,2%	3	5	1	3	0,3%
MOYEN ORIENT / ASIE	***6,5%***	***108***	***197***	***46***	***125***	***14,9.%***
Algérie	1,1%	136	181	7	20	2,4%
Angola	3,5%	57	87	28	60	7,2%
Burundi	0%	1	1	0	0	0%
Cameroun	0,4%	6	7	1	2	0,2%
Centrafrique	0%	5	5	1	1	0,1%
Congo	0,1%	16	16	8	13	1,5%
Cote d'Ivoire	0,1%	6	6	1	1	0,1%
Erythrée	0,7%	3	4	3	4	0,5%
Ethiopie	0%	3	7	4	14	1,7%
Gabon	0%	1	7	1	7	0,8%
Gambie	0%	1	1	1	1	0,1%
Ghana	0%	2	2	0	0	0%
Guinée Conakry	0,2%	23	24	4	4	0,5%
Kenya	0%	3	4	1	2	0,2%
Madagascar	0%	1	1	0	0	0,0%
Maroc	0,1%	2	2	1	1	0,1%
Mauritanie	0%	3	3	0	0	0,0%
Nigeria	0,5%	25	25	4	6	0,7%

➥

Suite - Les demandes d'hébergement et les admissions selon le pays d'origine

*Ce tableau ne concerne que les admissions directes (centre de transit, hôtel, CADA)

Pays	% 2009 de pers. admises	Les demandes		Les admissions		% 2010 de pers. admises
		Dossiers	Pers.	Dossiers	Pers.	
Congo RDC	8,3%	130	154	37	50	6%
Rwanda	2,1%	23	26	13	19	2,3%
Sierra Léone	0,4%	1	1	0	0	0%
Somalie	1,1%	14	22	3	4	0,5%
Soudan	1,1%	21	29	17	27	3,2%
Tunisie	0%	1	1	1	1	0,1%
Tchad	1,2%	10	10	4	4	0,5%
Togo	0,1%	16	16	3	3	0,3%
AFRIQUE	***21,2%***	***510***	***642***	***143***	***244***	***29.2%***
Colombie	1,0%	2	3	2	7	0,8%
AMERIQUES	***1,0%***	***2***	***3***	***2***	***7***	***0,8%***
Apatrides	*0%*	*2*	*2*	*2*	*5*	*0,6%*
TOTAL	***100%***	***1165***	***2171***	***343***	***836***	***100%***

■ Nationalités

En 2010, les cinq principaux pays de provenance concernant les demandes d'hébergement sont le Kosovo, l'Algérie, le Congo RDC, l'Azerbaïdjan et la Russie.

Ces chiffres sont à comparer aux pourcentages d'admissions en centre d'hébergement ou au sein du dispositif « hôtel-asile », selon la nationalité : les cinq pays les plus représentés sont le Kosovo, le Congo RDC, l'Angola, l'Azerbaïdjan et la Russie.

Il ressort de ce comparatif que l'Algérie, deuxième pays de provenance au niveau des demandes d'hébergement, voit ses ressortissants très faiblement représentés dans le dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile (1% des personnes admises en 2010). Cela s'explique par la mise en place systématique de l'offre d'hébergement dans le courant de l'année 2008 mais aussi par le recours plus important de ces personnes à l'hébergement offert par des compatriotes ou des membres de la famille.

Demandes d'hébergement

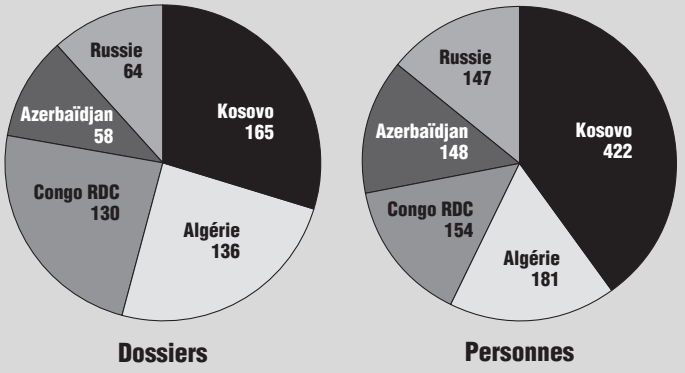

Admissions en centre d'hébergement

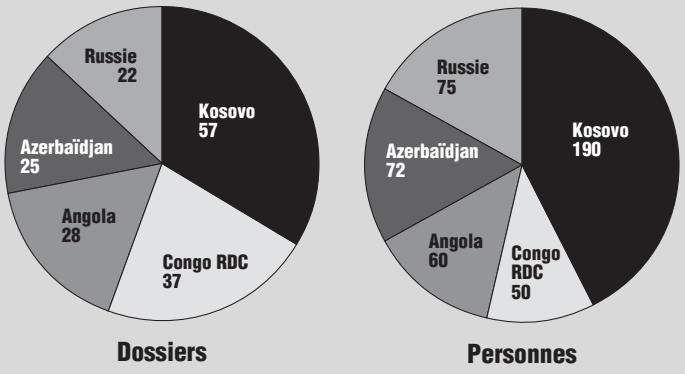

La répartition des admissions selon la structure familiale

	Dossiers	*Adultes*	*Enfants*	*Total*	*%*
Admissions au centre de transit					
Personnes seules	115	115	0	115	18
Couples sans enfant	30	60	0	60	9
Familles avec enfants	128	239	236	475	73
Total	***273***	***414***	***236***	***650***	***100***
Admissions en CADA du Rhône					
Personnes seules	92	92	0	92	20
Couples sans enfant	25	50	0	50	11
Familles avec enfants	89	162	152	314	69
Total	***206***	***304***	***152***	***456***	***100***
Admissions hors département du Rhône					
Personnes seules	27	27	0	27	15
Couples sans enfant	10	20	0	20	11
Familles avec enfants	40	64	71	135	74
Total	***77***	***111***	***71***	***182***	***100***
Admissions dans dispositifs statutaires (CPH, CADA-IR, Sas)					
Personnes seules	32	32	0	32	15
Couples sans enfant	5	10	0	10	5
Familles avec enfants	37	85	81	166	80
Total	***74***	***127***	***81***	***208***	***100***
Admissions dans autres dispositifs (Sas, St Irénée, ATSA)					
Personnes seules	3	3	0	3	1,6
Couples sans enfant	5	10	0	10	5,5
Familles avec enfants	43	84	84	168	93
Total	***51***	***97***	***84***	***181***	***100***
Admissions en hôtel-asile					
Personnes seules	51	51	0	51	5,5
Couples sans enfant	25	50	0	50	5,3
Familles avec enfants	214	396	436	832	89
Total	***290***	***497***	***436***	***933***	***100***

Admissions de personnes - répartition par structure

	2006	*2007*	*2008*	*2009*	*2010*	*%*
Centre de transit	842	788	831	628	650	25
CADA	221	436	442	410	456	17
Hors Rhône	374	222	357	165	182	7
Hôtel-asile	90	37	72	464	933	36
Dispositifs statutaires					208	8
Autres dispositifs					181	7
Total	***1 597***	***1 560***	***1 774***	***1 667***	***2 610***	***100***

2.2.4 - Le conseil administratif, social et juridique

■ La procédure d'asile

L'activité de conseil a permis de répondre aux questions d'ordre juridique, administratif et social, relatives aux divers statuts des demandeurs d'asile : primo-arrivants, personnes en cours de procédure de demande d'asile, personnes placées sous procédure Dublin, personnes ayant reçu une décision de rejet de leur demande d'asile au cours des 30 derniers jours, réfugiés statutaires, personnes en attente de retour volontaire.
Elle se décline en plusieurs missions : réalisation de dossiers OFPRA et le cas échéant recours CNDA, compléments de dossiers, préparations aux entretiens OFPRA et audiences CNDA, et réponses aux questions sanitaires et sociales.

L'activité du service en matière de suivi des procédures asile s'est maintenue à un niveau élevé avec 3 112 entretiens réalisés et 1 592 nouveaux dossiers soit près de 45% d'augmentation par rapport à 2009.

Ainsi, 878 dossiers OFPRA ont été réalisés (première demande ou complément) par le service cette année ; ce chiffre est en augmentation continue.

À noter que le nombre de recours et de compléments CNDA est passé de 250 à 862, soit une augmentation de près de 245%.
Ces chiffres s'expliquent par la saturation du DNA. En effet, en plus des personnes isolées et des couples qui ne sont pas prioritaires pour l'accès en centre, un nombre élevé de familles est amené à solliciter l'équipe de la plate-forme pendant toute la période de la procédure de demande d'asile.

Une permanence a été consacrée au suivi des personnes placées sous règlement Dublin permettant un diagnostic complet de la situation juridique et une orientation vers un avocat lorsque cela s'avérait nécessaire.
Aussi, des moyens humains supplémentaires ont été alloués à la Maison du réfugié (renfort interne, recrutement temporaire), permettant de répondre aux besoins supplémentaires.

Comme les précédentes années, la majorité des demandes d'asile traitées a concerné des personnes originaires du continent européen avec 558 dossiers OFPRA et 592 recours CNDA.

Activité des permanences juridiques

Nouveaux dossiers - en nombre d'adultes

	OFPRA	*CNDA*	*Dublin*	*Séjour*	*Total*
Europe	546	405	48	50	1 049
Orient Asie	70	14	8	6	98
Afrique	216	178	24	26	444
Amérique	1	0	0	0	1
Total	***833***	***597***	***80***	***82***	***1 592***

Entretiens conseils - en nombre d'adultes

	OFPRA	*CNDA*	*Dublin*	*Séjour*	*Santé/Social*	*Total*
Europe	558	592	174	262	376	1 962
Orient Asie	81	20	33	33	60	227
Afrique	238	250	96	112	225	921
Amérique	1	0	0	0	1	2
Total	***878***	***862***	***303***	***407***	***662***	***3 112***

Le Kosovo est toujours le premier pays représenté, suivi de la Bosnie-Herzégovine et de l'Arménie. Il est important de noter que la Macédoine a été fortement représentée cette année contrairement aux années précédentes. Concernant ce dernier pays, on peut relever que la plupart des personnes font état de persécutions et discriminations de la part de la population albanaise de Macédoine mais également de persécutions pendant les périodes électorales de la part de membres de partis politiques pour obtenir leur vote.

Le continent africain a représenté 238 dossiers OFPRA et 250 recours CNDA. Au sein de ce continent, les principaux pays d'origine sont la République démocratique du Congo, l'Algérie et le Nigéria.

L'aide apportée aux demandeurs d'asile en provenance du Moyen-Orient et d'Asie a continué, comme l'année précédente, d'augmenter avec 98 nouveaux dossiers dont 70 dossiers OFPRA et 14 recours CNDA.
La Chine est le pays le plus représenté avec une majorité des demandeurs d'asile originaires de la région de Mongolie Intérieure. Suivent l'Irak puis la Syrie dont la majorité des demandeurs d'asile sont d'origine kurde.

Nous relevons, cette année encore, que le service n'a pas été en mesure de répondre à l'ensemble des sollicitations notamment pour des personnes isolées en premier lieu et ce, malgré l'élargissement de notre partenariat à d'autres associations locales telles que la Croix Rouge et Amnesty International.
Nous soulignons également le nombre important de dossiers OFPRA et de recours CNDA qui ont été traités à l'accueil, soit pour une vérification générale du dossier, soit pour un complément. Cela a représenté environ 175 dossiers.

Face à ce constat, il a été nécessaire de prioriser les missions d'accompagnement asile à la phase OFPRA en direction des familles prises en charge au sein du dispositif asile géré par Forum réfugiés et des personnes hébergées par notre partenaire ALYNEA dans le cadre du premier accueil.

■ Le conseil juridique et administratif des personnes en fin de procédure asile

Nationalité	Ménages			Retours effectifs		Total personnes (adultes + enfants)
	Isolés	Familles		En fin de procédure (dossiers adultes)	Désistement (dossiers adultes)	
		Adultes	Enfants			
Algérie	6	1	6	3	4	13
Arménie	4	9	5	6	8	18
Fed .Bosnie	2	18	11	4	16	31
Géorgie	2	2	1	2	1	5
Macédoine	3	26	25	18	16	54
Rép. Serbe	0	3	0	0	3	3
Russie	1	3	11	1	3	15
Ukraine	0	2	0	0	2	2
Kosovo	4	8	4	5	7	16
Namibie	0	1	1	1	0	2
Soudan	2	0	0	1	1	2
Syrie	1	0	0	0	1	1
Tchad	1	0	0	0	1	1
TOTAL	***26***	***73***	***64***	***41***	***63***	***163***

Cette année, 72 ménages ont entamé une procédure de retour volontaire avec le soutien de notre service. Cela représente une hausse de 100% par rapport à 2009 où 36 ménages avaient été accompagnés.

En 2010 et contrairement aux années précédentes, la majorité des demandes de retours volontaires a concerné des familles. Ce sont les personnes de nationalités macédonienne et bosnienne qui ont le plus sollicité le dispositif d'aide au retour. Ressortissants d'un pays considéré comme étant sûr par l'OFPRA, leur demande d'asile a été traitée de manière prioritaire dans des délais relativement courts. Par ailleurs, une part non-négligeable de ces requérants n'a pas souhaité déposer de recours devant la CNDA et a entamé une procédure de retour dès le rejet de sa demande d'asile par l'OFPRA.

Dans une moindre mesure, les ressortissants bosniens ont sollicité de manière significative cette aide au retour. Cette année, il semble que la nature de la procédure d'asile « prioritaire » et son issue perçue comme systématiquement négative aient motivé le choix des requérants.

Soulignons qu'à compter de mi-décembre 2010, les ressortissants des pays d'origine sûrs ne pouvaient plus émarger au programme de retour volontaire. Ils peuvent désormais prétendre à un retour humanitaire.

■ L'accompagnement des mineurs isolés étrangers

Au cours de l'année 2010, 112 nouveaux mineurs isolés étrangers ont été suivis par la Maison du réfugié, dont 99 arrivés en 2010. Cela représente une augmentation de 15% par rapport à 2009 où nous avions suivi 95 nouveaux mineurs isolés.

	Total	16 ans et plus	moins de 16 ans
Mineurs arrivés en 2010	99	67	32
Nouveaux mineurs suivis depuis le début de l'année	112	77	35
Nombre de nationalités représentées	25		

Nous observions déjà, en 2009, une augmentation de 36,5% par rapport à 2008. Cette augmentation se confirme donc, même si elle est moins importante que l'année précédente. Sur ces 112 mineurs, 27 seulement sont des filles (24% du total). Deux seulement ne sont pas ressortissantes du continent africain.
Répartition par continent :
- Afrique : 80%
- Europe : 11%
- Asie : 9%

Les nationalités d'arrivées ont légèrement changé cette année puisque nous passons de 67% à 80% de mineurs originaires du continent africain. La part de l'Europe a diminué (nous n'avons pas accueilli de mineur russe, serbe ou turc, contrairement à l'année dernière). Par ailleurs, nous notons une baisse des arrivées afghanes (la deuxième nationalité la plus représentée l'année dernière). Comme les années précédentes, la nationalité congolaise (Congo RDC) est la plus représentée, le Cameroun arrive en deuxième position (11 en 2010, contre 4 en 2009), suivi par l'Angola.
Forum réfugiés accompagne les mineurs isolés dans la rédaction de leur récit de vie, dans la procédure de demande d'asile et/ou dans la demande de titre de séjour.

Les modalités d'intervention auprès des mineurs isolés sont restées les mêmes en 2010 :
- **Accueil des nouveaux mineurs**, signalements et accompagnements à l'Unité territoriale (UT) de Lyon 7e ou au commissariat, voire vers la structure d'accueil ou vers un hôtel, lorsque le Conseil général est en incapacité de le faire ;
- **Entretiens avec les mineurs et les travailleurs sociaux référents** pour un point sur les différentes procédures envisageables au regard de la situation individuelle et du projet du mineur ;
- **Entretiens relatifs au suivi de la procédure de demande d'asile** (qui, nous le rappelons, n'est pas systématique) : récit OFPRA, préparation à l'entretien de l'OFPRA et, le cas échéant, rédaction du recours et préparation à l'audience de la CNDA, aide à la recherche d'un avocat et demande d'aide juridictionnelle ;

◗ **Demandes de titres de séjour** auprès de la préfecture du Rhône en vue de la majorité ;
◗ **Suivi des mineurs placés sous le règlement Dublin** ;
◗ **Demandes de tutelles pour les mineurs isolés** ayant de la famille en France (oncle, frère….).
Cette année, nous avons réalisé 187 entretiens d'évaluation. Ce chiffre est très important et témoigne de la demande des travailleurs sociaux d'avoir une expertise sociale et juridique sur ces situations. Ces entretiens se déroulent, dans la mesure du possible, dans le mois qui suit l'arrivée du jeune.

Aux rendez-vous d'évaluation se sont ajoutés 107 entretiens concernant le suivi des procédures suivantes :
◗ 37 dossiers OFPRA envoyés ;
◗ 1 complément OFPRA rédigé ;
◗ 19 préparations aux entretiens à l'OFPRA ;
◗ 18 recours auprès de la CNDA rédigés ;
◗ 4 compléments CNDA élaborés ;
◗ 6 préparations à l'audience CNDA ;
◗ 19 accompagnements de demande de titre de séjour ;
◗ 3 recours/orientations pour des mineurs sous règlement « Dublin ».

Le rapprochement entre Forum réfugiés et le Cosi et l'installation de son centre de documentation à la Maisondu réfugié, a permis de consolider notre partenariat, notamment du fait de notre nouvelle proximité sur la recherche d'informations concernant la région des Grands-Lacs en Afrique.

Administrateur *ad hoc* :
En 2010, Forum réfugiés a été nommé six fois administrateur *ad hoc* pour des mineurs, dont une fois pour une intervention en zone d'attente à l'Aéroport de Lyon-Saint-Exupéry.
Dans ce cadre, nous avons accompagné cinq jeunes dans la constitution de leur dossier OFPRA, un jeune pour la préparation à l'entretien OFPRA et cinq jeunes dans la rédaction de leur recours. En 2010, 24 jeunes ont obtenu un droit au séjour. La plupart d'entre eux étaient arrivés mineurs en 2007 ou 2008.
Parmi eux, huit jeunes ont obtenu le statut de réfugié, deux jeunes ont obtenu la protection subsidiaire, quatre jeunes ont obtenu la nationalité française et dix jeunes ont été régularisés par la préfecture.

Action d'information et de conseil auprès des professionnels du département
Nous restons un lieu ressource pour les professionnels du Conseil général dans le champ du droit d'asile et plus généralement du droit des étrangers. Nous répondons à une vingtaine de sollicitations par mois. Ces sollicitations ont porté essentiellement sur l'accès au séjour des mineurs, l'acquisition de la nationalité française, l'obtention de documents d'état-civil et la délivrance du DCEM (Document de circulation pour étrangers mineurs).

Répartition par nationalité des mineurs isolés reçus en 2010

Projet en cours relatif à l'accueil des mineurs isolés étrangers

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Forum réfugiés mènent actuellement une étude sur l'accueil et l'intégration des mineurs isolés demandeurs d'asile en France. Cette activité s'inscrit plus largement dans un projet européen réunissant 10 pays (Autriche, Belgique, République tchèque, France, Hongrie, Italie, Slovaquie, Slovénie, Pays-Bas, Royaume-Uni) coordonné par l'OIM Budapest.

L'objectif est de contribuer à la définition d'une approche commune pour mieux répondre aux besoins des mineurs isolés étrangers demandeurs d'asile et jeunes majeurs.

Pays	2006	2007	2008	2009	2010
Afghanistan	0	1	6	8	4
Albanie	2	0	0	6	5
Algérie	0	0	0	4	6
Angola	10	7	4	5	9
Arménie	0	0	0	4	1
Autres nationalités*	0	0	5	0	5
Azerbaïdjan	1	0	0	0	0
Bénin	0	0	0	1	0
Biélorussie	0	1	0	0	0
Bosnie-Herzégovine	0	1	0	2	2
Cameroun	1	0	4	4	11
Centrafrique	2	0	1	0	0
Congo Brazzaville	4	3	5	2	6
Congo RDC	20	23	22	20	32
Côte d'Ivoire	0	0	0	1	1
Érythrée	1	0	1	1	1
Ethiopie	0	0	0	2	0
Ex-Yougoslavie	11	5	0	0	0
Géorgie	0	0	2	2	2
Guinée Conakry	0	0	2	6	6
Guinée Bissau	2	1	2	0	0
Irak	0	0	0	2	0
Kazakhstan	0	1	0	0	0
Kosovo	0	0	6	2	2
Mali	0	0	0	1	0
Maroc	1	0	1	0	1
Mauritanie	0	1	0	0	0
Moldavie	1	0	3	0	0
Nigeria	0	1	1	3	3
Pakistan	0	1	0	0	0
Palestine	0	0	0	1	0
Roumanie	1	0	0	0	0
Russie	8	4	3	2	0
Rwanda	1	1	2	4	2
Serbie	0	0	0	1	0
Somalie	2	2	0	0	0
Syrie	0	0	0	1	3
Tchad	2	1	1	7	6
Togo	0	1	3	7	4
Turquie	0	0	0	2	0
Total	***70***	***55***	***74***	***101***	***112***

*Autres nationalités pour 2010 : Ghana : 1, Soudan : 1, Chine : 1, Mongolie : 1, Sri Lanka : 1

2.2.5 - Le dispositif hôtel-asile

Le nombre de nuitées, particulièrement élevé cette année (213 970 contre 60 476 en 2009), a représenté en moyenne 586 personnes hébergées par jour (avec un pic de 754 personnes pour le mois de novembre) contre 165 en 2009.
L'ouverture du Sas Lamartine a permis de réduire ponctuellement l'utilisation des capacités hôtelières au cours du premier semestre avant de repartir à la hausse.
Le dispositif hôtel-asile a permis d'offrir une solution d'hébergement temporaire à des familles, couples et personnes isolées dans diverses situations administratives : demande d'asile, attente d'un retour volontaire ou d'une réadmission dans un autre État membre de l'Union européenne.
L'augmentation constante du nombre d'hébergés s'explique par l'inéligibilité pour l'accès en CADA des requérants placés sous procédure prioritaire, dont le nombre a cru cette année. Ce fût notamment le cas des familles de nationalité macédonienne à partir du mois d'août.
L'allongement des délais de procédure de demande d'asile en CADA constitue également un élément d'explication.
Par ailleurs, suite à la fin du dispositif de la mise à l'abri hivernale spécifique aux personnes isolées et couples, 41 d'entre eux ont basculé dans le dispositif hôtel-asile à partir du mois de mai sur le mode de la cohabitation. Enfin, nous notons une hausse des ménages ayant enclenché des démarches en vue d'un retour volontaire.

■ Les mouvements ont atteint un niveau inégalé

Le nombre d'entrées pour l'ensemble de l'année 2010 est très largement supérieur à celui de 2009 (933 contre 464).Le total des sorties s'est quant à lui élevé à 587 personnes (contre 207 en 2009). Notons aussi, la part non-négligeable des retours volontaires qui représente en fin d'année plus de 10% des ménages sortant du dispositif. En fin d'année, si le nombre d'hébergés est à la baisse, il reste néanmoins 719 personnes hébergées au 31 décembre 2010, avec une durée moyenne de séjour par ménage de 224 jours contre 137 fin 2009.
Enfin, eu égard à l'impossibilité de cuisiner dans la plupart des hôtels, le pôle intégration et hébergement de la préfecture du Rhône a passé une convention avec des établissements assurant la restauration collective midi et soir (Armée du Salut, Hôtel Social Riboud). Forum réfugiés a en charge la répartition et le suivi des prescriptions repas des ménages hébergés dans le dispositif (514 prescriptions repas quotidiennes en fin d'année).
Compte-tenu de la diversité des problématiques rencontrées par les personnes hébergées (violences conjugales, handicap, pathologies lourdes...), nous avons recruté une assistante sociale qui intervient au sein du dispositif depuis la fin du mois de juillet 2010 afin de gérer plus spécifiquement ces problématiques.
Son activité a consisté à vérifier l'accès aux droits sociaux (CMU, AME, ATA, etc.), repérer les ménages en difficulté sociale, les orienter auprès des partenaires institutionnels (Conseil général, Services médico-sociaux municipaux, etc.) et associatifs (Restaurant du Cœur, Croix Rouge, Secours Catholique, Entraide Protestante, etc.) et enfin informer les services de la Direction départementale de la cohésion sociale, du 115, du Pôle famille et de la MDR de Lyon 2e des éventuels facteurs de vulnérabilité des familles sortantes du dispositif.
Des rencontres partenariales et des liens privilégiés ont été développés avec les collectivités territoriales, les services de l'Education nationale et les services médico-sociaux scolaires de l'agglomération lyonnaise afin de répondre à la demande de scolarisation des nombreux enfants.

Nombre de nuitées hôtel-asile prescrites

Mois	Nuitées adultes	Nuitées enfants	TOTAL NUITEES	Nb moyen d'hébergés
Janvier	6 107	5 708	11 815	381
Février	6 107	5 911	12 018	429
Mars	7 200	6 933	14 133	456
Avril	7 925	7 526	15 451	515
Mai	10 133	8 328	18 461	595
Juin	10 284	8 701	18 985	632
Juillet	9 832	7 967	17 779	573
Août	9 679	8 107	17 786	574
Septembre	10 263	8 818	19 081	636
Octobre	11 969	10 116	22 085	712
Novembre	12 681	10 636	23 317	777
Décembre	12 543	10 516	23 059	743
Total 2010	*114 723*	*99 267*	*213 990*	*586*
Total 2009	31 749	28 727	60 476	165
Total 2008	17 735	22 514	42 111	115
Total 2007	15 009	21 109	36 118	99
Total 2006	61 801	70 069	131 870	361

Destination des personnes à la sortie (en%)

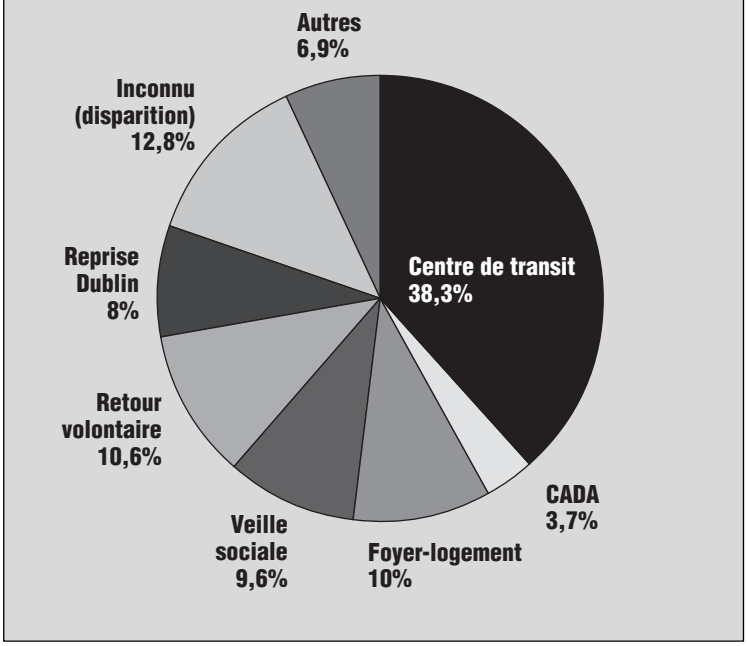

Les nationalités représentées en nombre de personnes, par ordre décroissant, au 31/12/2010

Nationalités			
Kosovare	150	Somalienne	7
Macédonienne	149	Mongole	5
Bosniaque	108	Palestinienne	5
Arménienne	86	Iranienne	3
Russe	45	Sri lankaise	3
Azerbaïdjanaise	39	Tchadienne	3
Serbe	25	Centrafricaine	2
Congolaise RDC	24	Ouzbek	2
Albanaise	12	Tadjik	2
Algérienne	11	Afghane	1
Irakienne	10	Erythréenne	1
Angolaise	9	Rwandaise	1
Chinoise	8	Soudanaise	1
Géorgienne	7		

La salle d'attente de la Maison du réfugié

La mise à l'abri hivernale
(fermeture fin avril 2010)

Nombre de personnes entrées en 2010

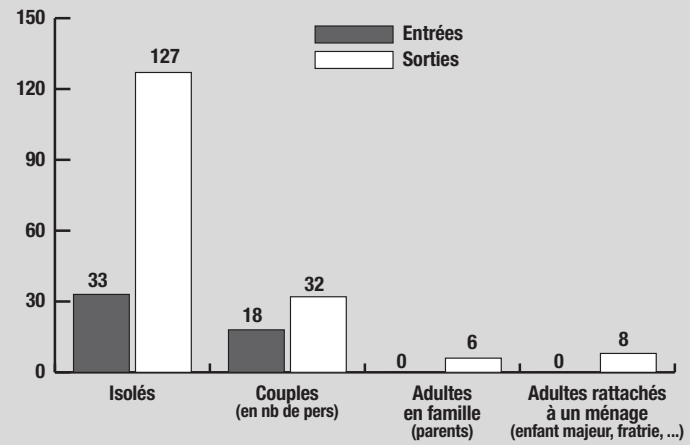

Situation au regard du séjour à l'entrée

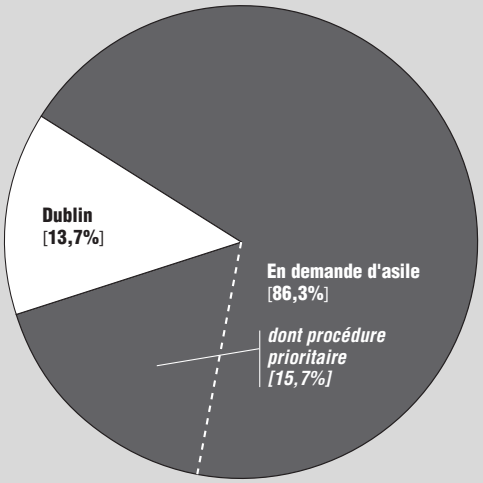

■ L'hébergement d'urgence au Centre d'accueil Saint-Irénée

Confronté à la saturation du dispositif local d'hébergement pour les demandeurs d'asile primo-arrivants conjuguée au manque de places au sein des structures d'accueil d'urgence, Forum réfugiés, en association avec ALYNEA, a été, fin 2010, à l'initiative de la mise en place d'un dispositif d'hébergement exceptionnel.
En effet, les demandeurs d'asile se sont trouvés touchés, à l'entrée de l'hiver, par une crise majeure du dispositif d'hébergement local se traduisant notamment par l'absence de solutions d'hébergement pour des familles en demande d'asile et par la nécessité d'ouvrir de manière continue des gymnases afin d'offrir une réponse minimale aux demandes d'hébergement formulées auprès du 115.
Aussi, Forum réfugiés et ALYNEA se sont associés afin de mener, dans des délais très restreints, l'ensemble des démarches permettant d'ouvrir des capacités d'hébergement hivernales complémentaires : sensibilisation des décideurs institutionnels locaux (préfecture, DDCS…), prospection de locaux susceptibles d'accueillir un dispositif d'hébergement, élaboration du projet de structure et négociation budgétaire, préparation opérationnelle de la mise en œuvre du projet (recrutement, équipement des locaux, sécurisation des locaux, rencontres avec les partenaires…)…

Grâce, en particulier, à la mise à disposition par le Diocèse de Lyon des locaux de la maison Saint-Irénée, située dans le 5e arrondissement de Lyon, Forum réfugiés et ALYNEA ont pu ouvrir le 10 décembre un dispositif de mise à l'abri d'une capacité de 200 places.
Forum réfugiés assure plus spécifiquement le suivi de 100 personnes en famille primo arrivantes, tandis qu'ALYNEA encadre 70 personnes en famille et 30 personnes isolées émargeant sur le dispositif de l'urgence sociale.

Les demandeurs d'asile accueillis dans cette structure sont installés dans des chambres familiales. Ils bénéficient de repas et d'actions de soutien, d'aide à l'ouverture des droits sociaux et d'orientation médicale et sociale. L'équipe de 24 salariés, spécialement recrutée à cet effet et encadrée par des chefs de service de Forum réfugiés et ALYNEA, assure un travail de régulation et d'animation.
Le suivi juridique, administratif et social des personnes est effectué par l'équipe de la plate-forme d'accueil de Forum réfugiés.

La durée de prise en charge prévisionnelle est de quatre semaines, l'objectif étant que chaque ménage puisse, dans ce laps de temps, être orienté vers une solution d'hébergement plus pérenne (centre de transit ou CADA pour les demandeurs d'asile admis au séjour, dispositif hôtelier pour les demandeurs d'asile placés sous procédure prioritaire ou procédure Dublin).

S'agissant d'un dispositif de mise à l'abri hivernale, l'accueil d'urgence Saint-Irénée s'achèvera fin mars, nécessitant la recherche de propositions d'hébergement pour les ménages pris en charge à cette échéance.

Au 31 décembre 2010, Forum réfugies accueillait au sein du dispositif d'accueil d'urgence Saint-Irénée 105 demandeurs d'asile en famille.
À noter qu'une première sortie du dispositif est intervenue au cours du mois de décembre. Il s'agit d'une famille de quatre personnes qui a été admise au centre de transit.

Répartition par pays d'origine des personnes accueillies au 31/12/2010

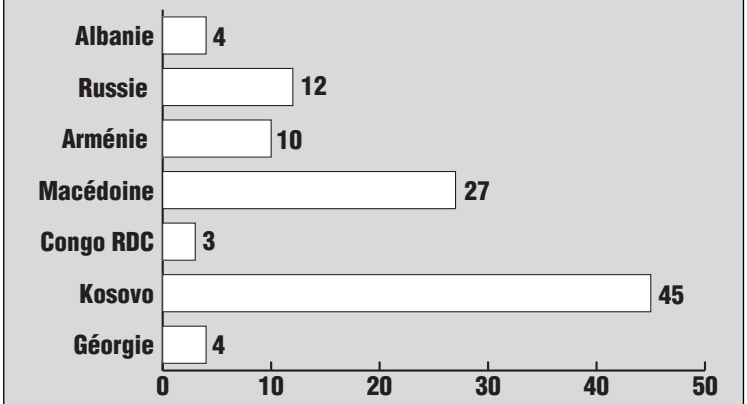

Répartition par type de procédure au 31 décembre 2010

Procédure prioritaire	36
Procédure Dublin	4
Admission Provisoire au séjour (APS)	65

Nombre d'adultes et d'enfants accueillis au 31 décembre 2010 (26 familles avec enfants prises en charge à cette date) :

49	Adultes en famille
2	Enfants majeurs rattachés
54	Enfants en famille

2.3 - Le centre de transit

Comme l'année précédente, le centre de transit a enregistré un ralentissement important du turn-over de ses capacités en raison, principalement, de la forte saturation du dispositif national. Les CADA du Rhône, malgré des taux de présence indue très faibles, et une pleine occupation de leurs capacités, n'ont pas pu, à eux seuls, offrir suffisamment de solutions de sorties pour les personnes prises en charge au centre de transit.

Ce ralentissement a pour conséquence un allongement des délais d'accès au Dispositif national d'accueil pour les demandeurs d'asile. Ainsi, près de 75% des personnes entrées au centre de transit au cours de l'année étaient arrivées en France depuis plus de quatre mois et se trouvaient jusqu'alors hébergées dans des conditions précaires (le plus souvent dans le dispositif d'hébergement d'urgence pour les familles, mais aussi à la rue pour les couples sans enfant et les personnes isolées). Cette période d'attente, trop longue pour les personnes les plus fragiles psychologiquement et parfois atteintes de pathologies sanitaires lourdes, ne leur permet pas de se préparer au mieux à la procédure d'asile.

Malgré ces difficultés, le centre de transit a, cette année encore, pleinement joué son rôle d'appui aux politiques nationales liées aux programmes de réinstallation ou à la gestion humanitaire d'arrivées exceptionnelles. Ainsi, le centre de transit de Forum réfugiés, en lien avec l'OFII, la préfecture, le centre de transit de Créteil et les CADA du Rhône, a notamment pu accueillir, avec une grande réactivité, 10 Kurdes de Syrie débarqués sur une plage corse (janvier), 27 Palestiniens venus de camps irakiens (avril) et 10 Éthiopiens (novembre).

Tout au long de l'année, plusieurs familles originaires d'Algérie, d'Irak, de Colombie ou d'Afghanistan sont également arrivées sous visa D.

2.3.1 - Les entrées

■ Origine géographique des familles accueillies

Comme les années précédentes, l'Europe reste le premier continent d'origine des demandeurs d'asile pris en charge au centre de transit. Au sein de ce sous-ensemble, les admissions arméniennes sont, à l'image des arrivées issues de ce pays, en net recul, alors même que ce pays a pourtant été retiré de la liste des pays d'origine sûrs.

Pour la région Moyen-Orient/Asie, il convient de noter l'admission de 12 personnes iraniennes et de 25 personnes de Syrie, parmi lesquelles 10 faisaient partie des 124 Kurdes arrivés le 22 janvier 2010 sur les côtes corses.

Parmi les « autres » nationalités, il convient de souligner le passage de 27 personnes palestiniennes arrivées dans le cadre des programmes de réinstallation.
Concernant l'Afrique, les nationalités les plus représentées (Congo RDC et

Pays	2006	2007	2008	2009	2010
Albanie	26	0	0	9	19
Arménie	150	124	121	127	40
Azerbaïdjan	68	50	55	40	63
Kosovo	0	0	137	195	153
Russie	74	75	173	39	49
Autres	*55*	*23*	*29*	*15*	*13*
EUROPE	***613***	***588***	***601***	***425***	***337***
Afghanistan	0	0	0	8	11
Irak	3	0	63	29	13
Iran	5	6	0	6	12
Syrie	0	11	0	5	25
Tadjikistan	0	0	0	3	3
Autres	*3*	*11*	*8*	*3*	*47*
M.O / ASIE	***14***	***36***	***80***	***54***	***111***
Algérie	64	47	24	0	17
Angola	32	38	34	17	47
Congo	0	24	0	0	3
Congo RDC	67	53	43	52	48
Nigeria	0	0	0	7	2

Angola principalement) diffèrent peu des années précédentes.
À noter pour cette année, l'admission de 17 Algériens, nationalité généralement très peu représentée dans les dispositifs d'hébergement. Parmi ces 17 Algériens, une famille de six personnes a été admise après son arrivée en France sous couvert d'un visa de long séjour délivré au titre de l'asile.
Parmi les « autres » nationalités, figurent trois ménages éthiopiens, représentant 10 personnes, arrivés dans le cadre des programmes de réinstallation

Pays	2006	2007	2008	2009	2010
Rwanda	19	0	8	12	14
Soudan	0	0	0	7	23
Tchad	6	0	17	12	3
Autres	*26*	*40*	*24*	*31*	*43*
AFRIQUE	***214***	***202***	***150***	***138***	***200***
Colombie	5	5	0	11	2
Autres	*0*	*1*	*0*	*0*	*0*
AMERIQUES	***5***	***6***	***0***	***11***	***2***
Total	***846***	***832***	***831***	***628***	***650***

■ Le profil des bénéficiaires

La répartition adultes/enfants reste inchangée depuis quelques années. Cette année, les personnes isolées n'ont représenté que 17% des admissions et les couples sans enfants, moins de 5%.

Répartition adultes/enfants					
	Nbre d'adultes	%	Nbre d'enfants	%	Total personnes
2006	529	62,5%	317	37,5%	846
2007	551	66%	281	34%	832
2008	530	64%	301	36%	831
2009	394	63%	234	37%	628
2010	**413**	**63%**	**241**	**37%**	**654**

■ La situation administrative des familles à l'entrée

La situation administrative à l'entrée est le reflet du temps d'attente avant l'admission au centre de transit. En effet, pour plus de 75% des personnes admises cette année, le dossier OFPRA avait déjà été élaboré. De ce fait, le travail de l'équipe a beaucoup porté sur des compléments de dossiers, des préparations à l'entretien à l'OFPRA et l'élaboration le cas échéant de recours auprès de la CNDA (55 recours rédigés en 2010 contre 37 l'année précédente).

	2006	2007	2008	2009	2010
Convocation préfecture	25	9	11	1	0
APS	483	450	443	204	85
Récépissé	189	200	170	336	485
Dépôt OFPRA	0	0	11	0	0
Convocation Dublin	0	0	0	33	30
Procédure prioritaire	100	96	126	0	0
Autres*	33	17	5	54	54

2.3.2 - L'accompagnement durant le séjour

■ La gestion des moyens

Compte-tenu des besoins du service, les missions du chargé des moyens ont évolué au cours de l'année, s'orientant davantage vers un renfort auprès des chargés d'opération dans le suivi des familles. Ce renfort s'est caractérisé par l'accompagnement juridique, sanitaire et social de quinze familles en moyenne, pour permettre une meilleure répartition et un suivi plus approfondi des dossiers en cours.

Par ailleurs, l'ouverture du Sas Lamartine a nécessité une centralisation de la gestion de l'AMS au centre de transit (pour les familles non-éligibles à l'ATA) et a pu se faire grâce à un relais d'informations efficace entre l'équipe du Sas et le salarié en charge de la gestion des moyens.

Le partenariat avec le CDHS de Villeurbanne a quant à lui abouti à la mise en place d'une campagne d'information sur la vaccination et la tuberculose, à raison d'une fois par mois. Ces séances d'information sont animées par deux infirmières et sont organisées en fonction des pays d'origine des demandeurs d'asile, avec l'assistance d'un interprète.

Le bilan de cette campagne sur l'année 2010 montre une participation active des hébergés (83 personnes y ont assisté sur huit séances) et a permis de faire un état des lieux des pratiques exercées dans les différents pays de provenance. Il en ressort un réel manque d'accès à l'information et à la prévention, ainsi qu'un manque de sensibilisation en termes de santé publique dans les pays concernés. Ces séances ont donc permis aux demandeurs d'asile de comprendre la raison du dépistage proposé à leur entrée en centre et le bien-fondé pour certains d'une mise sous traitement préventif, levant ainsi les réticences. Compte-tenu de la pertinence de ces séances d'information et de l'intérêt qu'elles suscitent, il a été convenu qu'elles se poursuivraient en 2011.

Un travail de réflexion autour d'un projet de vaccination est également en cours, au vu du constat effectué lors des consultations au CDHS de la non-couverture vaccinale de ces populations.

Enfin, concernant le dépistage de la tuberculose au cours de l'année 2010, 600 personnes ont été orientées par le centre de transit : deux cas de tuberculose ont été avérés, trois enfants ont reçu un traitement antituberculeux, huit personnes ont reçu un traitement préventif de trois mois, cinq ont été suivies et/ou traitées pour pathologies pulmonaires et cinq ont été suivies ou traitées pour une autre pathologie (cardiaque, neurologique..).

■ L'accompagnement sanitaire et social

D'un point de vue sanitaire, l'année 2010 a été marquée par l'accueil important de demandeurs d'asile souffrant de pathologies lourdes (problèmes cardiaques, tuberculose, hépatites, sida, diabète), dont le suivi médical nécessitait le recours à un ou plusieurs spécialistes. Nous avons également accueilli des femmes en situation de grossesse précoce ou à risque. Face à ces constats, nous avons renforcé notre vigilance afin de repérer ces situations au plus vite et avons consolidé nos liens avec l'ensemble des partenaires médicaux. Devant faire face cette année à la réorganisation des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) avec lesquelles nous avions l'habitude de travailler (fermeture de la PASS de l'Hôtel-Dieu notamment), nous avons tissé des liens étroits avec de nouveaux partenaires, notamment la PASS du Vinatier et celle de l'Hôpital Edouard Herriot.

Nous avons également dû composer avec la fermeture de l'agence exclusion-précarité de la CPAM en 2009 qui était, jusqu'ici, un interlocuteur efficace pour l'instruction urgente des dossiers CMU/CMUC des personnes dont l'état de santé nécessitait des soins rapides. Nous avons adapté nos pratiques en anticipant davantage les ouvertures ou renouvellements de dossiers.

Dans l'attente de l'ouverture des droits CMU, le centre de transit a continué cette année à assumer financièrement les premiers soins, les médicaments de première nécessité et le partenariat avec la pharmacie de secteur a été poursuivi.

En termes de prévention, nous avons poursuivi et renforcé notre partenariat avec l'association AIDES. Des séances d'échanges et de débats autour de la problématique du sida ont à nouveau eu lieu selon de nouvelles modalités : afin de favoriser un échange plus libre entre les personnes, les groupes étaient constitués par nationalité et en non-mixité. Ces séances vont reprendre en 2011 de manière mensuelle.

■ Le suivi de la procédure de demande d'asile

Confirmant la mission première qui lui a été confiée, le centre de transit a, encore en 2010, témoigné de sa réactivité en répondant dans l'urgence et en lien avec le Dispositif national d'accueil, aux diverses sollicitations des pouvoirs publics issues directement de l'actualité (accueil de personnes réinstallées en particulier). En parallèle, le centre de transit a également su s'adapter et répondre à l'augmentation des activités liées à l'accompagnement juridique, sanitaire et social des hébergés, remarquée en 2010, grâce à une nouvelle organisation du service.

Le centre de transit a ainsi, dans le cadre d'une opération d'urgence, participé à l'accueil, au mois de janvier 2010, de trois familles kurdes de Syrie ayant échoué en premier lieu sur les côtes corses avec plus d'une centaine de leurs compatriotes. Au terme d'une première procédure ayant déterminé leur statut administratif, ces demandeurs ont pu être répartis dans l'ensemble du Dispositif national d'accueil, y compris au centre de transit. L'accompagnement de ces personnes s'est alors traduit par la réalisation des démarches administratives entourant la délivrance de l'autorisation provisoire de séjour, la constitution de leur dossier de demande d'asile et par des entretiens de préparation à la convocation dans les services de l'OFPRA.
Puis, poursuivant son inscription dans le projet de Forum réfugiés en matière de réinstallation, le centre de transit a participé à l'accueil, au mois d'avril 2010, de 27 réfugiés réinstallés palestiniens, vivant jusque-là dans le camp d'Al Waleed, situé à la frontière irako-syrienne depuis parfois plus de trois ans. L'ensemble de ces personnes ont, à la suite de leur séjour au centre de transit, intégré un nouveau dispositif créé en 2010, le Sas Lamartine situé à Vaulx-en-Velin.

Enfin, le centre de transit a pris une part active dans la réalisation de la

volonté de l'État français d'accueillir les Irakiens persécutés en raison de leur appartenance religieuse. Ainsi, afin de permettre l'accueil et la prise en charge à Paris des familles irakiennes directement victimes de l'attentat de Bagdad du 31 octobre 2010, trois familles éthiopiennes réinstallées, hébergées dans un premier temps par le centre de transit géré par FTDA, ont été accueillies à Villeurbanne.

Ces accueils successifs dans l'urgence, ajoutés au travail quotidien du centre, ont nécessité une mobilisation de l'équipe et une organisation du service en conséquence afin d'accompagner ces personnes dans leurs premières démarches en préfecture jusqu'à l'ouverture parfois de leurs droits sociaux en passant par l'obtention du statut de réfugié. En parallèle, il a été nécessaire d'adapter les modalités de cet accompagnement aux différentes problématiques spécifiques rencontrées par ces familles ou personnes isolées, nécessitant plusieurs sessions d'informations et entretiens sociaux. La population réinstallée, en particulier, bénéficiant de délai de détermination du statut de réfugié raccourci, se trouve rapidement dans une phase d'intégration qui appelle un accompagnement particulier.

Ainsi, au terme de l'année 2010, 35 dossiers OFPRA ont été constitués au centre de transit correspondant à différentes situations administratives. La majorité des personnes relevaient du programme annuel de réinstallation (22 dossiers plus un dossier irakien hors centre). D'autres dossiers concernaient des personnes accédant au séjour au terme d'un placement sous procédure Dublin, des mineurs devenus majeurs et des primo-arrivants accueillis dans le cadre de l'opération d'urgence précédemment évoquée (six dossiers kurdes).
Deux familles entrées en France au titre de l'asile sous visa D (une famille colombienne soutenue par l'association Agir ensemble pour les droits de l'homme et une famille algérienne) ont également été accompagnées dans leurs démarches de demande d'asile au cours de leur séjour au centre de transit. Ces familles ont par la suite intégré des centres provisoires d'hébergement.
On observe en outre cette année une augmentation du nombre de compléments de dossier ayant dû être envoyés à l'OFPRA (32 dossiers), qu'il s'agisse de documents originaux reçus du pays ou de compléments de récit.
Enfin, 92 ménages, représentant 125 dossiers, ont été reçus en entretien avec ou sans interprète dans le cadre d'une préparation à la convocation de l'OFPRA.
S'agissant de la phase CNDA, le nombre de recours constitués par l'équipe est passé de 37 à 55 avec une concentration plus marquée sur certaines périodes de l'année. Près de la moitié de ces recours ont concerné des ressortissants du Kosovo.
Impacté par la faible rotation des capacités du DNA, le centre de transit a davantage accueilli des personnes se trouvant à un stade avancé de leur procédure, un certain nombre d'entre elles ayant déjà été convoquées à l'OFPRA.
11 personnes ont par ailleurs obtenu leur statut de réfugié, délivré par l'OFPRA, pendant leur séjour (trois Azerbaïdjanais, deux Arméniens, deux Angolais, un Irakien, une Rwandaise, un réinstallé palestinien, une Congolaise) et une personne a été reconnue apatride alors qu'elle se trouvait encore sous procédure Dublin.
Enfin, la dernière personne relevant de la procédure prioritaire a été régularisée à un autre titre et a pu quitter le centre après presque trois ans de séjour, sa demande d'asile étant cependant toujours en cours d'examen.

Etat descriptif des procédures Dublin pour les années 2006-2010

En nombre de personnes	2006	2007	2008	2009	2010
Présents au 31/12 sans réponse*	45	9	13	9	9
Admis au séjour pour demander l'asile en France	27	38	40	18	39
Transférés dans le pays européen responsable de la demande d'asile	15	22	78 (dont 27 départs effectifs)	15	16 (dont 7 départs effectifs)
Disparus/échecs	9	15	28	13	9
Admis à demander l'asile en France en procédure prioritaire	4	4	0	0	0
TOTAL	100	88	159	55	73

** Il s'agit des personnes entrées au centre de transit sous procédure Dublin dans l'année et qui sont au 31/12 dans l'attente d'une réponse.*

Nous constatons une légère augmentation de l'accueil du public placé en procédure Dublin par rapport à l'année 2009. Pour rappel, ce public reste inéligible au Dispositif national d'accueil.

Nous observons cette année un fort taux d'admission au séjour avec remise d'une APS (53 %), et aucune admission en procédure prioritaire.
S'agissant des transferts, sur 16 notifications de reprises, sept ont effectivement été exécutées, les autres familles sont sorties du CRA dès le lendemain après un référé liberté. L'une d'entre elles s'est vue reconnaître le statut d'apatride le jour de son placement en rétention.
L'accueil au centre de transit permet à ces ménages de disposer, le temps de la mise en œuvre effective de la décision de réadmission, de l'ensemble des droits dont bénéficient les autres demandeurs d'asile (hébergement, allocation de subsistance, accompagnement sanitaire et social…).

■ L'animation

Le travail des animateurs, vecteur de convivialité, permet à l'ensemble des hébergés d'avoir avec l'équipe des rapports humains simples et de proximité.

Les objectifs poursuivis sont variés : prendre confiance en soi, gagner en sérénité pendant la procédure, se connaître, mieux vivre ensemble avec ses différences dans un foyer, apprendre, découvrir, s'enrichir avec et malgré une nouvelle langue, un nouvel environnement.
Pour atteindre au mieux ces objectifs, notre travail s'effectue à la fois dans la continuité des années précédentes, mais aussi dans une réflexion perpétuelle sur notre action, nous poussant toujours vers l'innovation.
Chaque semaine sont proposés des ateliers de français, des cours de langue et des activités à destination des enfants, adultes et mixtes. Au-delà de l'apprentissage ou de l'expression personnelle, ce sont des moments de convivialité et de détente où tout le monde apprend à se connaître. Quant à la programmation de sorties culturelles, sportives ou de divertissement, nous avons souhaité en faire des rendez-vous réguliers. Ceci a très visiblement apporté une dynamique dans l'esprit des hébergés initiant une forte participation et une forte motivation de leur part. En point d'orgue à tout cela, nous perpétuons l'organisation de deux fêtes par an.

À noter pour cette année, le changement d'organisation des cours. Les deux animateurs sont à présent répartis par site (Villeurbanne et Lyon 8e) et non plus par public. Ceci permet une meilleure connaissance des familles et une meilleure maîtrise des propositions d'animation sur chaque site.

Par ailleurs, l'accueil d'une trentaine de réinstallés palestiniens nous a amenés à travailler sur de nouvelles méthodes d'apprentissage du français. Nous avons donc, par exemple, proposé quelques cours de français en situation (se repérer dans son quartier, prendre un bus, connaître les lieux clés : marché, hôpital, poste…).

Enfin, notons la mise en place des « petits déj' d'info » permettant de faire évoluer les anciennes permanences qui étaient l'occasion de distribuer les tickets de cinéma et de piscine. Proposée chaque mois, cette activité constitue un lieu de découverte en termes de sorties et d'activités gratuites dans ou hors du foyer (visites, spectacles, ateliers…).

Cette année le partenariat avec le Centre mémoire et sociétés a donné naissance à un projet réalisé dans le cadre de l'exposition « faites passer le mot ». Les demandeurs d'asile ont témoigné à travers la réalisation d'une page web comprenant photos et textes, des attentes qu'ils avaient vis-à-vis de la France au moment de leur départ.
Enfin, le conseil de quartier « Perralière – Grand-Clément », instance de démocratie locale de la ville de Villeurbanne, dont nous sommes membres depuis presque 10 ans, a souhaité cette année entamer un travail de redynamisation de la place Grand-Clément. L'un des premiers temps forts de cette démarche a été la fête du 8 décembre. Par cette manifestation, le conseil de quartier a voulu mettre en avant les structures présentes dans le quartier… une façon pour Forum réfugiés de communiquer sur la présence de demandeurs d'asiles qui ont toute leur place dans l'identité même du quartier.

2.3.3 - La gestion hôtelière

Le travail de gestion hôtelière, réalisé en étroite collaboration avec nos bailleurs (Adoma pour le foyer de Villeurbanne et Aralis pour le foyer de Lyon 8e) s'est poursuivi tout au long de l'année, même si quelques difficultés ont pu être rencontrées notamment sur le site de Lyon 8e. Le centre de transit, lieu de premier accueil pour les familles primo-arrivantes, s'est doté des moyens humains et techniques permettant la mise à disposition des chambres dans les 24 heures suivant un transfert. Ainsi, dès qu'une famille est sortie, les chambres sont rééquipées immédiatement par nos soins afin d'accueillir au plus vite et dans de bonnes conditions les nouveaux ménages.

■ La régulation

Une partie du temps des agents hôteliers est largement dédiée au travail de proximité dans les unités de vie. Cette présence offre aux hébergés la possibilité de s'exprimer sur leur nouvel environnement, dans un espace rompant avec le face à face des bureaux. Des réunions régulières par unité de vie et par site permettent aussi de veiller au respect des règles qui régissent le centre et ainsi d'anticiper des problèmes relationnels qui pourraient surgir.
Une fois par trimestre, les réunions du Conseil de la vie sociale (CVS), auxquelles trois membres de l'équipe au minimum participent permettent une libre expression, facilitée par la présence d'interprètes, concernant les événements et la vie du centre. Elle est menée par l'équipe en présence d'un président et d'un secrétaire de séance nommés par les hébergés en début de réunion. Les réunions font l'objet d'un compte-rendu signé par le président et le secrétaire et affiché dans les unités de vie.

■ Les mouvements

Les entrées et sorties du centre sont restées à un niveau relativement faible cette année, même si nous avons pu observer une légère augmentation de ces mouvements par rapport à l'année 2009 (+25 entrées et +38 sorties) principalement liée à une hausse des orientations au niveau départemental (+33), régional (+8) et vers les CPH (+8). Au total, le nombre de sorties enregistrées est donc en augmentation de 6,1% par rapport à 2009.

Le nombre de places attribuées par la commission nationale continue à baisser de manière importante (-38).

La durée de séjour a encore augmenté cette année pour atteindre le niveau le plus haut depuis cinq ans, s'élevant désormais à trois mois.
Elle constitue un indicateur supplémentaire témoignant de l'engorgement du DNA.

En 2010, 654 personnes sont entrées au centre de transit, dont 118 personnes isolées. Le nombre de sorties s'est élevé à 656 personnes dont 106 personnes isolées. Dans le département du Rhône, une attention particulière a, une nouvelle fois, été portée à la situation des demandeurs d'asile isolés et des efforts importants ont été mis en œuvre pour permettre leur admission en CADA.

Nombre de journées réalisées

	2006	2007	2008	2009	2010
Adultes	28 465	32 659	35 252	34 874	**33 028**
Enfants	17 258	12 386	16 697	21 710	**22 955**
Total	45 723	45 045	51 949	56 584	**55 983**
Prévisions	60 590	59 660	60 756	60 590	**60 590**

Durée moyenne de séjour (en jours)

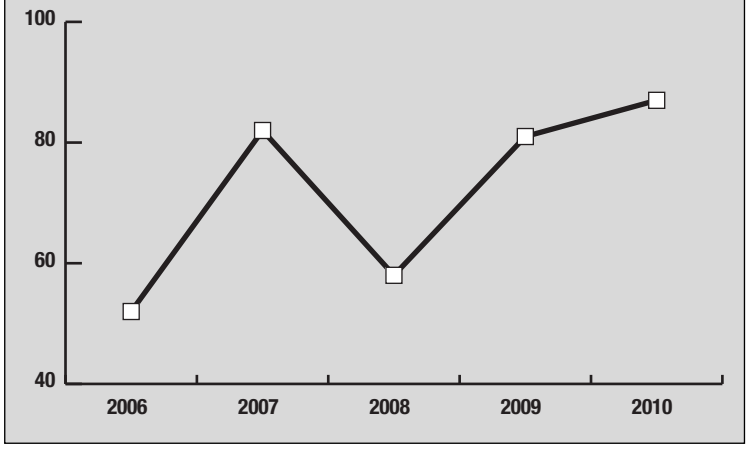

■ La situation administrative des hébergés à la sortie

À leur sortie du centre de transit, les demandeurs d'asile ont pour la plupart déjà été reçus à l'OFPRA. Certains sont même déjà en phase CNDA, les recours étant alors traités pendant le séjour au centre de transit. Ces éléments témoignent là encore d'une entrée tardive dans le DNA.

Cette année encore nous déplorons une forte diminution des orientations dans le DNA en dehors de la région Rhône-Alpes, cette baisse venant directement impacter le turn-over du centre de transit.

Les orientations vers les CADA du Rhône constituent 65% des sorties du centre de transit (dont 43% à destination du CADA de Forum réfugiés et 22% à destination des CADA d'Adoma).

À noter que 38 personnes statutaires ont été orientées vers les structures qui leur sont spécifiquement dédiées.

Le travail en étroite collaboration avec les partenaires du DNA nous permet un acheminement rapide des personnes vers leur lieu d'accueil sur l'ensemble du territoire. En effet, nous sommes avisés en temps réel des orientations validées par l'OFII lors de la commission nationale d'admission, nous donnant ainsi toutes les informations nécessaires à l'organisation du départ des familles.

	2006	2007	2008	2009	2010
Convocation préfecture	0	0	0	0	0
APS	229	228	174	23	12
Récépissé	525	397	525	557	601
Convocation Dublin	64	82	99	24	25
Procédure prioritaire	27	25	7	0	0
Autre*	39	71	24	14	18

La destination à la sortie

	2006	2007	2008	2009	2010
CADA/CPH/CADA-IR Rhône	359	418	412	429	470
CADA région hors 69	125	75	122	58	66
CADA hors région	260	147	161	86	48
Hôtel Rhône	0	0	12	0	4
Retour OFII	0	0	7	0	0
Reprise Dublin	0	0	46	15	16
Autre*	112	165	69	30	52

* Cette catégorie comprend notamment l'orientation des familles palestiniennes (27 personnes) vers une structure spécifique, le Sas Lamartine.

Carte des sorties en CADA en nombre de personnes

Destination à la sortie de 2007 à 2010 (en %)

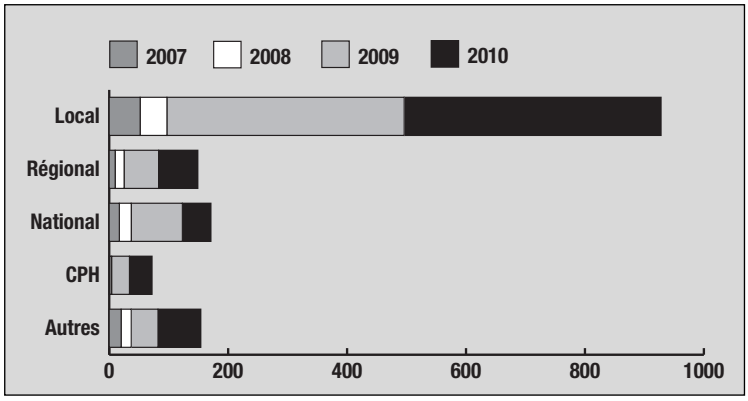

2.3.4 - Le Sas : un dispositif d'accueil et d'accompagnement complémentaire

Devant la saturation du DNA dans le Rhône, nous avons ouvert à la demande des autorités départementales un dispositif d'hébergement temporaire appelé « Sas Lamartine ». L'objectif poursuivi était de désengorger le dispositif d'hébergement d'urgence hôtel mais aussi d'apporter une réponse plus adaptée à l'accueil et à l'accompagnement des familles. Le dispositif ne propose néanmoins pas au demandeur d'asile un accompagnement aussi complet qu'en CADA.

Cette structure, ouverte début juin, a accueilli 27 Palestiniens issus des programmes de réinstallation et 80 demandeurs d'asile placés sous procédures particulières (Dublin ou procédure prioritaire) ou admis au séjour mais trop avancés dans la procédure pour espérer intégrer un CADA. Ces dernières ont été orientées sur proposition des membres de l'IAC hebdomadaire et étaient précédemment prises en charge dans les dispositifs d'hébergement hôtelier (dispositif hôtel-asile, en particulier).

Origine géographique des ménages accueillis en 2010 (hors Palestiniens)

Pays		Pays	
Albanie	4	Algérie	3
Arménie	11	Angola	3
Azerbaïdjan	8	Congo Brazzaville	2
Bosnie-Herzégovine	15	Congo RDC	5
Russie	9	Nigeria	2
Kosovo	9	Tchad	1
Serbie	3	*Autres*	-
Monténégro	3	**AFRIQUE**	**16**
Autres	-	Colombie	-
EUROPE	**62**	*Autres*	-
Mongolie	2	**AMERIQUE**	**0**
Ouzbékistan	-	*Apatrides*	-
Autres	-		
M.O. / ASIE	**2**	**TOTAL**	**80**

■ Le profil des bénéficiaires (hors Palestiniens)

Cette structure est dédiée essentiellement à l'accueil de familles.

Répartition adultes/enfants					
	Nbre d'adultes	%	Nbre d'enfants	%	Total personnes
2010	**45**	**56,2%**	**35**	**43,7%**	**80**

■ La situation administrative des familles à l'entrée en 2010

Procédure prioritaire	**20**
Convocation Dublin	**21**
APS	**0**
Récépissé	**39**

Concernant la partie asile du dispositif, le projet initial prévoyait l'accueil exclusif de familles en « procédure prioritaire » ou sous « convocation Dublin ». Toutefois, l'instabilité du droit au séjour des familles sous procédure prioritaire (délivrance fréquente d'une OQTF après la décision de rejet de l'OFPRA) a rendu difficilement compatible la prise en charge de ces familles avec un objectif de continuité de prise en charge. Aussi, nous avons été conduits à réserver l'admission au sein de ce dispositif aux familles placées sous Dublin et aux familles en possession d'un récépissé mais déjà avancées dans la procédure CNDA.

■ L'accompagnement durant le séjour

Les familles accueillies étaient bénéficiaires de l'Allocation temporaire d'attente (ATA). En revanche, les personnes sous procédure Dublin, qui ne peuvent percevoir l'ATA, ont touché un pécule calqué sur l'AMS et versé au centre de transit.

Pour la majorité des familles, les droits CMU ou AME avaient été ouverts avant leur entrée au Sas. Le travail a donc essentiellement été consacré au renouvellement des droits CMU/AME et au suivi sanitaire et social. Un suivi particulier a été mis en place auprès de trois femmes ayant accouché, dont deux d'enfants prématurés, et de deux femmes seules avec leur nourrisson.

L'activité s'est concentrée plus particulièrement sur la préparation à l'audience auprès de la CNDA. Compte-tenu de la diversité des profils administratifs des personnes accueillies, nous avons été conduits à mettre en place un suivi spécifique à chaque situation (demandeurs d'asile admis au séjour en procédure, convocations Dublin, procédures prioritaires, familles sous OQTF…)

■ La gestion hôtelière

La cohabitation des deux publics, demandeurs d'asile et réfugiés réinstallés, a occasionné des difficultés dans la gestion de la vie collective.
En effet alors qu'un travail d'insertion était en cours pour certains (recherche de logement et d'emploi), d'autres se trouvaient dans l'angoisse d'une réponse définitive à la demande de protection. Des efforts particuliers ont été entrepris afin d'harmoniser la vie au foyer pour ces deux populations.

Sur un total de 30 sorties pour l'année, 17 l'ont été dans le cadre de réadmission « Dublin » vers un autre pays de l'Union européenne.

Pour l'année 2010, la durée moyenne de séjour s'élève à 104 jours.

■ La situation administrative à la sortie en 2010

Convocation préfecture	**-**
APS	**-**
Récépissé	**5**
Convocation Dublin	**17**
Procédure prioritaire	**8**
Autre	**-**

S'agissant des personnes en fin de procédure, certaines ont obtenu des titres de séjour étant parents d'enfant français. Concernant les procédures prioritaires, il s'agit de familles orientées vers l'hôtel suite à la notification d'une OQTF après un premier rejet de l'OFPRA.

■ La destination à la sortie en 2010

CADA/CPH/CADA-IR Rhône	**2**
CADA région hors 69	
CADA hors région	
Hôtel Rhône	**8**
Retour OFII	
Reprise Dublin	**17**
Autre	**3**

2.4 - Le Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)

Depuis son ouverture, le 1er janvier 1992, le CADA du Rhône a accueilli 5 414 personnes. Réparti sur quatre sites géographiquement distincts, pour une capacité totale de 440 places, il a hébergé cette année 746 personnes.

Le CADA de Montmarault à quant à lui ouvert ses portes le 8 juillet 2010 et a accueilli ses 61 premiers hébergés.

Le CADA de Forum réfugiés a ainsi réalisé 170 850 journées en 2010.

L'année a été marquée par l'annonce de restrictions budgétaires importantes, déployées sur les trois années à venir. Cette rationalisation de la gestion des CADA s'inscrit dans le cadre le la RGPP.
Pour accompagner cette mesure, une mission d'évaluation a été confiée à l'IGAS et au CEGEFI, visant à clarifier les modalités de financement des centres et à initier la mise en œuvre d'un référentiel coûts-prestations.
Dans ce cadre, l'un de nos sites a ainsi été visité et l'équipe auditée, au cours du mois d'octobre.
Dans le même temps, une nouvelle application de contrôle de gestion des CADA a été mise en place, appelée Système d'information commun CHRS et assimilé-CADA (SICC), devant permettre d'objectiver les coûts et des écarts de prix de journée importants selon les centres.

Au niveau de l'activité, l'année a été marquée par une pleine occupation du CADA du Rhône (100,7%) démontrant, une fois encore, notre engagement à accueillir rapidement et dignement les nombreux demandeurs d'asile en attente d'un hébergement adapté.
Nous avons ainsi apporté localement une réponse à la mise sous tension généralisée du dispositif d'hébergement ; une saturation induite par l'effet cumulé du nombre toujours élevé des arrivées et de l'allongement de la durée moyenne des procédures.
Ainsi dans notre centre, la durée de séjour a été la plus longue depuis cinq ans, atteignant 18 mois, un effet direct du délai d'instruction cumulé des dossiers à l'OFPRA et la CNDA.
Enfin, si le nombre de décisions définitives rendues est resté stable par rapport à 2009 (188 contre 171) il est important de noter la nature de ces décisions qui ont été négatives pour 61% d'entre elles.

2.4.1 - Origine géographique des familles en nombre de personnes entrées

L'année 2010 a de nouveau été marquée par une forte proportion de requérants originaires du continent européen dans nos centres à l'instar des arrivées nationales. Les Balkans et le Caucase demeurent à ce titre les deux principales zones géographiques d'origine des demandeurs d'asile présents dans les CADA du département. Si l'on considère ainsi la région caucasienne dans sa globalité (Nord et Sud), les demandeurs issus de cet ensemble géographique représentent près d'un tiers de la demande d'asile globale. Les demandes d'asile de ressortissants originaires des Balkans constituent également un autre tiers de la demande globale.

Les demandeurs d'asile originaires du Kosovo constituent la nationalité la plus représentée au sein de nos structures d'accueil, représentant à elle seule 26,1% des entrées.

La part des ressortissants d'Afrique a continué sa progression entreprise en 2009, représentant 28,7% des entrées.

Pour le Caucase, une grande part des demandes de protection est motivée par la mixité ethnique azéro-arménienne des requérants.

Les demandes d'asile des ressortissants de la Fédération de Russie demeurent, quant à elles, liées au contexte de violences plurielles qui agite toujours les républiques du Nord Caucase. Les demandes géorgiennes, peu nombreuses, invoquent généralement des persécutions liées aux origines mixtes ossètes/géorgiennes des requérants. Pour les Balkans, les demandes de protection des ressortissants originaires du Kosovo continuent d'exprimer des craintes de persécutions en raison de leur appartenance à une minorité (Rom, Ashkali) mais aussi en raison de la survivance de la loi du Kanun, un code traditionnel de régulation des contentieux qui autorise la vendetta et cohabite voire supplante les réglementations nationales.

Pour le continent africain, les demandeurs d'asile originaires du Congo RDC demeurent les plus nombreux et représentent près de la moitié de cette demande d'asile. Les craintes exprimées le sont en général pour des motifs politiques et sont souvent liées à l'appartenance au mouvement Bundu dia Kongo ou à des partis de l'opposition. Très peu de demandes congolaises invoquent des motifs liés au contexte sécuritaire de l'est du pays. Les Angolais constituent la seconde nationalité la plus représentée.

D'autres requérants de nationalités diverses sont représentés en très faible proportion comme les Rwandais ou les Algériens.

Le continent asiatique demeure le plus faiblement représenté dans nos centres. L'année 2010 a été marquée par un recul des demandes d'asile de ressortissants irakiens et l'essentiel de la demande a été constitué par des demandeurs originaires de Syrie. Les craintes de persécutions sont motivées par l'appartenance à la minorité Kurde qui, en Syrie, est exposée à des persécutions. En dépit de la dégradation des conditions sécuritaires qui s'est poursuivie en 2010 en Afghanistan, aucun ressortissant afghan n'a intégré nos structures. De même, en dépit d'une année politiquement mouvementée en Iran, seuls quatre demandeurs d'asile de ce pays ont été hébergés à Forum réfugiés en 2010.

Enfin, si la fin de l'année 2009 avait été marquée par la décision du conseil d'administration de l'OFPRA qui retirait la Géorgie de la liste des Pays d'origine sûre (POS) mais qui y ajoutait la Serbie, la Turquie et l'Arménie, l'année 2010 aura été marquée par celle du Conseil d'État du 23 juillet 2010. Ce dernier a décidé de retirer l'Arménie, la Turquie, Madagascar et le Mali (pour les ressortissants de sexe féminin) de la liste des POS. Ainsi, les ressortissants de ces nationalités peuvent de nouveau accéder au Dispositif national d'accueil et bénéficier de l'accompagnement en CADA.

Pays	2006	2007	2008	2009	2010
Arménie	45	46	56	77	38
Azerbaïdjan	9	14	16	24	33
Kosovo			50	45	83
Russie	26	10	39	33	25
Serbie	87	88	39	4	0
Autres	*68*	*55*	*14*	*9*	*9*
EUROPE	**235**	**213**	**214**	**192**	**188**
Afghanistan	2	0	3	2	0
Irak	3	3	26	29	10
Iran	0	2	3	0	4
Sri Lanka	0	4	1	4	0
Autres	*5*	*9*	*0*	*3*	*22*
M.O / ASIE	**10**	**18**	**33**	**38**	**36**
Algérie	17	32	5	3	5
Angola	12	25	9	9	24
Congo RDC	23	46	19	26	35
Nigéria	0	0	1	6	0
Rwanda	10	4	6	4	6
Autres	*15*	*17*	*5*	*20*	*21*
AFRIQUE	**77**	**124**	**45**	**68**	**91**
Colombie	0	1	0	0	0
Autres	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
AMERIQUE	**0**	**1**	**0**	**0**	**0**
Indéterminée / apatrides / Français (enfant ou conjoint)	*0*	*0*	*4*	*1*	*2*
Total	**322**	**356**	**296**	**299**	**317**

2.4.2 - Profil des bénéficiaires

Forum réfugiés observe cette année un net changement dans le profil des personnes accueillies dans notre centre. En effet, nous constatons une baisse de 17,5% du nombre d'adultes isolés, le nombre des familles ayant lui augmenté de 17,2%. La part des enfants présents au CADA a progressé quant à elle de 9%.

Comme les années précédentes, nous avons accompagné des personnes confrontées à des problèmes de santé nécessitant des soins lourds, un suivi particulier et une prise en charge matérielle spécifique pour laquelle le CADA n'est pas toujours équipé.

Répartition adultes/enfants

	Nbre d'adultes	%	Nbre d'enfants	%	Total personnes
2006	434	57,3%	323	42,7%	757
2007	511	63,4%	295	36,6%	806
2008	487	66,9%	241	33,1%	728
2009	499	68,6%	228	31,4%	727
2010	**495**	**66,3%**	**251**	**33,6%**	**746**

Composition des ménages 2010

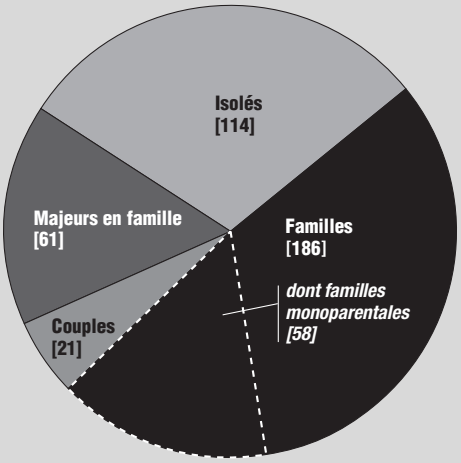

2.4.3 - L'accompagnement durant le séjour

L'augmentation du nombre de statuts obtenus en première instance constatée en 2009 n'a pas été confirmée en 2010. La moindre présence de ressortissants irakiens bénéficiant d'un programme de réinstallation en est un des éléments d'explication. Par ailleurs, la forte présence en CADA de ressortissants arméniens et kosovars, deux nationalités dont le taux de reconnaissance demeure faible, constitue une des clés de l'explication du plus faible taux de statut qui s'est établi en 2010 à 39%.

Il convient de noter que pour la première année, ce taux s'établit en dessous de 50%.

Le suivi de la procédure de demande d'asile

Décisions en nombre de dossiers (1 adulte = 1 dossier)	2006	2007	2008	2009	2010
Statuts OFPRA	23 18%	6 3%	19 13%	45 24%	31 22%
dont statut d'apatridie OFPRA			*1*		*0*
dont protection subsidiaire OFPRA			*1*		*1*
Rejets OFPRA	108 82%	177 97%	131 87%	140 76%	110 78%
Nombre de réponses OFPRA	131	183	150	185	141
Statuts CNDA	42 39%	69 53%	86 49%	51 41%	42 27%
dont protection subsidiaire CNDA			*12*	*7*	*10*
Rejets CNDA	65 61%	60 47%	89 51%	75 59%	115 73%
Nombre de réponses CNDA	107	129	175	126	157
Total nombre de réponses définitives (statut OFPRA + statut CNDA + rejet CNDA)	***130***	***135***	***194***	***171***	***188***

■ Le suivi sanitaire et social

Les visites médicales obligatoires effectuées à l'entrée en CADA permettent souvent un premier bilan complet de santé pour les personnes accueillies. Ainsi, un certain nombre de pathologies ont pu être détectées et des dépistages effectués. Ces bilans ont servi de base à l'accompagnement vers le soin et la mise en place d'un réseau de praticiens adapté à chaque situation.

Comme en 2009, nous avons constaté une présence importante de personnes souffrant de pathologies lourdes nécessitant un accompagnement spécifique dans le cadre de l'accès aux soins et du suivi sanitaire. Nous recensons notamment des cas de cancer, de diabète, d'hépatite et d'insuffisance rénale nécessitant des dialyses. La question du handicap a également été au cœur de nos préoccupations.

Type de visite ou consultation	
Nombre de 1ère visite médicale*	280
Nombre de 2ème visite médicale**	102
Total des visites médicales 2010	***382***
Total des visites médicales 2009	393
Total des visites médicales 2008	363
Total des visites médicales 2007	391
Total des visites médicales 2006	409

** Visite médicale obligatoire suite à l'entrée en CADA.*
***Visite médicale obligatoire après obtention du statut de réfugié.*

Ces situations sanitaires demandent une adaptation constante de la part des équipes et nous interpellent régulièrement sur les difficultés d'accueil au regard des contraintes du bâti (accessibilité, conditions d'hygiène…).

Pour certaines d'entre-elles nous avons dû travailler sur des sorties anticipées vers des lieux d'hébergement plus compatibles (sanitaires privés).

■ Un accompagnement élargi / des procédures multiples

La plupart de ces personnes sollicite le bénéfice d'un droit au séjour pour raison de santé, en cours de procédure ou marginalement à l'issue de leur demande d'asile.
En 2010, 50 demandes ont été instruites et 27 personnes ont bénéficié d'un accord pendant leur procédure de demande d'asile.
Cette évolution, liée d'une part à l'évolution du profil des arrivants et d'autre part aux critères d'admission dans le DNA déterminés par circulaire (priorisation des personnes vulnérables), a fait bouger le cadre de notre accompagnement.

Nous observons également que le nombre de personnes régularisées en cours de procédure, sur d'autres motifs s'accroit : accompagnants de malades, parents d'enfants français, etc.
Ainsi, au total, 43 personnes ont obtenu un titre de séjour autre que l'asile par la préfecture du Rhône pendant leur séjour au CADA.

Dans ce contexte, notre accompagnement relève davantage de la préparation à la sortie de CADA et à l'insertion : accès aux droits (allocation adulte handicapé, prestations familiales), revenus issus du travail, logement, modes de garde…

Cependant, nous atteignons rapidement certaines limites et sommes fréquemment confrontés aux difficultés administratives liées aux différentes procédures. Ainsi, dans bien des cas, les demandeurs d'asile sont dans l'incapacité de présenter des actes d'état civil et un passeport alors que l'absence de ces documents freine, voire empêche la délivrance d'une CST, qui

Carte de séjour « vie privée et familiale »	**2008**	**2009**	**2010**
Au titre de la santé	**7**	**16**	**27**
Au titre d'accompagnant étranger malade	**1**	**7**	**4**
Au titre de parent enfant français	**4**	**5**	**7**
Autres (unité de famille, humanitaire…)			**5**

elle seule permet l'ouverture de droits sociaux et facilite l'obtention d'un travail rémunéré et d'un logement.

Sur le plan de l'accompagnement social, il s'agit surtout d'apporter un soutien aux familles en difficulté sur le plan éducatif, celles-ci étant souvent engendrées par des difficultés liées à l'exil. Le travail en lien avec le Conseil général a permis la mise en place de mesures éducatives et l'intervention de différentes structures, notamment l'Association départementale interfédérale pour l'aide familiale (l'ADIAF).

■ La scolarisation

Au-delà du besoin de protection exprimé par les parents, l'exil est un choix guidé par les adultes auquel les enfants sont rarement associés. Cette décision peut avoir des conséquences sur l'équilibre de la famille et il n'est pas rare de voir des parents en difficulté face à des enfants qui n'ont pas compris ces choix et ont du mal à les accepter.

Pour les familles en demande d'asile, la scolarisation des enfants n'est pas toujours une simple formalité administrative ou le seul respect d'une obligation, elle peut correspondre tout simplement au retour à une certaine normalité.
La scolarisation peut être aussi l'opportunité pour certaines familles d'accéder à un droit qui leur était jusqu'alors refusé dans leur pays pour des raisons d'appartenance à un groupe ethnique par exemple.
Dans certains pays, la question du handicap peut également représenter un frein à la scolarisation des enfants par manque de moyens ou de structures adaptées.

Niveau de scolarisation	Nombre d'inscrits
Maternelle	33
Primaire	58
Collège	41
Lycée	21
Enfants non scolarisés (16-18 ans)	514
Total des inscriptions 2009	***153***
Total des inscriptions 2008	*148*
Total des inscriptions 2007	*154*
Total des inscriptions 2006	*183*
Total des inscriptions 2005	*218*

Pour toutes ces raisons, Forum réfugiés s'est, cette année encore, attaché à accompagner ces enfants et adolescents en développant un véritable partenariat avec les mairies et les établissements scolaires de nos secteurs. Cela s'est traduit par des rencontres fréquentes avec les professeurs, des responsables d'établissements auxquels sont associés les parents.
La réussite de ce partenariat nous a permis de mettre en place un soutien adapté aux enfants afin de les mettre en position de réussite scolaire mais aussi d'améliorer notre accompagnement auprès des adolescents en échec scolaire qui font, pour certains, le choix d'arrêter après 16 ans.
Au même titre que l'accompagnement dans la demande d'asile, la scolarisation reste un axe fort de notre activité car nous avons conscience que le bien être de l'enfant rejailli sur l'ensemble de la famille et de l'accompagnement dans sa globalité.

■ La vie du centre

Rendre compte de la vie des centres, c'est témoigner d'un accompagnement dans le quotidien pour un vivre ensemble au sein des foyers mais aussi dans la cité, par des événements ou des partenariats locaux.

Pour ce vivre ensemble dans les sites du CADA sur des périodes de séjour qui sont en moyenne de dix huit mois, mais qui peuvent s'étaler parfois sur deux ou trois années, le Conseil de la vie social (CVS) est un espace de parole privilégié qui permet aux usagers d'échanger autour de leur vie quotidienne et de la vie du centre. Il instaure le dialogue nécessaire entre les hébergés et l'équipe salariée pour aborder des projets individuels ou collectifs.

Les nouveautés apportées ne sont pas identiques d'un centre à l'autre et d'une année à l'autre et une grande variété d'actions peut voir le jour. Certaines resteront très ponctuelles, d'autres s'inscriront sur le plus long terme. Elles permettent d'ouvrir le panel des propositions en amenant les usagers à participer à une dynamique qui les sort de leur quotidien et de faire se côtoyer des publics différents.

Nous avons par exemple poursuivi en 2010 les cours de français avec l'aide de bénévoles toujours très précieuse,

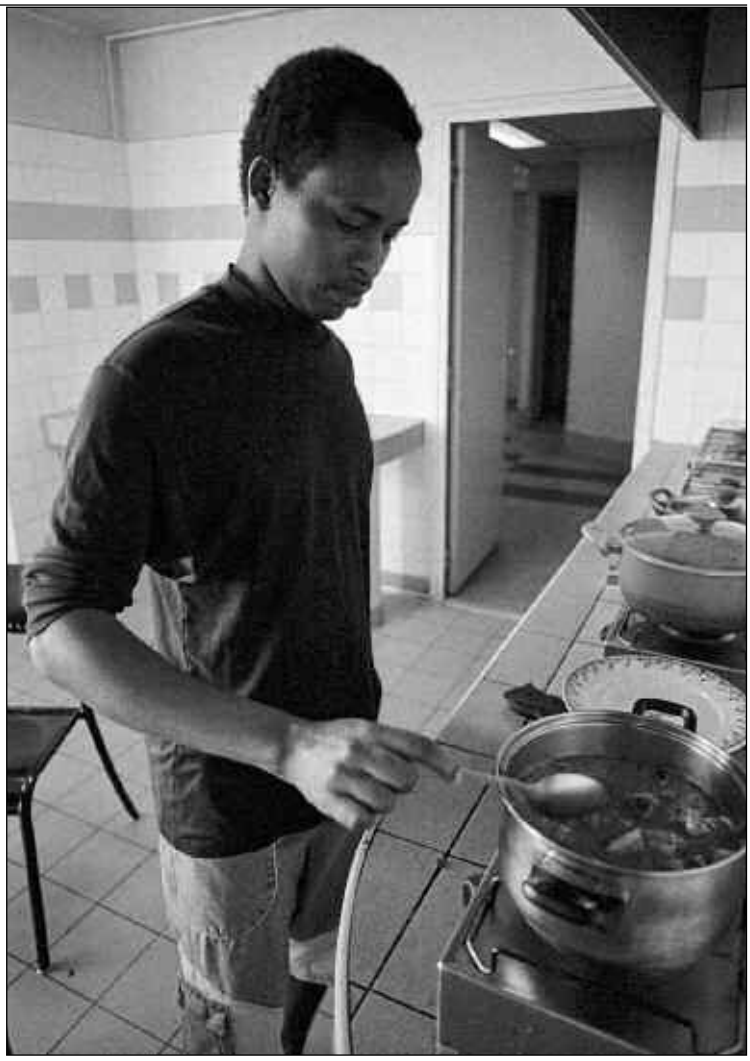

tenu des ateliers cuisines orientés sur l'échange et la connaissance de l'autre au sein des unités de vie collective, accompagné la création d'ateliers d'écriture et mis en place un atelier d'art plastique et de peinture pour les enfants.

Les activités de soutien scolaire se sont poursuivies avec le partenariat de l'AFEV présente sur les sites de Lyon et Vaulx-en-Velin.
Parallèlement, nous avons mis l'accent sur des activités destinées au public féminin (atelier relaxation sur le site de Villeurbanne, rendez-vous hebdomadaire du café femmes, au CADA de Vaulx-en-Velin et atelier mère-enfant à l'espace Joséphine Becker de Villeurbanne).

La dimension "vie dans la cité" nous a amenés à développer, cette année, de nouveaux partenariats avec des compagnies de théâtre et notamment le travail avec la compagnie Sisma à Villeurbanne qui a abouti à la création d'une pièce de théâtre dont les femmes sont les principales protagonistes et qui traite de la vie en centre. Citons également le travail mené avec le théâtre du Grabuge à Vaulx-en-Velin.

Année après année, notre action tente de s'adapter aux besoins du public afin de permettre aux personnes hébergées de se détacher des difficultés que peuvent générer leur demande d'asile.

Nous avons également le souci de favoriser les comportements visant à aller vers l'autre, que cet « autre » soit le voisin de palier ou le voisin de quartier. Une façon de découvrir le quotidien différemment et de participer, à sa manière, à la vie de la cité, et ce, même si le séjour n'est que temporaire.

2.4.4 - La gestion hôtelière / les sorties

L'année 2010 a été marquée par une pleine occupation des centres avec 161 758 journées réalisées contre 160 600 journées prévisionnelles, soit un taux de 100,7%. Ce dépassement du seuil prévu (1 158 journées en plus) démontre, à nouveau, l'engagement de l'association pour faciliter l'accès à une prise en charge de qualité, dans un contexte où de nombreux ménages demeurent sans solution d'hébergement en raison de la saturation du dispositif d'accueil.

Cette dynamique a été rendue possible par la configuration du bâti de certains sites, Vaulx-en-Velin et Lyon 8e en particulier, et par la typologie des ménages accueillis cette année (augmentation des familles avec enfants mineurs).

Validée par notre tutelle, une montée en charge sur ces deux sites a notamment permis de libérer une vingtaine de places pour permettre d'accueillir en urgence au centre de transit des ménages arrivés en France dans le cadre des programmes de réinstallation.

Le CADA de Forum réfugiés enregistre un nombre de personnes sorties en hausse pour la troisième année consécutive, ce qui est, malheureusement, la conséquence directe du nombre important des sorties de déboutés suite à une décision définitive à leur procédure d'asile.

Les journées réalisées : un taux d'occupation à 100,7%

	2006	2007	2008	2009	2010
Total réalisé	153 809	155 830	155 917	157 247	**161 758**

La durée moyenne de séjour des personnes sorties

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de personnes sorties	315	380	285	297	**303**
Durée moyenne de séjour (en jours)	436	409	535	504	**545**

La durée moyenne de séjour est toutefois en augmentation (18 mois), atteignant son plus haut niveau des cinq dernières années. Cette augmentation est liée à la sortie de ménages présents depuis plusieurs années et doit être considérée au regard de l'augmentation de la durée des procédures constatée au niveau national.

Pour cette année 2010, quatre ménages se sont inscrits dans le cadre du retour volontaire représentant dix personnes, deux vers l'Arménie et deux vers le Kosovo. Sur ces quatre ménages, trois sont effectivement repartis, l'un était en attente au 31 décembre.

Il faut noter cette année que dix ménages, représentant seize personnes, sont sortis des centres en cours de procédure. Hormis des solutions individuelles trouvées par certains, une personne est sortie pour non-respect du règlement intérieur et un ménage de trois personnes est sorti en résidence hôtelière du fait de l'incompatibilité de la vie en foyer avec leur état de santé.

L'état des procédures à la sortie (en nombre de personnes)

	2006	2007	2008	2009	2010	%
Sorties en fin de procédure	244	289	259	263	**279**	92%
Sorties en cours de procédure	67	50	21	21	**17**	6%
Autres	4	41	4	13	**7***	2%
Total sorties	***315***	***380***	***284***	***297***	***303***	***100%***

** retours volontaires effectifs*

La situation administrative des personnes sorties (en personnes)

	2006	2007	2008	2009	2010
Reconnaissance du statut de réfugié à l'OFPRA	45	22	21	47	**41**
Reconnaissance du statut de réfugié à la CNDA	103	136	118	69	**77**
Protections subsidiaires OFPRA	0	0	2	0	**1**
Protections subsidiaires CNDA	8	7	7	12	**8**
Total nombre de protections	156	165	148	128	**127**
Nombre de rejets CNDA	88	120	111	130	**152***
Nombre abandons procédure	0	4	0	11	**0**
Total des sorties en fin de procédure	***244***	***289***	***259***	***263***	***279***

** dont 24 personnes régularisées avec une carte de séjour temporaire autre que celle délivrée au titre de l'asile.*

■ Les types de protections obtenues

Sur les 303 personnes sorties en 2010, 279 le sont en fin de procédure dont 127 avaient obtenu une protection (soit un peu plus de 42% des personnes sorties) ce qui confirme la baisse amorcée en 2008. Parallèlement, le nombre de personnes déboutées a continué de s'accroître puisqu'il s'établit à 152 personnes, soit plus de 51%. L'augmentation régulière du nombre de personnes déboutées en CADA a eu une incidence forte sur le travail des équipes confrontées aux difficultés multiples liées à la préparation de la sortie de ce public.

L'orientation des réfugiés statutaires à la sortie

	2006	2007	2008	2009	2010
En CPH	36	52	43	39	**43**
En CADA-IR	37	67	61	53	**50**
En logement autonome	75	37	25	24	**26**
Autres*	8	9	20	7	**9**
Total sorties statutaires (nbre de personnes)	156	165	149	123	**128**
Durée moyenne de séjour entre statut et sortie (en mois)	8,6	5,6	4,7	3,9	**5,1**
Orientation en CPH et CADA-IR (en mois)	5,1	4,3	3	3,5	**3,3**
Orientation en logement autonome (en mois)	13	9,5	14,1	6,7	**14**

** Adultes isolés en foyer, transferts de statutaires dans un autre CADA, départs volontaires, exclusions.*

Le nombre de sorties des réfugiés statutaires est en légère augmentation en 2010 comparativement à l'année 2009. À noter que 39% des 128 personnes statutaires sorties en 2010 ont été orientées vers le CADA-IR et 34% ont été orientées vers le CPH, ce qui confirme l'importance de l'articulation avec le dispositif spécialisé dans l'insertion des réfugiés.

La durée moyenne de séjour en CADA des statutaires après obtention de statut est passée de 3,9 mois en 2009 à 5,1 mois en 2010. Cette augmentation doit être rapprochée de l'augmentation de la durée de séjour des ménages statutaires sortis en logement autonome (14 mois en 2010 contre 6, 7 mois en 2009). Ce phénomène s'explique par la présence de grandes compositions familiales pour qui il est difficile de trouver un logement adéquat. De plus, certaines familles statutaires sont composées de personnes souffrant de pathologies lourdes ou de handicaps nécessitant des conditions d'habitation adaptées, ce qui constitue un frein supplémentaire à l'entrée en logement.

■ Les types de contrats ou de formations

	2006	2007	2008	2009	2010
Contrats à durée indéterminée	2	5	1	3	**0**
Contrats à durée déterminée	2	6	4	3	**2**
Intérim	3	11	7	5	**1**
Contrats emplois solidarité/CAE	4	3	2	0	**0**
Formations rémunérées	2	1	2	6	**0**
Total	***13***	***26***	***16***	***17***	***3***

2.5 - Ouverture d'un nouveau CADA

2.5.1 - Contexte et présentation

La création du CADA de Montmarault s'est inscrite dans le cadre de l'appel d'offre du ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, visant à la création de 1 000 nouvelles places en 2010.
De mars à juin 2010, la direction de Forum réfugiés a évalué différentes possibilités d'implantation d'un CADA dans l'Allier. La préfecture de l'Allier, au regard des éléments présentés, et en accord avec la mairie de Montmarault, a choisi cette petite ville (1 600 habitants) comme hôte du nouveau CADA.

Le CADA a accueilli une première famille le 8 juillet 2010. La montée en charge s'est effectuée en 40 jours, le temps nécessaire à l'équipement et la réhabilitation de certains logements. Le centre a été inauguré le 2 novembre par M. Patrick Stefanini, préfet de la région Auvergne, M. Alain Bucquet, préfet de Montluçon, M. René Mathonniere, maire de Montmarault, les partenaires institutionnels (OFII, DRJSCS, DDCSPP…) et associatifs, mais aussi de nombreux montmaraultois qui ont participé à la journée portes ouvertes suivant l'inauguration.

■ Implantation

Le CADA est implanté dans deux bâtiments de logements sociaux : la résidence Château-Charles de l'OPHLM abrite 12 appartements de type deux et trois (dont deux pour les bureaux et un espace collectif). Trois appartements de type 4 sont situés dans la résidence du Peloton de Domocentre. Ces logements spacieux permettent une réelle vie familiale et privée, tout en étant regroupés, ce qui facilite la dynamique collective.
Plusieurs atouts ont contribué à la réussite de cette installation. Tout d'abord, Forum réfugiés s'est appuyé sur une municipalité qui a soutenu le projet, a permis l'installation d'un dialogue et s'est investie au quotidien en mettant, entre autres, les infrastructures nécessaires à disposition.

Le soutien de la mairie s'est accompagné d'une mobilisation forte des montmaraultois pour faciliter l'intégration des demandeurs d'asile : près d'une quinzaine de bénévoles s'impliquent dans l'apprentissage du français ou l'interprétariat, des dizaines de personnes ont effectué des dons en nature, et nombreux sont ceux qui ont manifesté leur intérêt en venant lors des événements de Forum réfugiés ou en sollicitant un rendez-vous. Ensuite, Forum réfugiés a progressivement construit une proximité avec les nombreux acteurs associatifs, sociaux et sanitaires qui a permis un échange de qualité, une résolution rapide des difficultés rencontrées et la mise en place de partenariats d'action. L'ensemble des associations de culture et loisirs de la communauté de communes du pays de Montmarault se sont associées. Le Secours catholique, Réseau éducation sans frontières (RESF), la Banque alimentaire ont souhaité développer, en lien avec nous, leurs actions à Montmarault. Les Centres médico-sociaux (CMS) et sociaux et ruraux (CSR) ont déployé leurs projets en prenant en compte l'implantation du CADA. Le CMP développe également sa présence localement.

Enfin, les trois établissements scolaires publics (écoles maternelle et élémentaire, collège) à Montmarault et deux lycées à Montluçon se sont investis pour accueillir la trentaine d'enfants hébergés, avec le soutien affirmé de l'inspection académique.

■ L'équipe

L'équipe du CADA a été organisée de manière à avoir une certaine polyvalence, l'objectif étant d'assurer la continuité du service mais aussi de prendre en compte toutes les dimensions de l'accompagnement social. Un chef de service, une secrétaire, trois chargés d'opération et un agent hôtelier composent l'équipe du CADA. L'équipe de direction du siège social de l'association a joué son rôle d'accompagnement méthodologique et administratif du centre.

2.5.2 - Les entrées

Conformément à la circulaire du 3 mai 2007 relative aux modalités d'admissions dans les CADA et de sorties de ces centres, 70% des personnes accueillies ont été orientées dans le cadre du dispositif régional (par le préfet de Clermont-Ferrand) et 30% dans le cadre du dispositif national. Des demandeurs d'asile sont ainsi arrivés depuis Nice, Paris et Bordeaux.

La forte prédominance des ménages originaires d'Europe (73%) et des zones Balkans-Caucase est à rapprocher directement du profil des arrivées dans la région Auvergne.

Origine géographique des familles en nombre de personnes entrées

Pays	2010
Albanie	5
Géorgie	4
Kosovo	19
Russie - Tchétchénie	15
Serbie	4
Autres	*0*
EUROPE	**47**
Chine	8
Autres	*0*
M.O / ASIE	**8**
Congo RDC	8
Rwanda	1
Autres	0
AFRIQUE	**9**
AMERIQUE	**0**
Indéterminée / apatridie / Français (enfant ou conjoint)	*0*
Total	***64***

Le profil des ménages accueillis est très majoritairement familial. Nous avons toutefois tenu à accueillir des personnes isolées en adaptant un des logements permettant la cohabitation de deux personnes de même sexe.

Répartition adultes/enfants

	Nbre d'adultes	%	Nbre d'enfants	%	Total personnes
2010	**31**	**48,4**	**33**	**51,6**	**64**

Composition des ménages 2010

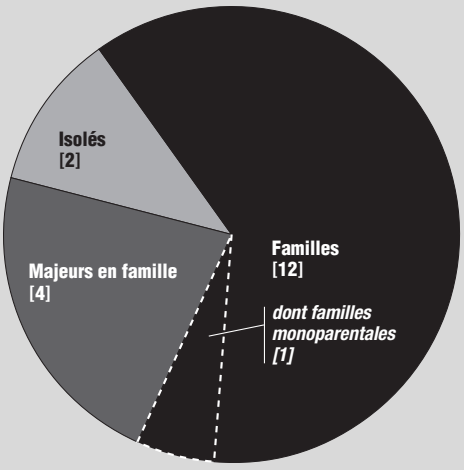

2.5.3 - L'accompagnement durant le séjour

■ Le suivi de la procédure de demande d'asile

Décisions en nombre de dossiers (1 adulte = 1 dossier)	2010
Statuts OFPRA	0
dont statut d'apatridie OFPRA	-
dont protection subsidiaire OFPRA	-
Rejets OFPRA	20
Nombre de réponses OFPRA	20
Statuts CNDA	0
dont protection subsidiaire CNDA	-
Rejets CNDA	1
Nombre de réponses CNDA	1
Total nombre de réponses définitives (statut OFPRA + statut CNDA + rejet CNDA)	***1***

■ Un accompagnement élargi / des procédures multiples

Demandes de Carte de séjour «vie privée et familiale»	2010
Au titre de la santé	**2**
Au titre d'accompagnant étranger malade	**1**
Au titre de parent enfant français ou conjoint français	**0**

■ Le suivi sanitaire et social

Type de visite ou consultation	
Nombre de 1er visite médicale*	**61**
Nombre de 2nd visite médicale**	**0**

** Visite médicale obligatoire suite à l'entrée en CADA.*

***Visite médicale obligatoire après obtention du statut de réfugié. Ces visites sont centralisées par l'OFII Auvergne.*

■ La scolarisation

Niveau de scolarisation	Nbre d'inscrits
Maternelle	**4**
Primaire	**12**
Collège	**13**
Lycée	**3**
Enfants non-scolarisés (16-18 ans)	**1**
Total des inscriptions 2010	***32***

2.5.4 - La gestion hôtelière / les sorties

Pour l'année 2010, 9 092 journées ont été réalisées soit un taux d'occupation cumulé de 82% (102% au 31/12/2010).

À noter que le seul ménage sorti au cours de l'année a quitté le centre en cours de procédure pour des raisons personnelles (rapprochement avec le conjoint).

2.6 - Les pôles et groupes de travail

2.6.1 - Le groupe animation

En 2010, le groupe animation a accueilli de nouveaux membres aux parcours et compétences diverses. En lien avec le projet d'animation, la dynamique du groupe s'est poursuivie et enrichie.

La rencontre mensuelle, temps privilégié d'échanges de pratiques et d'expériences par thématiques, est un lieu où sont présentés, ajustés et évalués les projets.

À titre d'exemple cette année, les « cafés femmes », des ateliers réservés aux femmes, ont été mis en place par l'un des centres puis organisés par les autres services. Les « petits déjeuners de l'info », des temps destinés chaque mois à la rencontre, à l'échange et à la diffusion d'informations de sorties culturelles ou sportives dans l'agglomération, se sont également développés dans plusieurs centres. Ainsi, les bonnes initiatives se partagent et s'adaptent aux publics accueillis
Le groupe de travail permet également d'enrichir le réseau avec l'invitation régulière d'un partenaire qui présente ses actions et ainsi les contacts sont partagés.
Nous pouvons citer les partenariats communs mis en place avec Coup de pouce universitaire, Sport dans la ville, France bénévolat ou encore Culture pour tous.
Le groupe de travail favorise les initiatives transversales. Dans cette perspective, des rencontres intercentres se déroulent tout au long de l'année : des olympiades ou une sortie neige ont réuni des adolescents des différents centres, un mini-séjour organisé par l'association Rencontres à petits pas (RAPP) a rassemblé des enfants entre 8 et 12 ans, un tournoi de football à l'initiative de l'association Alpha 3A a permis à une quinzaine d'hébergés de rencontrer d'autres demandeurs d'asile hébergés dans la région Rhône-Alpes. Enfin le « séjour isolé » réunissant les adultes vivant seuls dans les centres s'est déroulé cette année dans le massif du Pilat pendant trois jours.

L'année 2010 aura été marquée par une capitalisation et une mutualisation d'outils, par de nombreux échanges de savoir-faire et par la mise en valeur de la transversalité entre les centres. L'une des perspectives pour l'année à venir est la poursuite de ce travail, grâce notamment à l'utilisation du nouvel intranet. Les membres du groupe visent également une sensibilisation plus approfondie des publics et des partenaires. Enfin, l'année du soixantième anniversaire de la convention de Genève sera en partie l'occasion de favoriser l'investissement des hébergés dans de nombreux projets autour de cet événement.

2.6.2 - Le Pôle asile / ressource

Le pôle asile est un groupe de travail transversal constitué par des salariés de terrain et deux chargés de veille réglementaire à plein temps.

L'objectif du pôle asile est, en termes généraux, d'être un lieu « ressources » pour l'ensemble de la collectivité de travail. C'est un lieu d'échanges et de transmission d'informations sur toutes les questions ayant trait à la réglementation sur l'asile, l'accès aux procédures, l'accès au séjour et aux demandes de protection en elles-mêmes (veille et analyse jurisprudentielle par exemple). En cela, son activité et l'expertise qui s'en dégage peuvent se décliner vers l'extérieur (articles, rapports, formations) car le pôle a également la vocation de renforcer la mission d'expertise de l'association. En 2010, le pôle asile, en lien avec les équipes chargées de la veille règlementaire et des relations extérieures, a été fortement mobilisé pour nourrir le contentieux contestant la présence de certains pays sur la liste des POS ou alimenter le plaidoyer sur le projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité.

■ La veille règlementaire et la création d'outils

En 2010, l'activité du pôle s'est d'une part, concentrée sur l'analyse et la compréhension des informations règlementaires et jurisprudentielles fournies par l'équipe chargée de la veille règlementaire pour les relayer aux équipes de terrain et évaluer leur incidence sur nos pratiques. D'autre part, le pôle a travaillé sur la réalisation d'une série de fiches techniques destinées à améliorer l'accompagnement pratique de nos publics. Ces fiches, une fois validées, seront diffusées en interne mais aussi consultables via le site internet de Forum réfugiés. Enfin, le pôle s'est saisi du dossier sur l'apatridie, une procédure mal maîtrisée dans ces déclinaisons pratiques. Le pôle a entamé des démarches auprès de l'OFPRA afin d'être définitivement fixé sur les pratiques françaises en la matière. L'apatridie fera par la suite l'objet d'une fiche technique.

■ L'information sur les pays d'origine (IPO)

Le pôle asile est également le lieu d'échange et de diffusion d'informations relatives au contexte sécuritaire des pays d'origine des réfugiés. Cette activité d'expertise a trouvé une déclinaison concrète lors du contentieux contre la décision du CA de l'OFPRA du 13 novembre 2009.
En 2010, le pôle s'est également concentré sur la recherche d'une méthode de capitalisation, de diffusion et de mutualisation des IPO.
En perspective de la future fusion institutionnelle, la documentaliste du Cosi a été associée à ces travaux. Parallèlement, un séminaire sur l'activité internationale s'est déroulé au mois d'octobre 2010. Un des ateliers concernait la recherche IPO et certaines conclusions de cet atelier ont trouvé une traduction immédiate.
La maturation de ces différentes réflexions a en effet accouché de la décision de sortir le dossier IPO du pôle asile tout en gardant une articulation forte entre les deux groupes de travail. Un groupe IPO va donc être créé en 2011 afin de mettre en œuvre un système de référence/personnes ressources par aires géographiques pour renforcer l'expertise de Forum réfugiés dans ce domaine. Les recherches IPO se concentreront sur l'étude des besoins de protection au regard des contextes régionaux mais pas uniquement. Le dossier IPO dépasse en effet le cadre de la demande de protection et l'expertise doit aussi traiter les situations sanitaires, les conditions sécuritaires des retours et la migration forcée en général (le cas des migrations environnementales par exemple).
Le groupe sera également mobilisé autour du dossier des POS et dans cette perspective, le groupe sera particulièrement attentif à la question du Kosovo. Une mission d'observation pourrait être envisagée, reprenant ainsi un des précédents objectifs du pôle asile. Si la réalisation de missions d'observations dans les pays d'origine des réfugiés n'a pu être effective en 2010, cet objectif demeure en effet un de ceux du futur groupe IPO.

2.6.3 - Le pôle droits sociaux

Dans la continuité des années précédentes, les membres du groupe se sont inscrits dans une dynamique de partage et d'analyse des changements réglementaires et procéduraux, autour des situations vécues au sein de nos structures. Cette richesse du terrain et ses situations complexes nous permettent d'avoir un regard sur l'évolution des droits des personnes que nous accompagnons, d'affiner nos positionnements et de consolider les partenariats.
Nous avons poursuivi notre participation au collectif santé, observatoire des problématiques rencontrées sur l'agglomération lyonnaise en matière de droit au séjour des étrangers malades et d'accès aux soins.
Le groupe « droits sociaux » a, cette année, analysé la réforme de l'Aide médicale de l'État (AME) (instauration d'un forfait de 30 euros et en limitation du panier de soins pris en charge) contre laquelle Forum réfugiés s'est positionné avec beaucoup de conviction car elle durcit dangereusement les conditions d'accès aux soins des personnes sans titre de séjour.

Dans le cadre du projet de loi sur l'immigration, nous avons également pu faire part de notre inquiétude concernant les nouvelles limitations à l'octroi de la carte de séjour provisoire aux étrangers malades. C'est en effet désormais l'inexistence du traitement dans le pays d'origine, et non plus l'absence d'accès effectif aux soins, qui est déterminante pour la délivrance de ce titre de séjour.
Face à ces nombreuses réformes qui ont une incidence sur le travail quotidien d'accompagnement de l'association auprès des demandeurs d'asile et des personnes en demande de régularisation, les membres du groupe « droit sociaux » ont participé à des rencontres avec les partenaires sociaux et de santé publique.
Ainsi, dans le cadre d'une instance pilotée par la CPAM, nous avons pu travailler sur des problématiques récurrentes (les problèmes d'interprétariat dans certains hôpitaux, les refus de soins pour les personnes bénéficiaires de la CMU, la réforme et les difficultés d'accès à l'AME) qui nous ont permis de mieux adapter notre accompagnement à certaines évolutions.
Au cours de cette année, nous avons rencontré les directions des CCAS des villes de Lyon et de Villeurbanne pour évoquer l'élection de domicile des personnes déboutées de l'asile. D'abord conçus comme un temps d'information et d'explication sur la situation de ce public fragilisé, ces échanges nous ont permis de nous assurer de la possibilité effective pour ce public d'avoir accès à un élection de domicile auprès des CCAS, en particulier pour l'accès à l'AME ou à l'aide juridictionnelle.
Nous avons également poursuivi notre participation au comité de pilotage relatif à la création de la Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) à l'Hôpital Edouard-Herriot dont l'inauguration a eu lieu au cours de l'année 2010.
Toutes ces difficultés renforcent l'idée que notre présence dans le débat autour de ces questions d'accès aux droits est indispensable. Dans le cadre du groupe « droits sociaux », nous nous attachons à faciliter l'exercice des droits pour les personnes que nous accompagnons, au niveau local, mais nous construisons également par ce biais des positionnements susceptibles d'être portés publiquement.
Pour l'année 2011, les membres du groupe prévoient de renforcer leur participation aux différentes instances et rencontres (Collectif santé, PASS, CPAM, Restos du cœur, MDR, Croix Rouge….), de maintenir une veille réglementaire affutée dans la perspective des nouvelles réformes annoncées, de maintenir une participation aux temps de formations organisées par l'association, de développer une expertise sur les questions de santé « référence par thématique », de redéfinir les modalités d'accompagnement à la sortie de centre des ménages possédant un titre de séjour délivré pour un autre motif que l'asile, mais toujours en cours de procédure de demande d'asile.

L'intégration 3

Durant 2010, la prise en charge des réfugiés statutaires a été tout aussi conséquente que l'an passé. Elle se traduit par un taux d'occupation exceptionnellement élevé en CPH et au CADA-IR, des relogements en moins de 10 mois pour la totalité des réfugiés inscrits au programme Accelair et des accès au premier emploi dès le septième mois pour les réfugiés accompagnés dans leur insertion professionnelle. Alors que du côté de la santé mentale, le centre de santé Essor a connu une forte montée en charge en mutualisant l'ensemble des interventions dispensées par les psychologues de Forum réfugiés en son sein.
En outre, 2010 a aussi permis de renforcer les partenariats autour de certaines activités qu'il fallait stabiliser, renouveler l'agrément du centre de santé avec l'acquisition d'un logiciel médical, de remettre aux normes les conventions Accelair, et de prendre en charge le secrétariat de l'Instance d'admissions concertées pour les réfugiés à la demande des autorités.

3.1 - Le programme Accelair pour l'insertion des réfugiés

■ Fonctionnement du programme

En 2002, Forum réfugiés s'est engagé dans un projet européen « Equal » cofinancé par le Fonds social européen (FSE), avec l'objectif de favoriser l'insertion par le logement et l'emploi des réfugiés statutaires. Depuis 2005, Accelair fonctionne d'après le principe de territorialisation : sur chacun des deux territoires Accelair du Rhône, une structure référente est en charge d'accueillir le public localisé sur son secteur avec une équipe constituée d'un référent RSA et/ou d'un conseiller emploi et d'un référent logement en charge de l'accès et du maintien dans le logement. Ainsi, tous les réfugiés, hébergés ou non par le DNA, disposent d'une équipe de proximité qui connaît bien leurs problématiques.

■ Rôle de l'équipe de coordination

L'équipe de coordination supervise toutes les réalisations en lien avec le programme Accelair. Entre autres, elle assure une mission d'animation globale en matière d'accès à l'emploi et au logement sur les deux territoires du programme. Elle doit donc générer l'offre et assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande, en lien avec les chargés de mission de terrain. Elle travaille à conforter les capacités d'intervention des professionnels à travers la formation et le conseil. Elle assure à la fois la mobilisation et la fidélisation des partenaires (bailleurs, entreprises, structures associatives). Elle apporte et instaure des procédures communes entre les partenaires et appuie les équipes sur le terrain.

3.1.1 - Les publics pris en charge

■ Fonctionnement des prises en charge Accelair

L'accompagnement des réfugiés du programme Accelair est assuré dans le cadre d'un découpage du département en deux territoires d'insertion, articulés autour des Commissions locales d'insertion (CLI). Forum réfugiés est un des deux opérateurs sur un territoire, dit «Territoire 1», comprenant les 7e et 8e arrondissements de Lyon ainsi que les communes de Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Bron, Meyzieu, Décines-Charpieu, Saint-Fons et Vénissieux. Sur l'exercice 2010, quatre salariés du service insertion ont assuré le travail d'accompagnement du public. Le service insertion de Forum refugiés a réalisé 74 mesures d'Accompagnement social lié au logement (ASLL) du dispositif Conseil général (dont 28 débutées en 2009) pour 65 ménages accompagnés (dont 16 renouvellements de mesures). Globalement 89% de ces mesures ont concerné le maintien dans le logement (soit 66 mesures) et 11% des mesures ont concerné la recherche de logement pour le public hors centres (soit huit mesures). Les 185 autres ménages ont reçu le même type d'accompagnement sans sollicitation du Conseil général, mais avec le financement du Fond européen pour les réfugiés (FER) alloué au programme Accelair.

Instruction RSA au T1
Depuis janvier 2009, Forum réfugiés est habilité à instruire des demandes de RSA. Cette nouvelle mission a concerné 94 ménages en 2010, soit une très légère augmentation de 1% par rapport à 2009. Instruire le RSA permet d'accélérer l'ouverture des droits après l'obtention de la protection et ainsi escompter bénéficier dans les meilleures conditions d'un accès au logement, à l'emploi et à la formation qualifiante.

■ Typologie des personnes accompagnées

Part des femmes parmi les réfugiés inscrits au programme Accelair

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	% 2010
Femmes	145	179	178	394	428	416	48%
Total	***515***	***625***	***600***	***770***	***873***	***859***	***100%***

En 2010, avec 859 réfugiés accompagnés vers le logement et l'emploi ou la formation, l'effectif couvert est aussi important que l'an passé et reste toujours beaucoup plus élevé que les objectifs définis dans le cadre du programme (300 réfugiés).

Origine des réfugiés du programme Accelair				
	Asie + Asie Mineure	Afrique	PECO	Amérique
2010	**20%**	**33%**	**44%**	**3%**
2009	12,5%	34%	52%	1,5%
2008	8%	31%	59%	1%
2007	5%	32%	62%	1%
2006	4%	27%	68%	1%
2005	4%	21%	74%	1%

D'année en année, la configuration des nationalités confirme un ordre d'importance similaire : au premier rang, les réfugiés originaires d'Europe centrale, au deuxième rang ceux venus d'Afrique subsaharienne et au troisième rang les réfugiés d'Asie Mineure.
La part des bénéficiaires originaires d'Asie / Asie Mineure poursuit son augmentation, représentant en 2010 1/5 du public accueilli contre 1/20 en 2007

La composition familiale des ménages			
	2010	**2009**	**2008**
Couple avec enfant(s)	**42%**	32%	42%
Couple sans enfant	**7%**	6,5%	5%
Famille élargie	**4%**	2%	1%
Famille monoparentale	**11%**	13%	13%
Isolé / Célibataire	**36%**	46,5%	39%
Total	**100%**	100%	100%

La part des personnes seules a cessé d'augmenter (-10 points), tandis que celle des couples avec enfant(s) reprend son niveau de 2008 et devient la première configuration de ménages réfugiés.

■ La durée des accompagnements pour les ménages sortis en 2010

	Effectifs 2010	% 2010	Effectifs 2009	% 2009	Effectifs 2008	% 2008
jusqu'à 12 mois	**37**	**16,6%**	52	28%	55	45%
de 13 mois à 18 mois	**33**	**14,8%**	32	17,5%	25	21%
de 19 mois à 30 mois (2 ans ½)	**96**	**43%**	57	31%	29	24%
plus de 2 ans ½	**57**	**25,6%**	43	23,5%	12	10%
Total	***223***	***100%***	***184***	***100%***	***121***	***100%***

L'effectif des sortants avec un logement et un emploi a encore progressé : +21% en 2010, contre +52% l'an passé. Cependant, les durées d'insertion complète par le logement et l'emploi sont de plus en plus longues. Seuls 30% des réfugiés du programme y parviennent en moins de 18 mois, contre 66% en 2008, et encore 45% l'an passé. Alors que les relogements s'effectuent toujours autour du 10e mois, les opportunités d'emploi n'ont pas permis de maintenir les performances. Même si l'accès au premier emploi se réalise avant le 9e mois (en moyenne), il est tout de même plus compliqué de parvenir à s'y installer et d'en tirer des revenus suffisants pour quitter les minima sociaux (critères de sortie du programme).

3.1.2 - Les actions et résultats du programme en matière de relogement

	2002-2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Baux signés	**185**	**253**	**248**	**186**	**183**	**171**	**184**	**1 410**

En 2010, 184 baux ont été signés dont 166 dans le cadre de l'accord collectif d'attribution. In fine, 459 personnes ont été relogées : 299 adultes et 160 enfants dont 77 personnes seules. Parmi les ménages hors centre non-hébergés dans le DNA, 34 ont été relogés en 2010 soit 69 personnes et 19% du relogement global contre 22% en 2009. Cependant, cette baisse de trois points est peu significative puisque 19 isolés/ célibataires hors centre ont été relogés en 2010 contre 11 en 2009 soit une augmentation de 43%.

■ Rythme des relogements

Pour l'année 2010, la moyenne de relogements est de 15,30 baux signés par mois avec des pics de signatures (dépassant les 15 baux/mois) en mars, avril, juillet et décembre. Par le fait, cette moyenne de relogement a peu augmenté puisqu'elle était de 14,25 en 2009.

Baux signés par mois en 2010

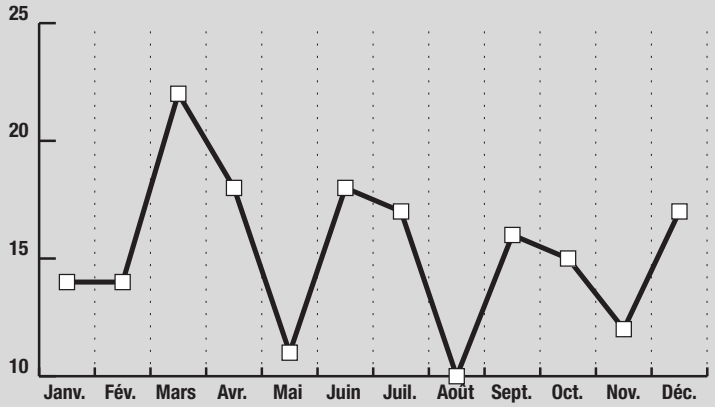

■ Les ménages relogés

Depuis 2008, la part des personnes seules relogées est en constante augmentation. Alors qu'elle était de 29% en 2008 et de 38% en 2009, elle représente désormais près de 42% du relogement global, soit une évolution de 43% en trois ans. Le nombre de relogements pour les familles élargies augmente légèrement, passant de 5% en 2009 à 6,5% en 2010 tandis que le nombre de relogements pour les couples sans enfant diminue de manière significative, passant de 12% en 2009 à 7% en 2010.

Composition familiale des ménages relogés en 2010

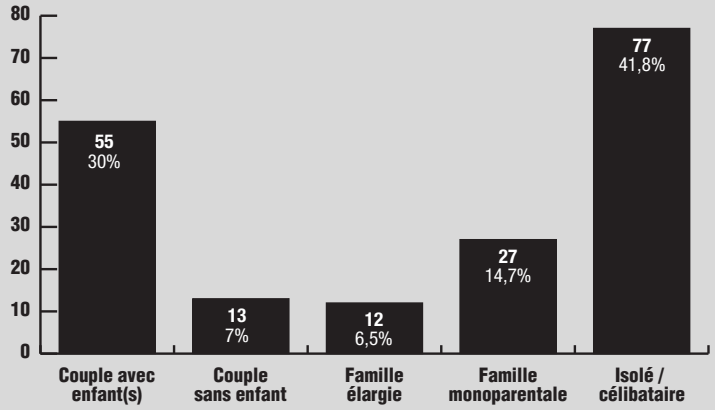

Répartition des relogements de 2008 à 2010 selon le type d'appartement

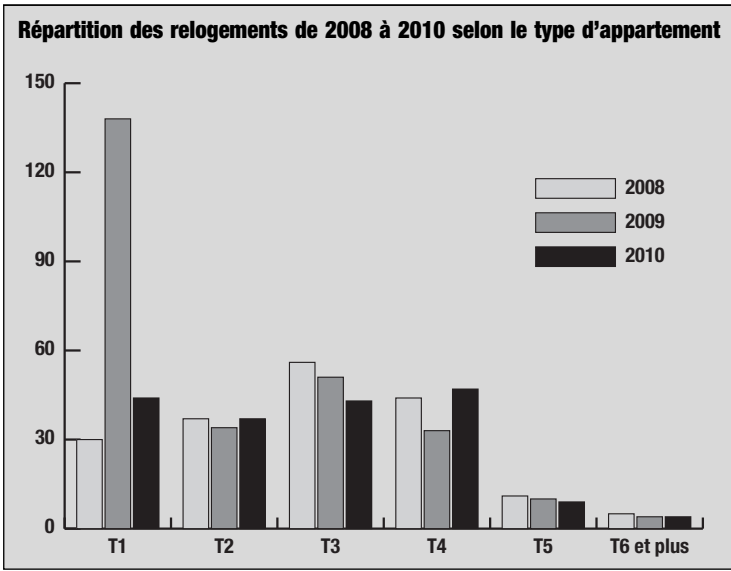

■ Localisation

Depuis 2002, 83 communes du Rhône et hors Rhône ont contribué au relogement de 4 298 personnes bénéficiaires du dispositif Accelair. Néanmoins, un groupe de 33 communes rhodaniennes plus fidèlement impliquées se détache, avec lequel se réalise le plus grand nombre de relogements. En 2010, 101 ménages ont été relogés dans Lyon intra muros et Villeurbanne soit 55% du relogement global (contre 95 en 2009, soit une augmentation de 6%).

Sur les autres zones, il faut remarquer une forte augmentation des relogements à Rillieux, Vaulx-en-Velin, Décines et Meyzieu : 11% en 2009, contre 18% en 2010 ; ainsi qu'une baisse sensible des relogements dans l'Ouest lyonnais passant de 11% en 2009 à 5% en 2010.

■ Vitesses de relogement

Depuis 2007, la vitesse moyenne de relogement est stabilisée à 10 mois, alors qu'elle dépasse aisément les 40 mois dans le parc social du Grand Lyon. Le partenariat soutenu avec l'ABC HLM et ses bailleurs publics dans le cadre de l'Accord collectif départemental d'attribution contribue fortement à une telle prouesse.

Les vitesses moyennes de relogement à partir de l'entrée dans le programme Accelair

Nbre de relogements	Moyenne	Médiane	Relogement le plus rapide	Relogement le moins rapide
184	9,9 mois	9 mois	2 mois	27 mois

Les vitesses de relogement

Vitesse de relogement	Nombre de ménages	%
moins de 6 mois	65	35 %
de 7 à 9 mois	41	22%
de 10 à 12 mois	28	15%
de 13 à 18 mois	38	21%
de 19 à 24 mois	5	3%
plus de 24 mois	7	4%
Total	***184***	***100%***

Les vitesses de relogement par typologie de logements

Typologie de logements	Nombre de ménages	%	Vitesse moyenne (en mois)	Vitesse médiane (en mois)
T1	44	23,5%	9	10
T2	37	20,2%	9,3	9
T3	43	23,5%	9,5	8
T4	47	25,6%	10,5	10
T5	9	5%	13,4	13
T6	4	2,2%	13,75	12,5
Total	***184***	***100%***	***9,9***	***9***

■ Les actions envers les acteurs

• La captation des logements : L'année 2010 a été une année importante pour le programme Accelair en matière de relogement. En effet, pour la première fois depuis 2002, nous avons capté des logements sans passer par une interface. Le coordinateur logement a ciblé directement avec les bailleurs sociaux les besoins en matière de logements. Ainsi de nombreuses visites ont été effectuées ce qui a permis d'affiner les demandes, de localiser les offres et surtout d'obtenir pour les ménages des logements de qualité. Cela a permis de développer un partenariat opérationnel avec les équipes de terrain des organismes HLM, afin de les sensibiliser mais surtout de les familiariser avec le public que nous accompagnons.

• Les Ateliers d'informations auprès des réfugiés : tout au long de l'année se sont succédés des ateliers collectifs et individuels en direction des ménages prêts à entrer en logement. Ces ateliers ont concerné les thématiques suivantes : la réalité du logement en France, droits et devoirs du locataire en France ainsi que le rôle de nos accompagnements lié au logement.

• Lutte contre les discriminations et promotion des réfugiés : en dehors d'une session de sensibilisation/formation auprès des bailleurs sociaux, Forum réfugiés a aussi initié une nouvelle campagne d'affichage en faveur du logement. Ainsi, dans la lignée de la campagne d'affichage sur l'emploi des réfugiés statutaires, diffusée en 2009, l'équipe Accelair a imaginé une campagne d'affichage mettant en avant l'importance de l'accès au logement dans le parcours d'intégration des réfugiés en France. Cette campagne (affiches et cartes postales) sera diffusée au cours de l'année 2011 auprès des bailleurs, des communes et des professionnels de l'accompagnement des réfugiés. Elle met en avant les résultats du programme Accelair en matière d'accès au logement des réfugiés, mais elle valorise également le travail des partenaires, des bailleurs sociaux engagés au sein de l'Accord collectif départemental d'attribution de logements sociaux et l'engagement des communes de relogement des réfugiés.

• Le maintien du « sas » pour l'hébergement des personnes seules en surnombre : dans la continuité de l'année 2009, la convention ADOMA a pleinement joué son rôle de « sas » pour les personnes seules. Ainsi en 2010, 20 réfugiés ont pu bénéficier d'un hébergement transitoire puis 15 d'entre eux ont été relogés en moins de six mois.

3.1.3 - Actions et résultats du programme en matière d'emploi et de formation

■ Les résultats en matière d'accès à l'emploi

En 2010, 566 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches d'insertion professionnelle et 49% (275 personnes) d'entre elles sont parvenues à l'emploi et/ou à la formation. En moyenne, l'accès au premier emploi s'effectue avant le 10e mois, voire avant le 7e mois pour la moitié d'entre eux. Au total, les résultats représentent 189 contrats signés et 188 mesures de formation. Ainsi, sur l'ensemble des réfugiés en suivi Accelair, 81% ont obtenu une mesure emploi et / ou une mesure de formation linguistique et/ou professionnelle.

Types de contrat ou de formation	2008	2009	2010
CDI	**33**	**26**	**26**
CDD	**82**	**77**	**46**
Intérim	**65**	**27**	**47**
CDDI et MAD	**31**	**31**	**21**
Contrats aidés	**42**	**40**	**47**
dont CAE	*19*	*5*	*22*
CAU / CUI*	*10*	*32*	*24*
Contrat d'Avenir	*13*	*3*	*1*
Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage	**2**	**3**	**2**
Création d'activité	**4**	**0**	**0**
Total mesures emploi	***259***	***204***	***189***
Stage de dynamisation	**44**	**53**	**48**
ECCP et EMT	**5**	**3**	**10**
Qualifiante ou (pré) professionnalisante	**19**	**46**	**54**
FLE/Métier	**29**	**67**	**76**
Total mesures formation	***97***	***169***	***188***
Total mesures emploi et formation	***356***	***373***	***377***

** Le CAU (Contrat d'aide unique) est le nouveau contrat mis en place par le Conseil général du Rhône ; il remplace le Contrat d'avenir et le Contrat d'accompagnement dans l'emploi.*

Depuis 2007, le nombre total de mesures emploi / formation reste invariable et ce, malgré la crise économique qui peine à se résorber. De plus, il s'avère que les réfugiés connaissent des discriminations similaires à celles que subissent d'autres populations vulnérables telles que la population immigrée à laquelle se rattachent les analyses. En l'occurrence, d'après la DIRECCTE[1], le taux de chômage aurait progressé de 4,8% en un an dans le Rhône entre novembre 2009 et novembre 2010. Par ailleurs, d'après l'INSEE[2], la population immigrée (sans distinction du public réfugié) est deux fois plus touchée par le chômage que la population non immigrée. Enfin, les femmes immigrées sont moins souvent présentes sur le marché du travail.

Cette année, le contexte économique a encore eu de fortes implications sur la nature des contrats et l'augmentation des mesures de formation pour les réfugiés en suivi Accelair : forte baisse des contrats en insertion (-30%) mais reprise de l'intérim (+74%) qui se justifie par la hausse générale de l'emploi intérimaire (+24,5% entre novembre 2009 et novembre 2010[3]). Une des raisons identifiées est l'augmentation des critères de recrutement imposés par les structures d'insertion par l'activité économique : notre public a rencontré de plus grandes difficultés à l'embauche. C'est pourquoi les référents Accelair ont réorienté fortement leurs prescriptions vers la formation linguistique et/ou professionnelle ; ces dernières ont triplé depuis 2008.

Depuis 2007, le nombre des formations qualifiantes (c'est-à-dire permettant d'obtenir un diplôme reconnu) sont passées de 2% à 14% des mesures emploi-formation, correspondant à 54 formations en 2010. Comme l'an passé, les formations de FLE et FLE-Métier, c'est-à-dire des formations professionalisantes auxquelles on adosse des cours de Français langues étrangères (FLE) sont fortement représentées dans les mesures emploi / formation. Le ratio était de 8% en 2008, puis 14% en 2009 pour enfin atteindre 20% en 2010.

■ Les actions en faveur de l'accès à l'emploi et à la formation des réfugiés

Les actions restent toujours orientées vers les trois cibles essentielles au bon déroulement du programme : les entreprises, les réfugiés et nos partenaires. En direction des entreprises, l'objectif est de faire connaître la situation des réfugiés, leurs compétences et leurs droits. En direction des réfugiés et des organismes partenaires, l'accent porte toujours sur des actions de formation ; la majorité des orientations mobilise les actions de formation du droit commun mais lorsque ce dernier ne permet pas de répondre aux besoins des réfugiés,

1 - Source : STMT – Pôle Emploi, DARES, et calculs de la DIRECCTE Rhône-Alpes / SEPES Novembre 2010
2 - Source : Insee Première N°1262 - novembre 2009
3 - Source : Chiffres Pôle emploi – novembre 2010

d'autres formules plus adaptées sont privilégiées. En l'occurrence, il s'agit souvent d'utiliser les formations qualifiantes pour y adjoindre des cours de Français langue étrangère afin de consolider les acquis. Par ailleurs, une nouvelle action a été lancée en 2010 en faveur des personnes analphabètes et ne maîtrisant pas le français. Grâce à la méthode Gattegno, particulièrement bien adaptée, après 300 heures de formation, 60% des stagiaires ont signé un CDI ou ont poursuivi en formation qualifiante FLE-Métier. Enfin, parallèlement, un travail sur la mobilité a été mené avec une auto-école sociale afin de permettre à 10 jeunes de passer leur permis en ayant des moniteurs sensibilisés aux questions d'insertion et d'apprentissage du français.

3.1.4 - Le transfert de la méthode Accelair en France

En 2008, l'ancien ministère de l'Immigration a sollicité Forum réfugiés pour transférer sa méthodologie d'action et son savoir-faire sur l'insertion des réfugiés en France métropolitaine. Après une première année d'expérimentation, la montée en charge de cette mission d'appui territorial s'est effectuée progressivement en 2010. Au 31 décembre 2010, 20 départements avaient sollicité nos services : 15 départements se sont formellement inscrits dans la démarche de transfert de la méthode Accelair alors que cinq autres départements sont en cours de candidature auprès de la Direction centrale de l'asile du ministère de l'Intérieur.

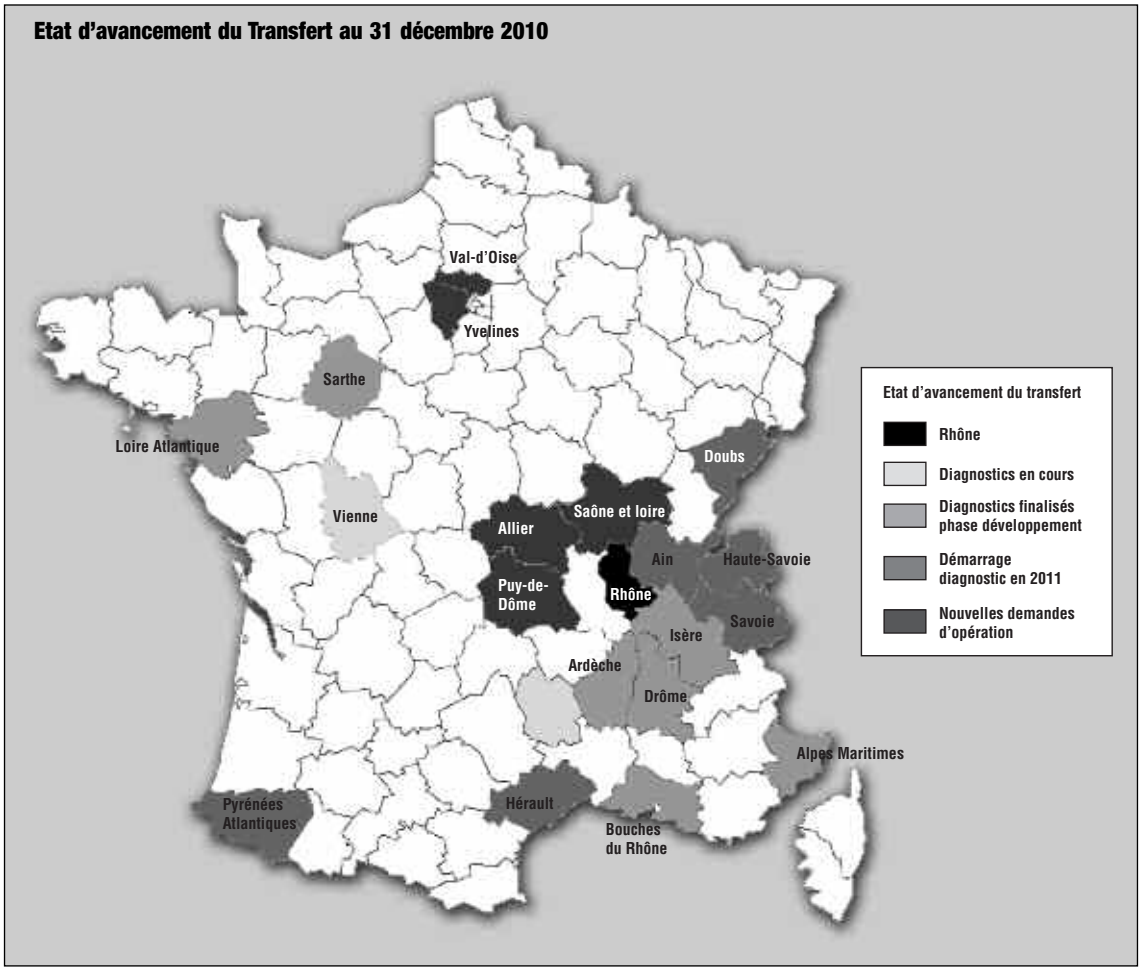

Basé sur la promotion de l'article 30[4] de la loi sur l'immigration de novembre 2007 (art. L711-2 du CESEDA), Forum réfugiés soutient les territoires dans la définition de leurs développements en faveur des réfugiés statutaires. Il ne s'agit pas de transposer à l'identique l'architecture du programme Accelair mais d'adapter les réponses aux problématiques singulières rencontrées sur chaque département à l'occasion de nos diagnostics territoriaux. Pour ce faire, l'équipe des spécialistes Accelair interroge les principaux acteurs intervenant dans l'insertion des réfugiés (cf. schéma) pour étudier l'impact des programmations existantes, à savoir :

- Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI)
- Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)
- Plan départemental d'intégration (PDI)
- Programme régional d'insertion des populations immigrées (PRIPI)
- Programme départemental d'insertion (PDI – Conseil général)
- Pacte territorial d'insertion (PTI)

4 - « L'étranger qui a obtenu le statut de réfugié et a signé le contrat d'accueil et d'intégration (…) bénéficie d'un accompagnement personnalisé pour l'accès à l'emploi et au logement. A cet effet, l'autorité administrative conclut avec les collectivités territoriales et les autres personnes morales concernées ou souhaitant participer à cet accompagnement une convention prévoyant les modalités d'organisation de celui-ci ».

Un Comité de pilotage dirigé par l'autorité administrative de tutelle (préfecture, DDCS) est organisé en fin de diagnostic afin de restituer les résultats et d'échanger sur les premières préconisations d'actions à mettre en œuvre.
Sur chacun des départements, ces comités de pilotage ont permis pour la première fois de créer des espaces d'échange entre les structures associatives, les autorités institutionnelles de l'État et les collectivités territoriales. La restitution du diagnostic entraîne ainsi un changement de regard sur la situation des réfugiés en rendant visible cette population sur le département.

Synoptique de la démarche de diagnostic territorial Accelair

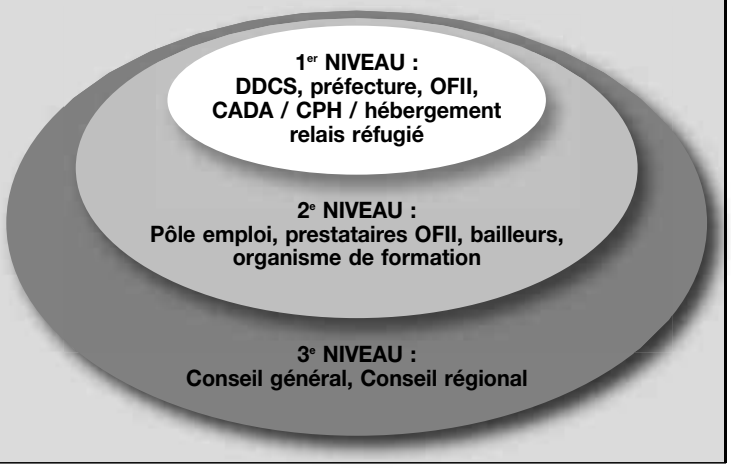

En résumé, la démarche provoque des effets induits plutôt favorables à l'amélioration des prises en charge vers le logement ou l'emploi ; surtout dans les territoires dépourvus de CPH. Notre méthodologie d'intervention permet de décloisonner les fonctionnements en réseau fermé tout en offrant la possibilité à chaque structure de repositionner son cœur de compétences auprès du public réfugié. Un nouveau maillage territorial peut alors prendre forme en privilégiant une logique de complémentarité réciproque entre acteurs.

■ Principaux résultats

Neuf diagnostics territoriaux ont été engagés depuis le début de notre mission de transfert de la méthode Accelair et au moins six seront effectués durant l'année 2011.

Départements	Structures gérant de l'hébergement pré-CADA	Structures gérant des CADA	Structures gérant de l'hébergement relais réfugiés
Alpes-Maritimes	1	2	2
Ardèche	1	2	/
Bouches-du-Rhône	1 + variable	12	3
Drôme	1	2	2
Isère	1	3	2
Loire	1	2	1
Loire-Atlantique	1	4	2
Sarthe	1	3	5
Vienne	1	2	/
Total	**9**	**32**	**17**

Depuis moins de deux années, les diagnostics ont concerné une soixantaine de structures opérant directement dans le champ de l'asile. Sur l'ensemble des départements, il est constaté une saturation des dispositifs d'hébergement pour demandeurs d'asile, amenant à l'ouverture de places d'urgence majoritairement dédiées aux familles (chambres d'hôtel, appartements). Cet engorgement entraîne un regard plus soutenue des autorités sur les sorties de réfugiés statutaires des CADA. Ainsi, dans plusieurs départements (Ardèche, Drôme, Loire-Atlantique par exemple), les réfugiés sont clairement identifiés dans le cadre des accords collectifs départementaux de relogement des PDALPD. L'attention portée sur les rotations au sein des CADA a également permis l'émergence de places d'hébergement relais pour réfugiés (chambres de foyer, appartements), permettant de fluidifier les centres tout en continuant à travailler sur l'accès à un logement autonome. Cependant, cette focalisation sur les « sortant de CADA » rend moins lisible la problématique des « réfugiés hors centres » qui constituent pourtant souvent la majorité des réfugiés des territoires (jusqu'à 75% du public réfugié dans les Alpes-Maritimes).

Au plan de l'insertion professionnelle des réfugiés, peu de dispositifs ont été mis en œuvre sur les départements du transfert Accelair. Les centres d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés effectuent surtout un accompagnement portant sur l'ouverture des droits et l'accès au logement. Peu de structures possèdent un réseau dans le champ de l'insertion professionnelle. Les réfugiés ne sont pas identifiés par les Conseils généraux en tant que public spécifique et sont accompagnés par des référents sociaux de secteur dans le cadre du RSA. En effet, les entretiens sociaux étant réalisés sans interprète sur les plates-formes d'orientation, les réfugiés ne sont pas orientés vers des référents socio-professionnels. Ces orientations par défaut contribuent au séquençage du parcours d'insertion des réfugiés : ouverture des droits /

cours de français / logement / insertion sociale et en dernier lieu accompagnement sur le projet professionnel.
Ce retard dans la construction de parcours professionnels contribue à la précarisation des réfugiés. Beaucoup connaissent des processus d'insertion au coup par coup selon les opportunités rencontrées sur le marché de l'emploi. Ainsi, peu de réfugiés sur les départements diagnostiqués parviennent à s'employer et à appréhender le fonctionnement de nos institutions (acquisition de droits à la formation par exemple).
Certains dispositifs de droit commun sont pertinents pour le public réfugié, de nombreuses aides pouvant leur être allouées. Mais un travail de partenariat est nécessaire afin de rendre accessible ces différentes mesures aux réfugiés dans une perspective d'individualisation des parcours d'insertion.
Des séances de sensibilisation croisées sont nécessaires entre le service public de l'emploi, les services d'insertion des Conseils généraux et les structures en charge de l'asile afin de travailler à une égalité des chances pour le public réfugié.

■ Perspectives 2011

Le transfert de la démarche Accelair permet de travailler sur l'insertion par le logement et l'emploi des réfugiés d'un point de vue politique (maillage institutionnel, programmation) et technique (soutien en ingénierie de projet, formation – sensibilisation, évaluation).
En 2011, la démarche de transfert devrait s'étendre à de nouveaux territoires. Les dynamiques locales sont plus ou moins longues à s'activer selon les départements, des financements complémentaires n'ayant pas toujours pu être dégagés pour mettre en place un projet de type Accelair. Néanmoins, il est prévu d'instaurer un Comité de développement interrégional pour l'intégration des réfugiés (CODIIR) avec tous les départements engagés dans la démarche de transfert. L'objectif premier consiste à activer un espace d'échange d'expériences afin de mutualiser les bonnes pratiques émergeant sur chacun des territoires.

3.2 - Les travaux du groupe de travail « Intégration »

Le groupe « Intégration » s'est réuni 11 fois en 2010. L'objectif de ce groupe est de former les chargés d'insertion des centres d'hébergement sur les thématiques de l'emploi et du logement, tout en mutualisant les compétences en interne et en harmonisant les pratiques.
Cette année, les thématiques abordées relatives à l'emploi ont été les suivantes : les techniques de recherche d'emploi, les structures d'insertion par l'activité économique du Rhône (comment positionner les personnes, les secteurs d'activité), les formations, l'insertion spécifique des travailleurs handicapés, la rédaction du contrat d'insertion.
Concernant le volet relogement, les thèmes suivants ont été abordés : la préparation des ménages au logement autonome, les éléments nécessaires à l'élaboration du diagnostic social, comment élaborer un diagnostic social et calculer un taux d'effort. Enfin, des ateliers d'informations collectives et individuelles sur les « droits et devoirs des locataires », sur le logement en France et sur les modes d'attribution de logement ont été animés tout au long de l'année par le coordinateur Accelair auprès des hébergeurs de Forum réfugiés.

3.3 - L'hébergement et l'accompagnement des réfugiés statutaires

Cette année encore, les 97 places d'hébergement réservées aux réfugiés statutaires ont bien contribué à fluidifier le Dispositif national d'accueil (DNA) dans le département du Rhône. Le double renouvellement de l'occupation totale en CPH et CADA-IR (97 places / 272 personnes accompagnées) permet de souligner la performance dans un département où les possibilités de quitter un hébergement pour un logement sont tout de même plus limitées qu'ailleurs.
Par ailleurs, 2010 s'est achevée par la mise en logement des réfugiés palestiniens que Forum réfugiés a reçu dans le cadre des opérations de « réinstallation », c'est-à-dire des personnes munies d'un visa D (visa d'établissement) et placées sous mandat strict du Haut Commissariat des Nations-unies pour les réfugiés (UNHCR). Cette catégorie de réfugiés représente une proportion de plus en plus grande du public accueilli.
C'est pourquoi, l'option d'un dispositif spécial s'est finalement réalisée avec l'ouverture d'une structure d'hébergement ad'hoc pour encadrer les 26 réfugiés palestiniens, dont six familles avec enfants. Cette expérimentation concrétise l'investissement de Forum réfugiés dans la défense du développement d'un programme français de réinstallation et fait désormais l'objet d'un nouveau service de Forum réfugiés.

3.3.1 Le Centre provisoire d'hébergement

Le Centre provisoire d'hébergement (CPH) est un Centre d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) spécialisé dans l'accueil et l'accompagnement de familles réfugiées. Sa mission consiste à faciliter l'intégration des réfugiés les plus vulnérables ou qui présentent des risques de précarisation avérée : pas de revenus, pas de logement, mauvaise maîtrise du français, problèmes de santé, etc. Les 40 places du CPH de Forum réfugiés sont situées dans le huitième arrondissement de Lyon, à proximité de la station de métro Mermoz.

■ Les entrées

Provenance des personnes hébergées au CPH en 2010	nombre ménages	nombre personnes	% personnes
DNA	**15**	**47**	**71%**
dont centre de transit - Forum réfugiés	*2*	*6*	*9%*
dont CADA - Forum réfugiés	*7*	*28*	*42%*
dont autres CADA - département du Rhône	*6*	*13*	*20%*
dont autres CADA - hors département du Rhône	*0*	*0*	*0%*
Hors DNA	**4**	**17**	**26%**
dont Hôtel	*4*	*17*	*26%*
dont hébergement divers hors centre	*0*	*0*	*0%*
Autres (naissances)	**0**	**2**	**3%**
TOTAL	***19***	***66***	**-**

L'effectif des admissions en CPH reste identique et aussi élevé que l'an passé : 66 personnes, soit 19 ménages.
La plupart des arrivées rhodaniennes proviennent du Dispositif national d'accueil (DNA), avec néanmoins un léger tassement cette année : 64 personnes en 2009 (97%) contre 47 personnes en 2010 (71%).
L'accès en CPH est salutaire pour les réfugiés vulnérables n'ayant pu accéder au DNA. En l'occurrence, la présence quotidienne des équipes contribue à rassurer et à mettre en confiance les résidents pour leur permettre d'envisager l'avenir dans de bonnes conditions. Désormais, les résidents disposent d'un espace de vie plus agréable grâce à de nouveaux aménagements : sanitaires individuels et cuisine collective équipée.

Origine géographique des personnes entrées en 2010 (en %)

Cette année, la part des personnes accueillies originaires d'Europe s'est encore accrue passant de 38% en 2009 à 62% en 2010. De même, l'effectif des réfugiés en provenance de la zone Afrique est aussi en forte augmentation : 1,75% en 2009 contre 23% en 2010. Quant à la part de personnes originaires du Moyen-Orient, elle est en baisse de 30% et concerne toujours des réfugiés de nationalité afghane ou irakienne, arrivés dans le cadre des programmes de réinstallation.

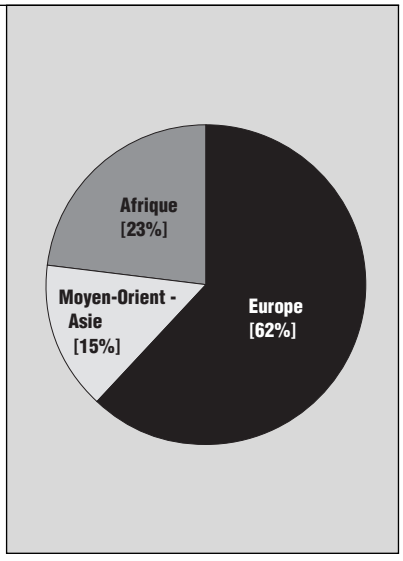

■ Le profil des bénéficiaires

Répartition adultes en familles / adultes isolés / enfants

	Adultes en famille	%	Adultes isolés	%	enfants	%	Total personnes
2006	38	45,8%	0	0%	45	54,2%	83
2007	39	42%	3	3,2%	51	54,8%	93
2008	49	49,5%	5	5%	45	45,4%	99
2009	54	54,5%	4	4%	41	41,4%	99
2010	**61**	**58,6%**	**4**	**3,8%**	**39**	**37,5%**	**104**

En 2010, 104 résidents ont été accompagnés au CPH contre 99 en 2009, ce qui représente la plus forte proportion de la dernière décennie. L'effectif des adultes en famille atteint également un niveau record (58% des personnes accompagnées contre 54% en 2009). Il s'explique par l'accueil plus important de familles nombreuses avec des enfants adolescents ou jeunes majeurs. Quant à la part des personnes seules, elle reste stable et faible (moins de 4%).

■ L'accompagnement durant le séjour

◗ La gestion hôtelière

Alors que la taux d'occupation du centre augmente depuis 2006, il se stabilise cette année autour de 14 200 journées.

Les journées réalisées

	2006	2007	2008	2009	2010
Total réalisé	13 037	13 383	13 806	14 181	14 231
Prévisions	14 600	14 600	14 640	14 600	14 640

◗ Le suivi social, santé et administratif durant le séjour

Santé : sur le volet dépendance, seulement un dossier a concerné une reconnaissance de handicap et deux dossiers ont été déposés pour des demandes d'Allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA).
Cette année, le CPH a renforcé ses liens avec le centre de santé Essor de Forum réfugiés, tout en consolidant ses liens partenariaux avec les hôpitaux mais surtout avec les médecins et spécialistes de notre secteur médico-social.
Educatif/social : des rencontres avec les écoles du quartier ont servi à améliorer l'accueil des enfants réfugiés. D'autres rencontres (trimestrielles) avec les services de la Protection maternelle et infantile (PMI) s'avèrent tout aussi porteuses d'amélioration concernant la prise en compte des problématiques éducatives et intrafamiliales de certains ménages réfugiés. En prolongement, la réactivation du réseau socioculturel avec le centre social et l'association « Culture pour tous » offre désormais la possibilité aux enfants et leurs familles de partager des moments de détente en dehors du CPH.

◗ La préparation de l'entrée en logement

Les entretiens préparatoires à l'entrée en logement sont adjoints de diverses actions collectives destinées à réduire les angoisses de la transition d'une logique d'internat « protecteur » à une logique d'autonomie plus élargie dans l'habitat. Nous veillons à ce que les ménages accèdent à un logement le mieux équipé possible avec le moins de risque d'endettement possible. C'est pourquoi les équipes ont renforcé leurs liens avec les différentes associations caritatives susceptibles de fournir du mobilier à moindre coût.

◗ L'insertion socio-professionnelle durant le séjour

Depuis 2008, Forum réfugiés émarge au Plan d'apprentissage du français (PAF) géré par la préfecture du Rhône. Malgré une très bonne fréquentation, les cours ont tout de même été suspendus en cours d'année faute de financement.

Les séances étaient dispensées dans les locaux du CPH par une association partenaire. Au bilan de juin 2010, les formations linguistiques (500h) ont concerné une trentaine de stagiaires, parmi lesquels deux candidats se sont présentés à l'examen du Diplôme initial en langue française (DILF).

Stagiaires du Plan d'apprentissage du français

			Type de sortie du PAF	
PAF	Nombre de personnes	Nombre global d'heures de cours dispensées	Personnes s'étant présentées au DILF	Personnes sorties des centres de FR ou signataires du CAI
2008	45	995	3	27
2009	65	870	3	38
2010	30	500	2	21

En complément de l'apprentissage du français, d'autres mesures ont été mobilisées pour construire des projets professionnels cohérents avec les réfugiés statutaires du centre.

■ La vie du CPH

Depuis 2009, le CPH rénove petit à petit ses locaux afin d'améliorer les prestations hôtelières. En 2010, les travaux ont concerné l'installation de toilettes individuelles dans toutes les salles d'eau, la remise en état de toutes les chambres, des couloirs et de la cuisine collective. Dans la plupart des cas, ces rénovations sont réalisées sous forme d'ateliers, à l'initiative de l'agent de maintenance et avec la participation des résidents. D'ailleurs, la présence de l'agent de maintenance au quotidien s'avère un atout pour le CPH car il offre un contact supplémentaire et une veille régulière sur les conditions d'hébergement et le bien-être des familles.

■ Les sorties

Sur l'exercice 2010, 22 ménages sont sortis du CPH, soit 64 personnes. Cette proportion ne cesse de croître depuis quelques années, augmentant par là-même le taux de rotation : 162% en 2010 contre 159% en 2009. La durée moyenne de séjour baisse en conséquence : huit mois en 2009 contre sept mois en 2010.

Durée moyenne de séjour (en jours)

2006	2007	2008	2009	2010
276	235	212	248	218

Les sorties par type de logement

	2006		2007		2008		2009		2010	
	Nbre de ménages	Nbre de personnes	Nbre de ménages	Nbre de personnes	Nbre de ménages	Nbre de personnes	Nbre de ménages	Nbre de personnes	Nbre de ménages	Nbre de personnes
Fin de prise en charge	1	6	1	1	3	7	0	0	1	4
Foyers	0	0	0	0	0	0	1	1	3	3
T1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1
T2	1	3	0	0	3	5	1	2	3	6
T3	4	15	6	19	6	19	9	21	3	6
T4	7	22	6	25	5	18	5	22	8	32
T5	1	4	2	11	1	5	2	13	2	10
T6	0	0	0	0	1	10	0	0	0	0
Autre	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1*	*1*	*1*	*2*
Total	***15***	***53***	***16***	***57***	***20***	***65***	***20***	***61***	***22***	***64***

Parmi les sorties en logement, 65% des ménages ont accédé à de grands logements de type 4 ou 5.

Les sorties par type de bailleur

	En nombre de ménages				
	2006	2007	2008	2009	2010
Location parc privé	0	0	2	1	0
Location HLM	12	15	15	17	17
Autre situation (foyer, résidence sociale, fin de prise en charge…)	3	1	3	2	5
Total	***15***	***16***	***20***	***20***	***22***

La majorité des baux a été signée dans le parc public. Dans le cadre de l'Accord collectif départemental d'attribution (ACDA), via le programme Accelair de Forum réfugiés et dont dépend fortement la performance du taux de sortie en logement.

État du suivi socioprofessionnel des adultes à la sortie

	2006	2007	2008	2009	2010
CDI	1	1	1	0	1
CDD > 3 mois	2	0	2	1	0
CDD < 3 mois	1	0	0	1	0
Intérim	1	1	3	1	0
Contrat aidé	2	3	0	0	0
Dont FLE CAI	0	5	5	0	18
Dont FLE hors CAI	0	2	0	2	0
Minima sociaux					
(RSA, AF, AAH…)	17	17	31	32	40
Autres situations	0	1	0	0	1
Total	***24***	***30***	***42***	***37***	***42***

La crise économique, les difficultés du public accueilli en CPH et la diminution des durées de séjour ont fortement réduit les chances d'accéder à l'emploi, surtout pour les non-francophones.

3.3.2 - Le CADA-IR

Le CADA-IR dispose d'une capacité d'accueil de 57 places pour 43 chambres réparties sur trois communes : Vaulx-en-Velin, Villeurbanne et Bron. Ce dispositif créé en 2004 a pour objectif d'accompagner les réfugiés statutaires les plus autonomes dans l'accession à un premier logement et un premier emploi.

Les résultats quantitatifs de cette année 2010 ont été remarquables puisque 168 réfugiés ont bénéficié de ce dispositif avec un taux de rotation peu commun de 208% : 117 admissions pour 121 sorties.
Comme chaque année, le CADA-IR a accueilli un nombre important de réfugiés pris en charge dans les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) mais également une part non-négligeable de réfugiés sans hébergement adapté, et très souvent en grande précarité.

■ Les entrées

Répartition des entrées au CADA-IR de Forum réfugiés selon la provenance des ménages et des personnes accueillis (2010)

	nombre ménages	nombre personnes	% personnes
DNA	**31**	**73**	**62,4%**
dont centre de transit - Forum réfugiés	*4*	*10*	*8,5%*
dont CADA - Forum réfugiés	*21*	*53*	*45,3%*
dont autres CADA - département du Rhône	*5*	*10*	*8,5%*
dont autres CADA - hors département du Rhône	*0*	*0*	*0%*
Hors DNA	**14**	**40**	**34,2%**
dont Hôtel	*9*	*31*	*26,5%*
dont hébergement divers hors centre	*5*	*9*	*7,7%*
Autres (naissances)	**2**	**4**	**3,4%**
TOTAL	***47***	***117***	***100%***

Sur cet exercice, le flux des admissions a augmenté de 32% : 117 entrées en 2010 contre 79 en 2009. Cette progression provient surtout de la performance de relogement des ménages pris en charge au sein de ce dispositif.

Comme pour le CPH, les réfugiés hors DNA sont en forte augmentation : 34,2% en 2010 contre 9% en 2009. Il s'agissait essentiellement de réfugiés à l'hôtel-asile mais aussi de personnes seules hébergées en habitat précaire (compatriotes, squat...).

L'augmentation des admissions en provenance du centre de transit (9% en 2010 contre 1% en 2009) s'explique par l'augmentation des effectifs réfugiés munis d'un Visa D d'établissement arrivés dans le cadre des programmes de réinstallation ou des opérations spécifiques.

Origine géographique des personnes entrées en 2010 (en %)

Parmi les 21 nationalités accueillies, les réfugiés venant d'Europe sont les plus nombreux, avec notamment les Kosovars et les Arméniens (31 personnes). La part des réfugiés originaires d'Afrique a largement augmenté en passant de 19% en 2009 à 32% en 2010. Ce sont majoritairement des personnes seules provenant du Congo RDC. Enfin, les réfugiés en provenance du Moyen-Orient étaient principalement des Irakiens.

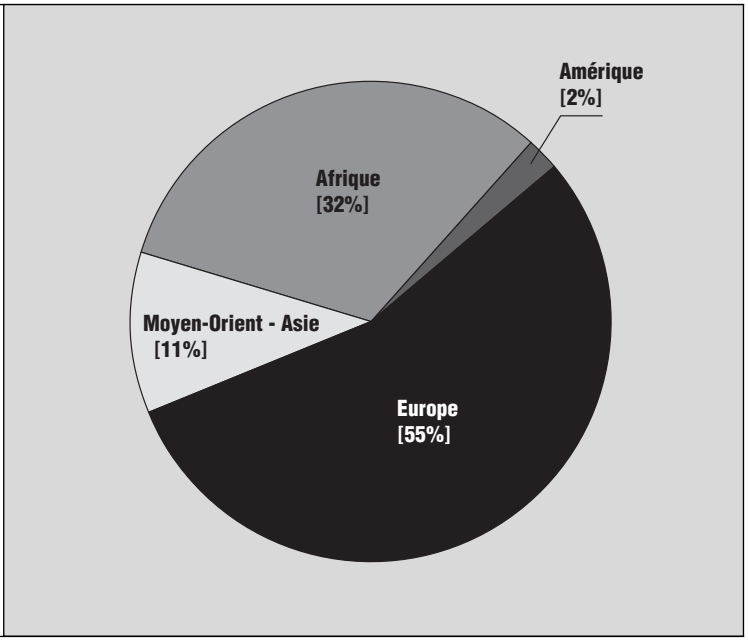

■ Le profil des bénéficiaires

Répartition adultes en familles / adultes isolés / enfants

	Adultes en famille	%	Adultes isolés	%	Enfants	%	Total personnes
2006	63	43,4%	26	18%	56	38,6%	145
2007	58	42,6%	34	25%	44	32,3%	136
2008	72	42%	44	25,7%	55	32%	171
2009	51	39,5%	41	32%	37	28,6%	129
2010	**73**	**43,4%**	**38**	**22,6%**	**57**	**34%**	**168**

L'année 2010 est marquée par une augmentation de 30% des prises en charge, dont principalement des familles avec enfants. Les personnes seules sont moins nombreuses en 2010 ; même si cette population représente 53% des suivis (soit 38 ménages sur 71 accompagnés).

■ La gestion hôtelière

Le taux d'occupation (87%) est légèrement supérieur aux autres années. Ce chiffre est la conséquence de l'accroissement des entrées de familles permettant un meilleur ratio d'hébergés par chambre qu'avec des personnes seules.

Les journées réalisées

	2006	2007	2008	2009	2010
Total réalisé	**17 335**	**17 019**	**17 839**	**17 959**	**18 143**
Prévisions	**20 520**	**20 520**	**20 862**	**20 805**	**20 805**

■ L'accompagnement durant le séjour

L'accompagnement des réfugiés au CADA-IR concerne trois volets : recherche et accès au logement, accompagnement à l'emploi et à la formation, suivi sanitaire et social, vie quotidienne.

◗ Le suivi social, santé et administratif

L'ouverture des droits a constitué une part importante de l'accompagnement. Dans un contexte national de restructuration, de décentralisation et de chômage en hausse, la complexité des procédures administratives françaises a accru d'autant la charge des accompagnements ; sans parler de la fusion ASSEDIC/ANPE, débutée en janvier 2009, qui prend du temps à se réorganiser sans amoindrir la qualité des affiliations. C'est pourquoi il a fallu redoubler de vigilance autour des questions de maintien des droits sociaux pour éviter les ruptures des prestations CAF, les radiations chez Pôle emploi, ou encore l'interruption des versements ATA.

◗ La préparation à l'entrée en logement

De plus en plus fréquemment, les sorties en logement autonome se déroulent dans de bonnes conditions avec des logements de très bonne qualité, situés dans de nombreuses communes, dont tous les arrondissements de Lyon. Sur cet exercice, une nouvelle tendance s'est dégagée en matière d'accès au logement. Outre l'accompagnement lors des visites, de la signature du bail, de l'état des lieux, du déménagement, nous avons également accompagné bon nombre de ménages dans le choix du mobilier, avec l'aide précieuse des associations caritatives. Cette initiative participe d'une meilleure sécurisation des entrées en logement.

◗ L'emploi-formation

La recherche d'emploi s'est effectuée de manière individuelle et ciblée. Cette année, les profils et les niveaux de qualification sont toujours aussi diversifiés ; d'où la nécessité de renforcer le partenariat avec les intermédiaires de l'emploi tels que des organismes de formation, des entreprises spécialisées dans l'insertion ou des entreprises privées.
Après l'inscription à Pôle emploi et l'élaboration du CV, la recherche d'emploi s'oriente en fonction du niveau scolaire de la personne, de ses projets à court et moyen termes et surtout, en fonction de la réalité du marché de l'emploi. Sur ce point, les mises à l'emploi ont subi le contrecoup de la crise économico-financière. En l'occurrence, les entreprises d'insertion ont été fortement impactées.

■ Les sorties

Sur l'exercice 2010, 51 ménages sont sortis du CADA-IR, soit 121 personnes. Cette proportion ne cesse de croître depuis quelques années augmentant logiquement le taux de rotation : 208% en 2010 contre 137% en 2009. La durée moyenne de séjour se stabilise autour de 6 mois.

Cette année, 55% des sorties ont correspondu à des relogements de types 4 à 6. Cette proportion correspond à la prise en charge d'un nombre plus important de personnes en familles nombreuses. Toutefois, les petits logements sont plus rapidement captés. Ce sont donc les grandes compositions familiales qui allongent la durée moyenne de séjour, laquelle est deux fois plus courte pour les personnes seules.

Durée moyenne de séjour (en jours)

2006	2007	2008	2009	2010
188	**154**	**158**	**194**	**189**

Les sorties par type de logement

	2009		2010	
	Nbre de ménages	Nbre de personnes	Nbre de ménages	Nbre de personnes
Fin de prise en charge	2	3	0	0
Foyers	3	3	2	2
T1	8	8	10	10
T2	10	12	13	13
T3	12	28	12	28
T4	4	17	11	49
T5	0	0	1	10
T6	1	7	1	8
Autres	0	0	1	1
Total	***40***	***78***	***51***	***121***

Les sorties par type de bailleurs en nombre de ménages

	2006	2007	2008	2009	2010
Location parc privé	0	3	0	1	0
Location HLM	45	36	47	34	48
dont baux glissants	0	0	0	0	0
Foyers logements Aralis	1	3	1	0	1
Foyers logements Adoma	1	2	4	2	1
Autres foyers logements	0	0	1	1	0
*Autres **	*2*	*4*	*3*	*2*	*1*
Total	***49***	***48***	***56***	***40***	***51***

** compatriotes, famille, amis, fin de prise en charge*

La majorité des baux a été signée dans le parc public. Les logements sont proposés dans le cadre de l'Accord collectif départemental d'attribution via notre programme Accelair. Aucun logement n'est proposé par les bailleurs du parc privé.

Les sorties par type d'emploi (en nombre d'adultes)

	2006	2007	2008	2009	2010
CDI	9	4	4	5	3
CDD > 3 mois	18	12	14	9	2
CDD < 3 mois	2	4	9	0	0
Contrats aidés	3	5	3	4	3
Intérim	-	-	-	-	5
FLE CAI	3	3	2	8	4
FLE hors CAI	5	2	4	2	2
Minimas sociaux (RSA ; ASPA…)	30	24	34	25	62
Autres	3	6	11	2	2
Total	***73***	***60***	***81***	***55***	***83***

Le nombre de sorties de personnes ayant un emploi est en baisse, notamment pour les plus vulnérables tels que les familles monoparentales ou les familles nombreuses.

3.3.3 - L'expérimentation du Sas des réfugiés réinstallés

De façon à poursuivre notre implication envers les opérations de « réinstallation », Forum réfugiés s'est chargé d'expérimenter une formule d'accueil transitoire adossé au CADA Lamartine de Vaulx-en-Velin. Ouvert du 15 juin 2010 au 31 décembre 2010, le dispositif comportait une capacité de 18 chambres pour 26 réfugiés palestiniens. Un membre de l'équipe du CPH s'est vu confier l'encadrement du groupe des Palestiniens pour effectuer un suivi social global et de pré-insertion autour de l'ouverture des droits sociaux, de l'accès aux soins, de l'accès à la formation et à un logement. Dès la recherche de logement, les réfugiés ont émargé au programme Accelair qui s'est ensuite chargé de les accompagner jusqu'à l'insertion complète : logement en bail direct et un emploi ordinaire pouvant générer assez de revenus pour ne plus dépendre des minima sociaux.

Malgré tout, l'expérience ne sera pas reconduite car il s'avère que cette formule ne parvient pas à remplir correctement sa mission palliative face surtout aux angoisses persistantes que subissent les réfugiés en réinstallation à leur arrivée en France. De plus, les professionnels de l'insertion et les acteurs de l'asile s'accordent désormais pour éviter le séjour en hébergement collectif car il provoque des effets néfastes qui tendent à exacerber les problèmes quotidiens, de façon parfois extrême, et qui conduisent certains résidents vers des solutions de désespoir : grèves de la faim et demandes de retour en Irak, par exemple. Pour 2011, à chaque fois qu'il sera possible d'anticiper suffisamment les arrivées, les prochains réfugiés en réinstallation se verront proposer un accès en logement dès le premier jour.

■ Le parcours d'exil des Palestiniens en réinstallation

Les réfugiés palestiniens ont quitté Bagdad le 25 avril 2010 à destination d'Aman en Jordanie. Sur place, l'Organisation internationale des migrations (OIM) s'est occupée d'accueillir les réfugiés pour passer la nuit dans un hôtel à proximité de l'aéroport, avant de reprendre un vol pour Paris. Ils ont été accueillis le lendemain à l'aéroport Charles-De-Gaulle par un salarié de Forum réfugiés et des représentants de l'OFII et de l'OIM.

Les 27 réfugiés de ce groupe sont des enfants de réfugiés établis en Irak depuis 1948. Leurs parents ont fui la Palestine suite à la guerre qui les avait opposés aux Israéliens lors de la création de l'État d'Israël (exil d'environ 750 000 Palestiniens). Les réfugiés palestiniens qui ont rejoint l'Irak sont arrivés en 1948, où ils se sont installés définitivement, sans jamais revoir la Palestine.

Ces réinstallés comptent parmi les centaines de Palestiniens qui ont fui Bagdad en 2006 après l'effondrement du régime de Saddam Hussein en 2003. Le déclenchement de la guerre civile, qui s'en était aussitôt suivi, avait contraint de nombreux Palestiniens à fuir les violences parce qu'ils étaient, et sont toujours, la cible des milices chiites qui les accusent d'avoir bénéficié d'un statut privilégié sous l'ère de Saddam Hussein.

À cause des persécutions subies, ils ont été contraints de fuir et de rejoindre le camp d'El Walid, situé à 508 km au nord-est de Bagdad, à la frontière syro-irakienne. Troisième camp irakien, le camp d'El Walid, ouvert le 14 décembre 2006, est un véritable « no man's land » où les conditions climatiques et sanitaires sont extrêmes et la sécurité des personnes non-garantie.

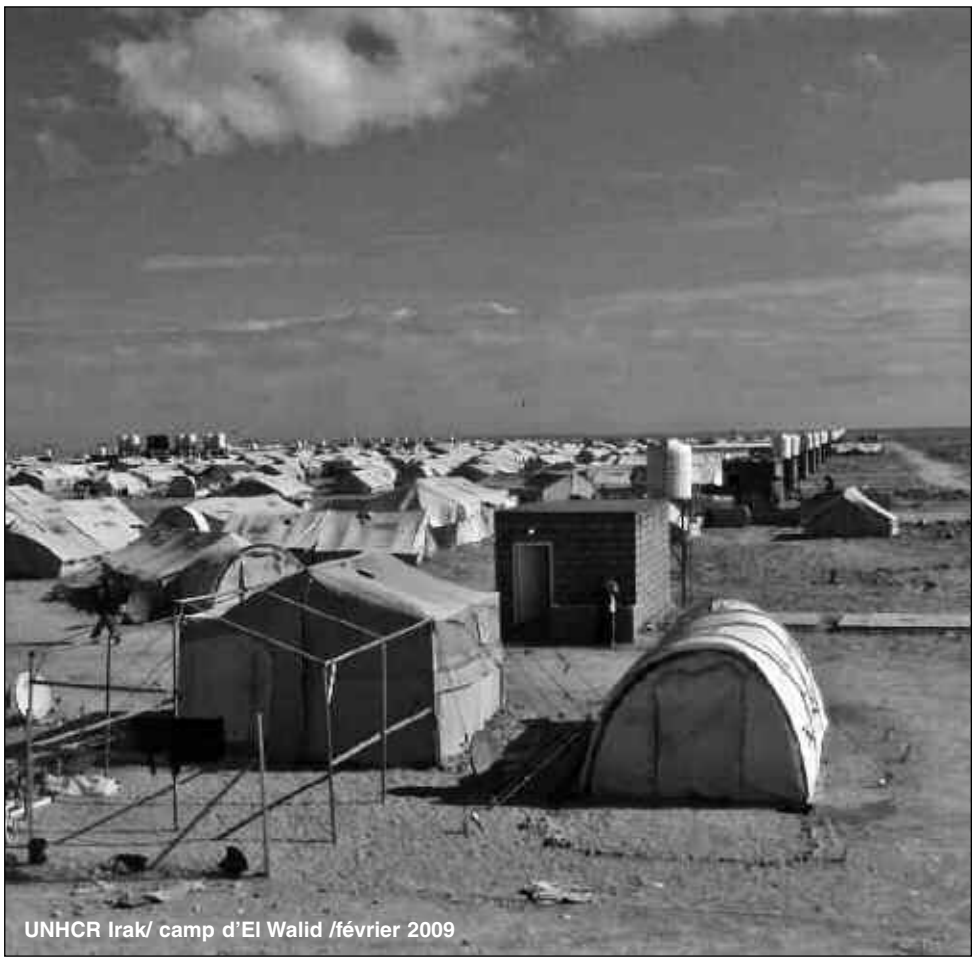
UNHCR Irak/ camp d'El Walid /février 2009

■ Les entrées

Les 10 ménages, arrivés sous visa d'établissement (visa D), ont dans un premier temps été accueillis au centre de transit de Forum réfugiés. Pendant ce séjour, ils ont bénéficié d'un accompagnement juridique afin de faire leurs demandes d'asile et d'un accompagnement sanitaire et social : ouverture des droits à la CMU, orientations médicales… L'équipe du centre de santé Essor les a tous reçus pour un premier diagnostic psychomédical et a proposé un protocole de soins à ceux qui en éprouvaient le besoin. En dehors d'une personne orientée au CPH, les neuf ménages, correspondant à 26 personnes, sont entrés au « Sas Lamartine ».

■ Le profil des bénéficiaires

Parmi l'ensemble des résidents palestiniens, on comptait quatre familles avec des enfants en bas âge, un couple et quatre isolés. Leur niveau d'étude était plutôt moyen, voire faible, ne dépassant pas le lycée. Un seul avait un niveau universitaire et aucun ne parlait le français ; ni même l'anglais. Leur long parcours d'exil et les conditions de vie dans le camp d'El Walid les ont tous fragilisés psychologiquement. Deux personnes souffraient de pathologies psychiatriques déclarées depuis de longues années.

Composition des ménages en réinstallation

	Adultes en famille	Adultes isolés	Enfants	Total personnes
2010	10	4	12	26

■ L'accompagnement durant le séjour

L'état de fragilité de ces Palestiniens, par ailleurs très peu autonomes face à nos institutions, a nécessité d'intensifier la prise en charge au quotidien. De plus, la formule du placement en hébergement collectif n'a pas du tout été appréciée par les réfugiés à qui les organismes du pays d'accueil avaient promis des solutions plus autonomes. Cette focalisation sur les conditions d'accueil a eu pour conséquence principale de ralentir l'adhésion des réfugiés au projet de réinstallation proposé par Forum réfugiés.

◗ Le suivi social, santé et administratif

Afin d'assurer un suivi adéquat, en plus des entretiens quotidiens avec ou sans interprétariat, nous avons mis en place une permanence hebdomadaire de quatre heures avec un interprète. Ce temps était consacré à l'expression de difficultés et à la reformulation des explications pour décrypter les rouages de l'administration française : affiliation aux différentes caisses (CMU, RSA..) et scolarisation des enfants avec l'aide de la mairie de Vaulx-en-Velin.

L'accompagnement lié à la santé a eu une place prépondérante car les soins prodigués dans le camp étaient anecdotiques. Toutefois, cela a généré de nombreuses angoisses dues à la barrière de la langue et aux différents rapports qui n'étaient pas toujours bien compris. De nombreuses consultations ont été dispensées par des médecins généralistes mais aussi par des spécialistes tels qu'ophtalmologues, dermatologues, gynécologues, dentistes… Tandis que d'autres soins médico-thérapeutiques ont été prodigués directement par le centre de santé Essor de Forum réfugiés. Néanmoins, deux réfugiés ont été pris en charge par le centre hospitalier du Vinatier et le Centre médico-psychologique de Vaulx-en-Velin.

◗ La préparation à l'entrée en logement

En complément du travail individuel, des informations collectives ont porté sur différents thèmes : la recherche du logement en France, la signature d'un bail et d'un état des lieux, l'élaboration d'un budget en commençant par l'acquisition de biens (mobilier, literie, équipement en électroménager, vaisselle, etc).

D'une manière générale, il a été observé des phases de très fortes angoisses lors de la proposition de logement ou de leurs emménagements. Leur pouvoir d'achat très réduit et leur faible temps de présence en France ne leur ont pas permis d'épargner assez pour anticiper l'achat de mobilier. Les aides proposées par notre association n'ont pas toujours suffi à sécuriser correctement les emménagements et il a fallu faire appel à l'aide des autres associations caritatives, dont Emmaüs, le Secours catholique et Notre-Dame-des-sans-abri, pour parvenir à équiper les logements.

En définitive, il a fallu mener de nombreux entretiens (avec interprète) et faire appel à plusieurs salariés de Forum réfugiés pour rassurer les personnes. Enfin, le lien avec l'équipe Accelair du Territoire 1 les a rassurés sur la continuité de notre accompagnement, une fois locataire. Cette opération se prolongera tout au long de l'année 2011 dans le cadre des prises en charge Accelair.

◗ L'emploi-formation et les sorties vers le logement HLM

Malgré la volonté des personnes de travailler rapidement, la barrière de la langue n'a pas permis la recherche d'emploi. L'accompagnement s'est donc concentré sur l'élaboration d'un projet professionnel en attendant l'ouverture des cours de français prévus en janvier 2011 (mesure du CAI de l'OFII). Une information collective a été délivrée aux réfugiés pour leur expliquer le rôle de Pôle emploi, le droit du travail en France (contrat de travail, fiche de paie…).
Ce travail sur la recherche d'un emploi commencera donc à partir de l'emménagement, via les prestations et les actions du programme Accelair en 2011.

La durée moyenne de séjour était de 59 jours. Cependant, ce chiffre n'est pas représentatif dans la mesure où trois des ménages sont sortis beaucoup plus rapidement. Il s'agissait de petites compositions familiales pour lesquelles la coordination Accelair a trouvé des logements plus facilement. Tous les autres ménages allaient sortir en janvier ou février 2011.

■ Les sorties par type de logement en 2010

À la fin de l'année, trois ménages avaient été relogés (deux hommes seuls et un couple avec un enfant). Un autre ménage a intégré un logement en bail glissant afin d'engager un suivi budgétaire et administratif pour parer aux éventuels impayés. L'évaluation positive du bailleur en décembre laisse présager un glissement de bail au 31 mars 2011.

	Nbre de ménages	Nbre de personnes
Fin de prise en charge	0	0
Foyers	0	0
T1	1	1
T2	1	1
T3	1	3
T4	0	0
T5	0	0
T6	0	0
Autre	0	0
Total	3	5

■ Bilan et perspectives

En 2011, la totalité des réfugiés palestiniens sera suivie par l'équipe Accelair avec deux référents pour chaque ménage : un professionnel de l'insertion sociale liée au logement et un professionnel de l'insertion par l'emploi – formation.

Vu les enseignements de cette expérience plutôt douloureuse à vivre pour les réfugiés et les professionnels, il ne semble plus envisageable de continuer à fonctionner de cette manière, c'est-à-dire sans adapter davantage les prestations trop généralistes du DNA. Dorénavant, les réfugiés en réinstallation se verront proposer un accès direct dans un logement « clef en main » adjoint d'un accompagnement « renforcé » beaucoup plus mobilisateur sur les volets de l'emploi- formation et de l'insertion dans l'habitat (logement / quartier / commune).

chapitre quatre

4 Le centre de santé Essor

Le centre de santé Essor de Forum réfugiés, à destination des personnes en souffrance psychique liée à l'exil et aux victimes de persécutions et de torture, a ouvert ses portes en septembre 2007 et obtenu un agrément de la DRASS en octobre 2008.

Les activités du centre se déclinent en deux axes : une assistance médicale et psychologique directe auprès des victimes et un travail en partenariat avec des acteurs du domaine de la santé publique et du suivi social.

Lieu d'accueil et de soin, il propose différents types de prise en charge : consultations et suivi médical, consultation et suivi psychologique (individuel et/ou familial), kinésithérapie, art-thérapie à dominante musicale. L'accueil est conditionné par l'état de santé de la personne (souffrance psychique ou traumatisme). Le recours à l'interprétariat permet au patient de s'exprimer dans sa langue.

L'année 2010 correspond à une phase de transition concernant l'activité des psychologues de Forum réfugiés, lesquelles assurent désormais leurs suivis psychologiques au centre de santé. Il devient donc le lieu de soin commun aux différents intervenant-e-s.

L'objectif est de permettre la continuité du suivi psychologique des patients quel que soit leur lieu d'hébergement. Par ailleurs, les psychologues restent vigilantes à maintenir un lien avec les acteurs de l'accompagnement social afin de garantir une prise en charge globale aux personnes que nous recevons.
De plus, le travail de maillage avec le droit commun (services hospitaliers et de secteurs, professionnels en libéral) et les partenaires spécifiques (à l'articulation du soin et du social) se poursuit. C'est également un enjeu important pour faciliter les orientations mutuelles et le travail partenarial. Cette année nous sommes en mesure de rendre compte de l'activité globale du centre, qui inclut l'ensemble des soignant-e-s, ce qui en donne une vision différente des années précédentes.
Pour l'année 2010 nous avons pris en charge 662 personnes dont 388 nouveaux patients.

4.1 - Typologie des patients et indicateurs d'activité

Evolution des suivis au centre de santé Essor depuis son ouverture

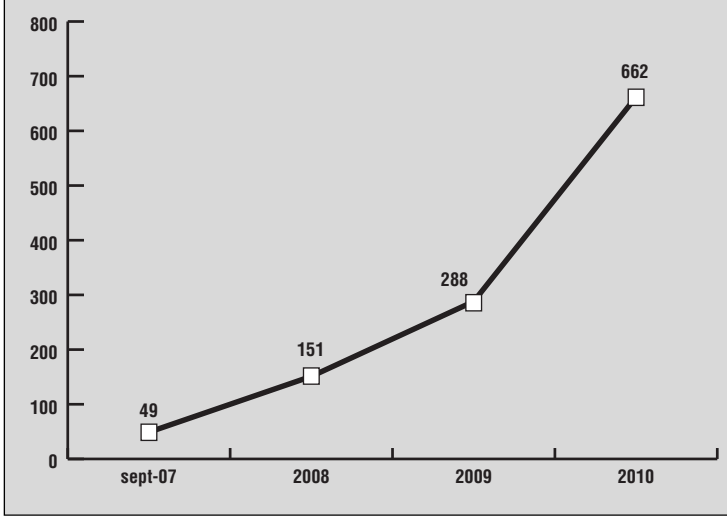

Part des femmes parmi les nouveaux patients accueillis en 2010 (en %)

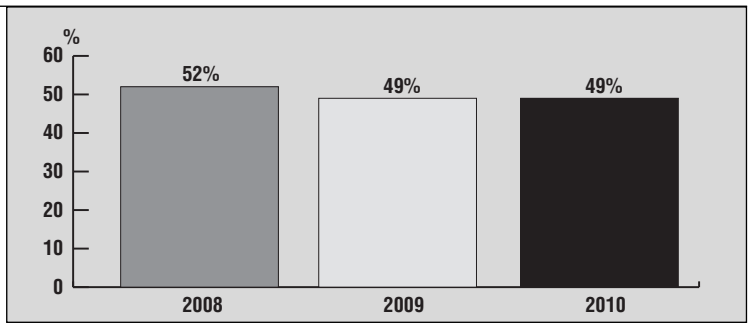

Répartition par classes d'âge des nouveaux patients en 2010 (en %)

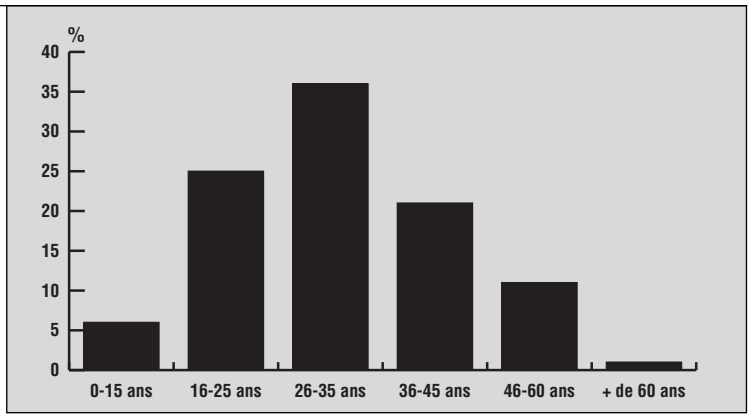

Répartition des nouveaux patients reçus en 2010 selon leur aire géographique d'origine (en %)

Comme en 2009, les patients reçus proviennent majoritairement d'Europe et d'Afrique

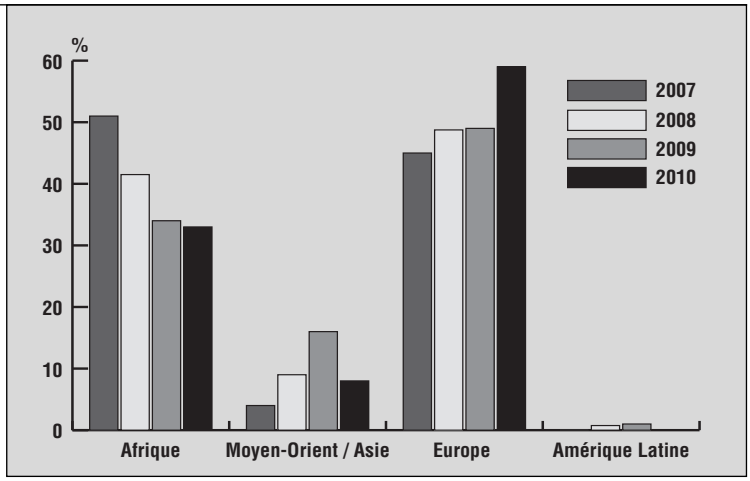

■ Situation administrative des nouveaux patients accueillis au sein du centre de santé en 2010

	2008	2009	2010	%
Demandeurs d'asile (OFPRA)	56	100	146	38%
Demandeurs d'asile (CNDA)	44	58	159	41%
Réfugiés statutaires	13	17	17	4%
Mineurs isolés	NR	NR	10	3%
Personnes réinstallées	NR	NR	10	3%
En cours de procédure Dublin	3	12	9	2%
Autres	26	20	37	9%
Total	142	215	388	100%

Pour l'année 2010, on note une nette augmentation des personnes suivies reçues en phase CNDA.
Nous avons souhaité faire apparaître des catégories de patients qui, si elles ne sont pas des « situations administratives » en tant que telles, permettent de donner à voir les problématiques plus spécifiques de certaines prises en charge. Il s'agit du suivi des personnes « mineurs isolés » et des personnes « réinstallées ».

■ Orientation des nouveaux patients vers le centre

	2007	%	2008	%	2009	%	2010	%
Structures d'hébergement spécialisées pour demandeurs d'asile et réfugiés	**39**	**75%**	**86**	**60,5%**	**91**	**42%**	**256**	**66%**
Forum réfugiés	*27*	*70%*	*36*	*42%*	*57*	*26%*	*207*	*53 %*
Autres CADA dans le Rhône	*10*	*25%*	*50*	*58%*	*23*	*11%*	*30*	*8*
CADA hors Rhône	*2*	*5%*	*0*	*0*	*10*	*5%*	*19*	*5%*
Associations caritatives et autres centres d'hébergement	**5**	**9,5%**	**32**	**22,5%**	**32**	**15%**	**40**	**10%**
Professionnels de santé	**3**	**6%**	**15**	**10,5%**	**56**	**26%**	**20**	**5%**
Le patient lui-même	**5**	**9,5%**	**9**	**6,5%**	**36**	**17%**	**72**	**19%**
Total	***52***	***100%***	***142***	***100%***	***215***	***100%***	***388***	***100%***

Répartition des nouveaux patients reçus en 2010 selon leur département de provenance (en %)

Provenance géographique	%
Ain - 01	11%
Ardèche - 07	2,25%
Drôme - 26	0,25%
Haute savoie - 74	0,25%
Rhône - 69	86%
Saône-et-Loire - 71	0,25%
Total général	***100%***

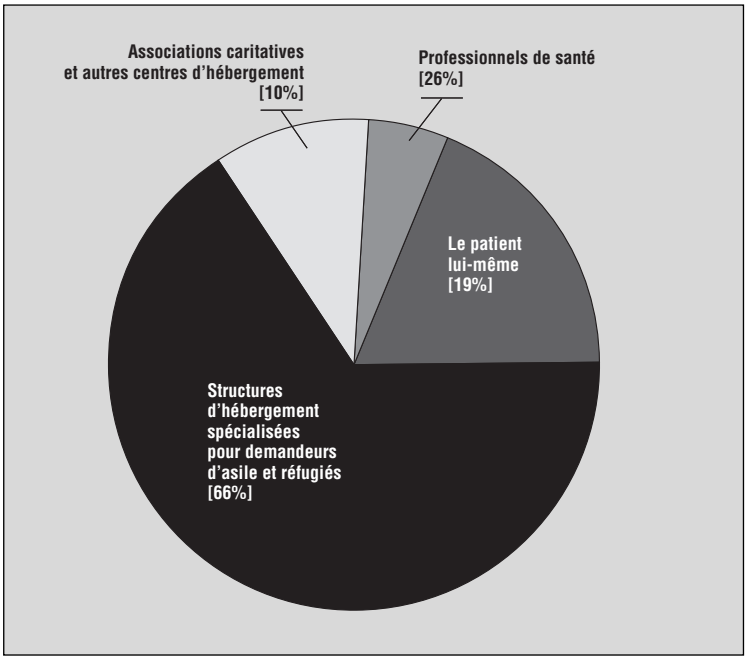

■ Répartition des consultations selon la nature des prestations en 2009

	Nbre de consultations en 2009	Nbre de consultations en 2010	Nbre de patients en consultation depuis l'ouverture du centre
Médecin	**1 002**	**1 052**	**594**
Psychologues (dont 219 en centres d'hébergement)	**462**	**1942**	**331**
Kinésithérapeute	**68**	**54**	**51**
Art-thérapeute	**NR**	**92**	**29**
Total	**1 532**	**3 140**	**Le nombre de personnes ne peut être totalisé car des patients ont pu consulter différents praticiens (risque de comptage en doublon)**

En 2010, 3140 consultations ont été réalisées (dont 219 en centres d'hébergement). Le rattachement au centre de santé des psychologues, travaillant précédemment en CADA, explique l'augmentation du nombre de consultations au sein de ses locaux. La vacance du poste de kinésithérapeute jusqu'au mois d'août explique quant à elle le plus faible nombre de patients reçus. Depuis, le nombre de consultations est conséquent du fait de la présence hebdomadaire de la kinésithérapeute. Le travail de soignants de formations différentes permet de proposer une prise en charge pluridisciplinaire dans la perspective d'accompagner au mieux les patients. La mise en œuvre du rattachement des psychologues répond à une logique de continuité de soin. Les autres aspects de ce rattachement sont la capitalisation de la dimension santé au sein de Forum réfugiés et l'existence d'un lieu dédié et identifié sur les questions de santé mentale pour les patients, ce qui permet de distinguer le lieu de la prise en charge du lieu de l'intimité et du voisinage.

■ Interprétariat

Sur l'ensemble des consultations psychologiques et médicales, 66% ont lieu avec un interprète. Le fait de pouvoir s'exprimer dans sa langue est un élément indispensable à l'adaptation de l'offre de soin. Il rend possible un espace de parole et soutient la reconnaissance des patients dans leurs appartenances linguistiques et culturelles.

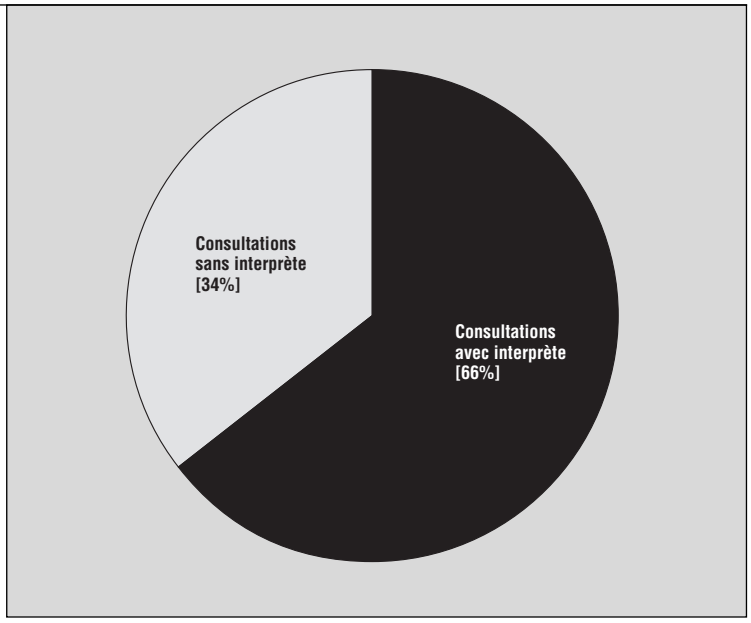

■ Aperçu clinique général

Cette année, la présence accrue de patients en grande précarité a fortement interpellé l'équipe du centre de santé. Ce constat nous amène à devoir penser au mieux la garantie d'une contenance suffisamment bonne pour maintenir le cadre de soin.
Le durcissement du contexte administratif et social met à mal les conditions nécessaires pour mener dans de bonnes conditions une démarche de demande d'asile. Ceci nous amène à considérer un autre type de violence et une autre source de souffrance, celle de la procédure de demande d'asile en France. Celle-ci résonne bien trop souvent dans les plaintes des patients avec les maltraitances passées. Le centre de santé reste un lieu d'écoute et de reconnaissance là où la mission d'accueil est mise en défaut.

Les prises en charge familiales

Les demandes de prises en charge familiales augmentent. Le travail se porte ainsi davantage autour de l'impact des problématiques de violences subies en famille, de la migration, du changement culturel.

■ Motifs des consultations (en %)

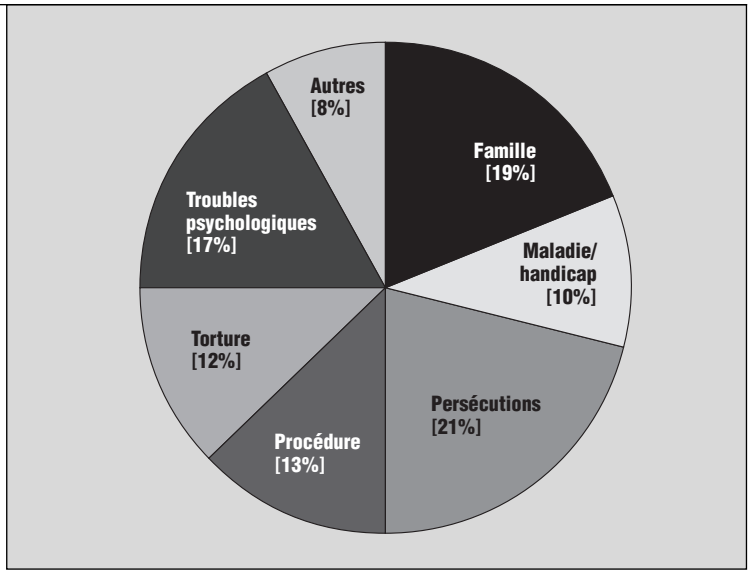

◗ **Problématique concernant la famille :** violence conjugale, famille disparue, enfants laissés au pays…

◗ **Maladie/handicap :** Les personnes demandent à consulter un psychologue pour des raisons liées à une maladie grave ou à un handicap moteur ou mental (dont elles sont elles-mêmes atteintes ou qui concerne un membre de leur famille)

◗ **Torture :** Activité consistant à produire une souffrance intense ou longue, psychologique ou physique, en évitant, ou du moins en retardant, la mort, dans l'intention délibérée de soutirer des informations, de punir, de soumettre, ou par plaisir sadique. Le viol est assimilé à une torture.

◗ **Troubles psychologiques :** Manifestations symptomatologiques plus ou moins aiguës de souffrances psychiques.

◗ **Persécutions :** Demande liée à des persécutions ou des violences subies, que ce soit dans un contexte de conflit ou non.

◗ **Procédure :** Effets produits par la procédure juridique (attente, angoisse de la décision, rejet…) ou la situation sociale du requérant (vie collective, inactivité, rupture sociale et culturelle…).

◗ **Autre :** Les autres motifs de consultation sont les effets de l'exil sur le psychisme, ceux liés à l'insertion, à la cohabitation dans les foyers, à la sexualité, etc.

Les principaux motifs de consultations restent les mêmes entre 2009 et 2010. Leur répartition évolue cependant. Nous lions l'augmentation des motifs renvoyant aux persécutions (de 12 à 21% entre 2009 et 2010) et à la torture (de 3 à 12%), au fait que le centre de santé soit maintenant identifié sur cette prise en charge spécifique.

4.2 - Les actions liées à la sensibilisation et au travail partenarial

Le deuxième axe d'activité du centre de santé renvoie aux actions de sensibilisation, de formation, d'échanges, pour favoriser le travail partenarial et le partage de connaissances autour des problématiques que nous rencontrons et pour améliorer la prise en charge des personnes exilées victimes de violences et de torture.

■ Actions de sensibilisation et de formation

Nous avons décliné en fonction des publics demandeurs, différents types d'intervention, à partir de la question de la prise en charge des personnes exilées en souffrance psychique :

◗ interventions auprès d'étudiants en formation de travail social sur le thème des « réalités psychiques de la demande d'asile » (école de la Croix-Rouge, école Rockefeller) ;

◗ action de sensibilisation auprès des acteurs du milieu médico-social de la Ville de Lyon (60 participants). Première formation-sensibilisation à destination de professionnels non spécialistes de la demande d'asile ;

◗ organisation d'une rencontre avec des travailleurs sociaux et soignants de centres d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés de l'Ain pour aborder les problématiques spécifiques de souffrance psychique du public accueilli ;

◗ présentation de l'activité d'art-thérapie à destination de professionnels ;

◗ sensibilisation et échanges avec les interprètes en lien de travail régulier avec le centre de santé pour améliorer la co-construction du cadre de l'entretien psychologique ;

◗ reconduction d'une action de formation, organisée sous forme de séances bi-mensuelles, auprès d'une équipe d'éducateurs en poste dans des foyers d'hébergement lyonnais prenant en charge des mineurs isolés étrangers ;

◗ l'équipe du centre de santé est intervenue dans le cadre de l'activité globale de formation de Forum réfugiés : « accompagner les personnes exilées en souffrance psychique », « les violences faites aux femmes en situation de conflits », « parentalité et exil ».

Les différentes actions de formation et de sensibilisation ont permis de constater l'ampleur des besoins sur ces thématiques et d'en soulever d'autres, notamment autour des pratiques professionnelles auprès des patients en grande précarité et en souffrance psychique.

■ Renforcement des partenariats

En 2010, le centre Essor a instauré le fonctionnement d'un groupe de travail avec des psychologues d'autres centres d'hébergement pour demandeurs d'asile du Rhône et de l'Ain. Par ailleurs, le centre reçoit des sollicitations fréquentes de professionnels de la santé ou du social, travaillant dans des services publics ou associatifs, rencontrant des personnes en demande d'asile ou ayant obtenu un statut de réfugié. Ils demandent un éclairage pour une meilleure prise en charge de leurs usagers ou patients, notamment sur des aspects culturels et les conséquences de traumatismes.

■ Rencontres publiques et communication

◗ débat échange organisé par le centre de santé, dans le cadre de la 21e Semaine d'information sur la santé mentale sur le thème des « représentations croisées en jeu dans l'accueil des demandeurs d'asile » ;

◗ poursuite d'un travail de communication orale et écrite sur l'activité du centre de santé et ses thématiques : émission Cap Canal sur le thème des enfants en exil (mai 2010), interview par une journaliste de la revue des ASH (n°2689, décembre 2010), publication dans la revue suisse Vivre ensemble, service d'information et de

documentation sur le droit d'asile (n°126, février 2010) ;

◗ projection-débat à partir du film-documentaire d'Anne Barbé, « Ceux de Primo Lévi », sur la question de la prise en charge des victimes de torture. Débat avec Sibel Agrali (directrice du centre de soins de l'association Primo Lévi), Halima Zeroug-Vial (praticien hospitalier, responsable du réseau Samdarra, CH Le Vinatier), et des membres de l'équipe du centre de santé de Forum réfugiés. Animé par Christian Laval (sociologue et directeur adjoint de l'ONSMP-ORSPERE), cet évènement a permis de rendre visible, à Lyon, l'expérience d'un de nos partenaires et ce dans une perspective d'échange à l'échelle nationale.

4.3 - Les outils de communication

■ Signalétique

Faisant le constat que le centre de santé n'était pas toujours facile à localiser par les usagers, Forum réfugiés a travaillé à l'amélioration de sa visibilité.
Deux enseignes ont été posées sur la façade du centre de santé, sur l'esplanade de la Perralière à Villeurbanne.

Par ailleurs, la mairie de Villeurbanne a accepté qu'un panneau d'orientation soit installé dès le pâté de maisons précédent (dans le sens de la circulation).

■ Plaquette de présentation du centre

Le centre de santé s'est également doté de deux brochures présentant les activités générales du centre et les ateliers d'art-thérapie.

Elles sont toutes deux disponibles en neuf langues : albanais, anglais, arabe, arménien, croate, espagnol, français, portugais, russe.

Elles sont destinées aux usagers et aux professionnels concernés par nos activités.

chapitre cinq

5 La mission dans les Centres de rétention administrative (CRA)

Forum réfugiés est, conformément au marché public qui nous été attribué, présent dans les centres de rétention administrative de Lyon, Marseille et Nice (lot 3), depuis le 1er janvier 2010. Nous y exerçons une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits auprès des personnes retenues.

Notre implantation à Marseille et à Nice, où nous ne disposions pas de représentation, a été plus difficile du fait des attentes et des doutes des réseaux proches de la rétention concernant notre capacité à assumer cette mission.

Cette dernière impose la prise de position pour la défense des personnes retenues qu'il nous faudra assumer plus clairement, au niveau local. Au niveau national, le travail de positionnement s'effectue dans le cadre d'un comité de pilotage qui regroupe l'ensemble des associations présentes en rétention.

5.1 - Le comité de pilotage (COPIL)

Les cinq associations habilitées par le Gouvernement pour intervenir dans les centres de rétention administrative - l'ASSFAM, La Cimade, France terre d'asile, l'Ordre de Malte France et Forum réfugiés - ont constitué en mai 2009 un comité de pilotage. En juillet 2010, elles ont convenu ensemble d'établir une charte de fonctionnement ayant pour but de :

- fixer les objectifs du comité de pilotage ;
- définir les niveaux de coopération entre les différentes associations membres du comité de pilotage ;
- fixer les principes de fonctionnement.

Le comité de pilotage a également décidé de produire un rapport annuel commun afin de garder une vision nationale de la problématique de la rétention. Le 2 septembre 2010, sur la base de nos expériences nationales, une position commune très critique à l'égard du projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité a été adoptée. Elle a été exposée au ministre de l'Immigration lors d'une entrevue. Un courrier commun a été adressé à la commission des lois du Sénat avant l'examen de ce projet par les sénateurs.

Dans le souci d'une réelle harmonisation de nos pratiques et pour disposer de données précises sur la

rétention, une base de données « retenus » commune a été mise sur pieds par quatre des cinq associations (l'ASSFAM, France terre d'asile, l'Ordre de Malte France et Forum réfugiés). Elle nous permet, en plus des informations fournies par la base de la Cimade, de disposer d'éléments d'analyses au niveau national. Malgré quelques difficultés de paramétrage, elle constitue un outil statistique important qui permet une meilleure lecture de notre activité en rétention. Une base de données « jurisprudences » est aussi élaborée afin de mettre à disposition de tous les intervenants en rétention, les informations actualisées sur le droit des étrangers et d'assurer une meilleure défense des personnes retenues.

5.2 - Les centres de rétention administrative du lot 3

Les centres de rétention administrative composant le lot qui nous a été attribué sont dotés des capacités suivantes : 120 places à Lyon ; 138 places à Marseille ; 43 places à Nice.

Le centre de Lyon Saint-Exupéry est un ancien hôtel « Formule 1 », situé à 30 km du centre ville. Il est composé de deux ailes pour les hommes comprenant 25 chambres. Les chambres, prévues pour accueillir au maximum quatre retenus, sont équipées d'une salle de bains avec une douche, d'un WC et d'un lavabo. Dans une aile distincte de celles des hommes, trois chambres sont prévues pour accueillir les familles et deux chambres pour les femmes isolées. Les retenus peuvent circuler librement dans le centre afin d'accéder notamment au local de Forum réfugiés, au service médical et aux espaces de détente. Les visites sont autorisées sept jours sur sept.
De par son architecture, le centre du Canet de Marseille ressemble davantage à une prison. Il est construit en « peigne » comprenant trois blocs pour les hommes, un pour les femmes isolées et un dernier pour les familles (20 places). Les retenus n'ont pas la possibilité de circuler librement et sont séparés des services intervenant dans le CRA.

Le CRA de Nice se trouve dans une ancienne caserne qui héberge plusieurs brigades de la police nationale. Il comprend un seul bâtiment vétuste, datant de 1904. Tous les services intervenants dans le centre se trouvent au rez-de-chaussée. Les cellules des retenus se situent à l'étage accessible par un escalier en colimaçon.

5.2.1 - L'équipe

L'équipe de la rétention est composée de 11 salariés bénéficiant de l'appui des services généraux, administratifs et de gestion du siège.

Les équipes de Lyon et de Marseille sont mixtes et sont chacune composées de quatre salariés juristes : trois chargés d'opération et un chef de service. Elles disposent de trois bureaux à l'intérieur du centre, en plus d'une salle d'attente à Lyon. Depuis le mois de novembre, l'équipe de Marseille utilise également un bureau à l'extérieur du centre de rétention. En ce qui concerne l'équipe de Lyon, un espace de travail extérieur au CRA leur sera également mis à disposition prochainement
L'équipe de Nice comprend deux salariés et dispose d'un bureau à l'intérieur du centre de rétention administrative. Elles assurent toutes une permanence juridique physique six jours sur sept dans les centres, ainsi qu'une permanence téléphonique, en cas d'urgence. Un adjoint de direction pour les centres de rétention administrative, sous l'autorité du directeur général, coordonne, suit et évalue l'ensemble de l'activité. En plus d'être un appui technique aux équipes, il est en charge de l'harmonisation des pratiques et représente l'institution auprès des autres associations intervenant dans les centres de rétention, dans le cadre du comité de pilotage.

5.2.2 - Exercice de la mission

Une grande disparité de fonctionnement existe entre les trois centres et par conséquent entre tous les acteurs intervenant dans le secteur de la rétention administrative. En effet, de par leurs différences d'architecture, les centres n'appliquent pas le même règlement intérieur. Nous avons ainsi dû adapter nos modes opératoires aux spécificités de chaque site. Si les retenus ont un accès libre à l'association Forum réfugiés à Lyon, nous devons organiser, avec la police, leur circulation et l'accès à nos bureaux à Marseille et à Nice. Cela a forcément des incidences sur l'exercice de la mission.

■ Information et aide à l'exercice des droits

Nous nous assignons comme objectif de recevoir toute personne placée en rétention, si elle le souhaite, afin de l'informer et de l'accompagner en vue de l'exercice effectif de ses droits.

◗ L'information

De façon générale, le travail au quotidien des équipes de Forum réfugiés auprès des personnes retenues consiste dans un premier temps à les informer de leurs droits. Pour ce faire, les intervenants prennent le temps, avec chaque personne, de s'informer sur le déroulement des événements depuis leur interpellation jusqu'à leur arrivée au centre. Par la suite, des explications leur sont fournies sur les conséquences des arrêtés préfectoraux ayant décidé de leur reconduite à la frontière et justifiant de leur placement en rétention. Notre mission d'information implique également que soit dispensée une explication sur les différentes phases de la rétention dont le passage devant le juge des libertés et de la détention, la durée de la rétention et les droits afférents à leurs situations et dont elles peuvent bénéficier, les différents recours juridiques possibles, la présentation au consulat et les suites de l'après-rétention en cas d'éloignement ou de libération.

Pendant toute la durée de la rétention, les retenus qui le souhaitent peuvent faire appel à nos services pour trouver des réponses aux questions juridiques et administratives qu'ils se posent.

◗ L'aide à l'exercice effectif des droits

Au travers de notre mission, nous permettons aux personnes retenues de pouvoir exercer leurs droits de manière effective. Dans tous les centres, une fiche de « situation journalière» nous est fournie, indiquant les noms des retenus présents, leur date et limite de maintien en rétention et parfois un éventuel départ et leur destination.
Au centre de Lyon, nous pouvons assumer notre mission dans des conditions plus confortables que dans les autres centres car nous avons accès, d'une part, à la procédure administrative dès le placement de la personne au centre et, d'autre part, à la plupart des informations dont nous avons besoin auprès des services du greffe. Aussi notre équipe peut circuler librement dans le centre, que ce soit dans les zones de vie ou pour se rendre auprès des services de police.

Après avoir élaboré un diagnostic juridique de la situation des personnes retenues, les salariés accompagnent tous les retenus qui le souhaitent dans leurs démarches juridiques (rédaction des recours, appel, demande d'asile, contact avec un avocat, la famille, dépôt de plainte). L'aide à l'exercice des droits consiste également à aider la personne à rassembler, dans un temps très limité (24 à 48h) et en étant privée de liberté d'aller et venir, un ensemble de documents, témoignages, preuves diverses utiles pour la construction de leur défense juridique. Enfin, une autre partie de cette mission implique que l'équipe soit vigilante à ce que l'ensemble des droits des personnes retenues tout au long de leur rétention soit respecté tel que le droit d'avoir des visites, l'accès à un médecin, la mise à disposition d'un téléphone, des conditions d'hébergement de type hôtelier prévus par la loi.

Nous regrettons de ne pas avoir accès aux procès verbaux d'interpellations car les informations qu'ils contiennent nous permettraient de mieux préparer la défense des retenus.

Une attention particulière est accordée aux familles placées en rétention. En général, nous sommes prévenus lors de leur arrivée au CRA. Contrairement aux isolés qui, sauf urgence, sont reçus le lendemain de leur arrivée, les familles sont reçues dans nos bureaux dès leur arrivée au centre.

Nous essayons d'être présents le plus souvent possible aux audiences du juge des libertés et de la détention et du juge administratif. Nous travaillons étroitement, avec les avocats de la commission droits des étrangers à Lyon - membre du conseil d'administration de l'association – et avec les avocats spécialistes du Barreau de Marseille. Cela est plus compliqué à Nice car il n'existe pas de commission constituée.

■ Contraintes dans l'exercice de la mission

Les contraintes sont principalement liées au droit ou non de libre-circulation des personnes retenues dans les CRA et à l'accès aux éléments de la procédure.

À Marseille, nous sommes dépendants de la police. Des créneaux horaires durant lesquels deux agents (et parfois un) de police nous sont mis à disposition pour escorter les retenus de leur lieux de vie à nos bureaux, un par un, nous sont imposés. Bien que présents au CRA sur une amplitude horaire de 8h30 à 18h15, nous ne pouvons recevoir les retenus que de 9h à 11h et de 14h à 17h. En dehors de ces créneaux horaires, n'ayant pas d'accès libre aux lieux de vie, l'exercice de notre mission auprès des retenus est considérablement entravée.

N'étant pas en contact permanent avec les retenus, nous ne pouvons pas être alertés sur tous les évènements ou incidents se déroulant dans les différentes zones du CRA. Les fenêtres de nos bureaux donnent sur la cour de promenade de l'un des cinq lieux de vie du CRA, ce qui nous permet de communiquer plus facilement avec une partie des retenus. Mais ces seuls espaces « ouverts sur le dehors », peuvent aussi devenir une contrainte quand les sollicitations parfois nombreuses des retenus perturbent la sérénité nécessaire lorsque nous recevons des personnes en entretien.

Par ailleurs, l'exercice de notre mission est aussi rendue difficile du fait de l'attitude réfractaire de certains policiers (suivant les brigades de garde) à nous mettre à disposition des informations ou des procédures administratives d'un dossier lorsque nous les sollicitons, pour mieux informer et accompagner le retenu concerné.

Il faut aussi noter que certaines préfectures interprétant notre action comme une obstruction aux mesures d'éloignement peuvent rester sourdes à nos sollicitations.

5.2.3 - Statistiques et analyse des données

Nous avons eu de grosses difficultés avec la base de données. Jusqu'au mois d'octobre, les chefs de service n'avaient pas accès aux données statistiques depuis les centres. Aussi, ne disposant pas de mode d'emploi, les équipes ont parfois adopté des codes de remplissage différents. Il leur a été très compliqué de veiller à la mise à jour des données. Des erreurs de paramétrage et de calcul ont rendu difficile son exploitation. Les équipes, dans les trois derniers mois, ont accompli un énorme travail afin de les rendre lisibles.

5.3 - La rétention en chiffres

■ L'activité générale des centres de rétention du lot 3 en 2010

		TOTAL		
		Adulte	Enfant	Total
Nombre total de personnes dans les centres		5 822	179	6 001
Nombre total de personnes non-vues		173	5	178
Nombre total de personnes ayant refusé l'aide		15	0	15
Aide à la demande d'asile*		153	0	153
Recours contentieux	AME / APE	4	0	4
	APRF	463	0	463
	Dublin	11	0	11
	OQTF	10	0	10
	Référé	64	0	64
	Saisine CEDH	11	0	11
	ITF	3	0	3
Appel CA		254	0	254
Saisine Art 13		34	0	34
Sollicitation préfecture/ministère par association		28	0	28
Préparation audience JLD		*Toutes les personnes vues sont informées et préparées au passage devant le Juge des libertés et de la détention*		

**Forum réfugiés a accompagné 153 demandes d'asile sur les 467 demandes déposées.*

Les personnes non-vues sont essentiellement des retenus arrivés tard et repartis le lendemain avant l'arrivée des équipes de Forum réfugiés au centre. La majorité d'entre eux est composée de personnes en réadmission. La plupart des retenus est vue plusieurs fois pendant leur séjour. A Lyon où nos bureaux sont d'accès direct, un retenu est vu en moyenne trois à quatre fois pendant son séjour. On entend par nombre de personnes placées au centre de rétention uniquement les adultes.

■ L'activité juridique au sein du lot 3 en 2010

			TOTAL	
	Ordinaire	Hors heures ouvrables	WE/JF	TOTAL
Nombre total de personnes suivies	2 638	333	475	3 446
Aide au recours	438	56	77	571
Aide à la demande d'asile/467	120	6	27	153
Appel CA	203	20	31	254
Mise en contact avec un avocat	247	46	32	325
Prise de contact avec la famille	139	32	36	207
Recours gracieux	1	0	0	1
Saisine Art 13	34	0	0	34
Sollicitation écrite préfecture/ministère	22	5	1	28
Autres	145	75	168	388

5.3.1 - Centre de rétention du Canet / Marseille

Nombre de personnes placées au CRA en 2010 : 2 301 (dont 25 familles)
Nombre enfants : 53
Nombre de personnes vues par Forum réfugiés : 2 291

Les principales mesures de reconduite (par ordre décroissant) : APRF (1 657), OQTF (270), ITF (152), réadmission Dublin (51), réadmission simple (43).

Accompagnement juridique :
Nombre de recours contentieux : 218
Nombre d'appels : 92
Nombre de demandes d'asile : 133

Principales préfectures de provenance des retenus : Bouches-du-Rhône (1 226), Var (476), Vaucluse (282), Corse-du-Sud (86), Haute-Corse (69)

Principales nationalités (par ordre décroissant) : algérienne (463); tunisienne (578) ; marocaine (461); turque (229); russe (82) ; palestinienne (73) ; roumaine (33).

Le nombre d'étrangers placés au CRA de Marseille cette année est en légère baisse par rapport à l'année précédente mais peut s'expliquer par le fait que du 16 décembre à la fin de l'année 2010, le centre a été fermé suite à la découverte de la présence de la bactérie légionnella dans les canalisations et des décisions judiciaires qui en ont découlé. A l'inverse, le nombre d'enfants accompagnant leurs parents placés au CRA est en augmentation cette année. Ces familles ont été placées par la préfecture des Alpes-Maritimes (familles sous procédure Dublin II) et de Corse (Kurdes de Syrie qui ont échoué sur les plages de Bonifacio).

5.3.2 - Centre de rétention de Lyon Saint-Exupéry / Lyon

Nombre de personnes placées en rétention durant l'année 2010 : 2 368
Nombre de personnes vues : 2 207
Nombre de personnes non-vues : 161
Nombre d'enfants : 131

Les principales mesures de reconduite (par ordre décroissant) : APRF (1 444), OQTF (361), réadmission Dublin (153), réadmission simple (139), ITF (93).

Accompagnement juridique :
Nombre de recours TA : 260
Nombre d'appels : 60
Nombre de demandes d'asile : 316

Principales préfectures de provenance des retenus : Rhône (653), Savoie (501), Haute-Savoie (411), Ain, Isère.

Principales nationalités (par ordre décroissant) : algérienne (271); tunisienne (219) ; marocaine (205); roumaine (154); kosovare (132) ; turque (129); albanaise (125).

La préfecture du Rhône est celle qui place le plus de personnes au centre et également le plus de familles avec enfants. La plupart des familles placées au centre sont sous procédure Dublin et ont un départ prévu dès le lendemain de leur placement. Les principales familles sont d'origine roumaine, kosovare, turque, et albanaise.

La majorité des personnes placées ont été arrêtées à la frontière (environ 24%). 15% des personnes placées ont été interpellées à leur domicile, 14% ont fait l'objet d'un contrôle sur la voie publique.

60% des personnes placées ont été éloignées (pays d'origine, remise Schengen ou Dublin), 7% ont été libérées par le juge des libertés et de la détention, 5,5% ont été libérées suite à l'annulation de leur mesure par le tribunal administratif. Deux personnes se sont vues reconnaître le statut de réfugié par l'OFPRA. La Cour européenne des droits de l'homme, saisie à huit reprises, a suspendu les mesures d'éloignement dans cinq cas.

5.3.3 - Centre de rétention de Nice

Nombre de personnes placées en rétention durant l'année 2010 : 1 153
Nombre de personnes vues : 1 150
Nombre de personnes non-vues : 3

Les principales mesures de reconduite (par ordre décroissant) : APRF (780), ITF (86), réadmission simple (69), OQTF (38), réadmission Dublin (11).

Accompagnement juridique :
Nombre de recours TA : 78
Nombre d'appels : 102
Nombre de demandes d'asile : 18

Le CRA de Nice ne reçoit pas de famille. Toutes les familles des Alpes-Maritimes sont orientées vers le CRA de Marseille.

Le nombre de saisines de la cours d'appel s'explique par le fait que dans le cadre de l'aide à l'exercice des droits, l'application de l'article 78-2 et de la jurisprudence européenne sur les contrôles aux frontières et dans les gares internationales était diversement appréciée. Différentes suivant les TGI et les cours, plusieurs décisions ont été contestées aussi bien par les préfectures que par les retenus, le plus souvent par l'intermédiaire des avocats. En lien avec nos intervenants dans les différents centres, les autres associations intervenant en CRA ainsi qu'avec les avocats, nous avons travaillé sur l'application et l'interprétation de la décision de la CJUE. La jurisprudence n'est pas fixée et les décisions dépendent essentiellement, nous semble-t-il, de l'opinion des magistrats. Des avocats lyonnais et marseillais ont introduit des pourvois en cassation sur cette question juridique de sorte que la Cour de cassation puisse trancher cette question. Il est important de signaler que Forum réfugiés soutient financièrement cette action.

5.4 - Relations avec les différents intervenants

À l'intérieur de chaque centre de rétention, des intervenants autres que Forum réfugiés exercent différentes missions - un service médical, l'OFII, des sociétés de prestation de service qui assurent toutes les questions d'hôtellerie et de restauration et la police de l'air et des frontières qui gère les lieux. Nos relations sont courtoises dans l'ensemble. Partout, avec plus ou moins d'efficacité, nous essayons de travailler en lien avec les différents services sur certaines problématiques (étranger malade, mise à l'isolement, récupération des bagages, hygiène dans le centre…).

A Nice, notre mission ne se limite pas à la défense des retenus. En effet, l'agent de l'OFII n'assurant pas convenablement sa mission à cause de ses absences répétées, les intervenants de Forum réfugiés sont amenés à assumer la plupart de ses tâches afin de ne pas léser les retenus (récupération des salaires, retrait d'argent sur les comptes en banque, mandat Western union, achat de cartes téléphoniques et de cigarettes).

Au niveau de chaque centre, les différents partenaires se rencontrent lors des réunions organisées par les chefs de centre afin d'aborder les questions globales liées au quotidien du centre de rétention. A Lyon, en plus des réunions internes au CRA, nous participons à des réunions trimestrielles avec le préfet délégué pour la défense et la sécurité, où nous abordons les questions qui nécessitent un appui institutionnel (projet de réfection, accueil des visiteurs, réfection des lieux de vie, sécurité…)

Les équipes ont également des contacts très réguliers avec différentes préfectures. Elles les sollicitent principalement pour des questions de réadmission. Enfin, là où c'est possible, les équipes sont en relation quotidienne avec les avocats pour échanger sur les dossiers des personnes retenues avant et/ou après leur présentation devant les différents tribunaux.

6 Le projet transnational Dublin

6.1 - Contexte et objectifs

Afin de palier aux dysfonctionnements du règlement Dublin II[5], Forum réfugiés coordonne, depuis le début de l'année 2010, un projet de 18 mois dont l'objectif est d'assurer une meilleure information et un meilleur suivi des demandeurs d'asile sous procédure de transfert en application du règlement Dublin par la création d'un réseau d'associations spécialisées et la mise en place d'outils d'information et de suivi. Ce projet vise également à réduire la durée de l'interruption de l'assistance et du suivi juridique et psychosocial auquel le demandeur d'asile a droit.

Notre association est le porteur de projet dans lequel sont engagés douze pays partenaires : Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Hongrie, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Suisse.

■ Objectifs spécifiques du projet

Le premier objectif du réseau est de produire une collection de livrets d'information relatifs aux différents systèmes d'asile des États membres dans lesquels sont implantées les organisations membres du réseau.

Ce livret présente le système d'asile, notamment la procédure de demande d'asile et les droits des demandeurs d'asile en termes d'assistance matérielle et juridique, ainsi que les acteurs nationaux, dans le contexte d'un transfert Dublin. Ces livrets seront traduits dans les principales langues des demandeurs d'asile et diffusés au niveau européen afin que le plus grand nombre d'acteurs assurant un suivi des demandeurs d'asile sous procédure Dublin puisse en bénéficier et le diffuser aux demandeurs.

Le deuxième objectif est de développer des outils de suivi transnational des demandeurs d'asile : une fiche individuelle de suivi des demandeurs d'asile et des rapports mensuels d'observation rédigés par les partenaires. D'une part, ces outils permettront aux membres du réseau de fournir aux demandeurs d'asile des informations précises sur la situation qui sera la leur si la procédure de transfert est menée à son terme.

D'autre part, ces instruments permettront aux membres du réseau de s'informer sur la situation légale, sociale et médicale des demandeurs d'asile transférés.

5 - Règlement Dublin : Adopté le 18 février 2003, le règlement de Dublin est destiné à identifier l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile. Si l'analyse des critères du règlement désigne un autre État membre comme responsable, ce dernier est sollicité pour prendre en charge le demandeur d'asile et examiner sa demande. Dans l'hypothèse où l'État membre sollicité reconnaît sa responsabilité, le premier État est tenu d'assurer le transfert du demandeur d'asile jusqu'à lui.

chapitre

6.2 - L'état d'avancement du projet

■ Réalisation des livrets d'information

Tous les livrets d'information ont été rédigés par les partenaires.
Ces livrets d'information, rédigés en anglais, ont tous été traduits en arabe et en russe par des traducteurs professionnels. La coordinatrice a supervisé les traductions en français réalisées par des bénévoles. Par ailleurs, des traductions, non initialement prévues dans le projet, ont pu être effectuées avec l'accord de la Commission européenne. Désormais, ces brochures existent également en farsi et en somalien.

■ Réunion de travail à Lyon

Cette réunion s'est tenue le 18 mars 2010 dans les locaux de Forum réfugiés à Villeurbanne. Elle a réuni l'ensemble des partenaires et des salariés de Forum réfugiés. Par ailleurs à cette occasion, nous avons invité des représentants en France du Haut-Commissariat aux réfugiés et d'ECRE (European Coucil for refugees and exiles).

L'objectif de cette réunion était d'adopter de manière définitive les modèles des différents outils. Ont également été abordées les questions administratives et financières. En fin de réunion, une visite du centre de transit de Forum réfugiés, qui assure l'hébergement notamment d'un nombre important de personnes sous procédure Dublin, a été organisée.

■ Outils d'information et de suivi transnational

La fiche individuelle est aujourd'hui opérationnelle. Cette fiche de suivi est utilisée de manière systématique pour le suivi des personnes placées sous procédure Dublin. Elle se présente sous la forme d'un formulaire automatique. Il s'agit d'un format word protégé par un mot de passe.

Chaque mois, les personnes contacts des organisations partenaires remettent un rapport sur les activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Il présente :

- les situations des personnes suivies placées sous procédure Dublin ;
- les statistiques des personnes suivies ;
- les principales difficultés rencontrées dans le suivi des personnes ;
- les enjeux liés à l'application du règlement Dublin.

Une vision sur un temps long de ces situations permet de voir comment elles sont traitées par les autorités des différents pays mais aussi d'identifier les évolutions dans les pratiques.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du projet par les partenaires, des visites de la coordinatrice étaient prévues dans les pays partenaires afin de faire le point sur le déroulement du projet et sur les suites à y donner. En 2010, la coordinatrice a effectué trois visites (Hongrie, Roumanie, Italie).

Les visites continueront en 2011 (Irlande, Autriche, Belgique, Espagne, Pologne).

■ Entretiens d'évaluation et d'orientation et transmission de la fiche individuelle de suivi

L'utilisation des fiches individuelles d'évaluation et de suivi est assez inégale d'une structure à une autre. La plupart des organisations ont mis en œuvre les activités de suivi telles que prévues dans le projet initial mais certaines ont eu plus de mal à mener à bien l'ensemble des activités.

Par conséquent, les statistiques de suivi dont nous disposons sont perfectibles car chaque service et structure à son mode de fonctionnement et une base de données du suivi des demandeurs d'asile propres.

Le travail d'harmonisation des données est un chantier ouvert mais qui prendra encore certainement du temps.

■ Site internet dédié à la diffusion des résultats du projet

Le site internet du projet est en ligne depuis le mois de décembre à l'adresse suivante : **http://www.dublin-project.eu.**

■ Réunion de travail à Vienne

La deuxième réunion de travail a eu lieu les 24 et 25 juin 2010 à Vienne. Les sujets abordés ont été les suivants :

- modalités d'utilisation et de transmission de la fiche individuelle de suivi entre partenaires ;
- simplification de la fiche individuelle de suivi ;
- confidentialité du traitement, de la transmission et de la conservation des données personnelles des demandeurs d'asile.

Lors de cette réunion, un certain nombre de documents ont par ailleurs été validés par l'ensemble des partenaires : déclaration de partenariat, autorisation de transmission de dossier à faire signer par le demandeur d'asile avant son transfert, fiche de procédure.

Les modèles de maquettes pour le site internet et la brochure d'information à destination des demandeurs d'asile ont enfin été validés par les partenaires.

6.3 - Un projet en développement constant

Le projet a suscité un véritable intérêt auprès des partenaires associatifs, et notamment dans des pays qui n'étaient pas couverts par le projet initial. Nous avons été sollicités ou avons sollicité des asssociations impliquées sur le suivi juridique des problématiques liées à l'application du règlement Dublin. Des liens ont été créés et des échanges se sont mis en place avec de nouveaux partenaires. Aujourd'hui le projet couvre 15 pays. À la liste initiale des pays couverts par le projet, se sont ajoutés : OSAR (Suisse), Dutch Council for refugees (Pays-Bas), Danish Refugee Council (Danemark), AITIMA (Grèce), Refugee Council Hessen (Allemagne), PIC (Slovénie), UK refugee council.

En 2011, et dans la perspective de la finalisation du projet, le coordinateur et les partenaires doivent organiser la conférence finale à Bruxelles. Un rapport final sera rédigé et édité afin de faire le bilan des actions mises en œuvre dans le cadre du projet et des recommandations seront élaborées au vu des observations qui pourront être faites à partir des études de cas et de l'analyse des pratiques des différents pays au regard de l'application du règlement Dublin et de leurs impacts.

Suite à la publication en octobre 2010 d'un appel à projets par le Fonds européen pour les réfugiés, Forum réfugiés a souhaité déposer un projet afin de poursuivre son action en cours dans le cadre du projet transnational Dublin. Une réponse est attendue pour le premier trimestre 2011.

L'expertise, le plaidoyer et le développement

7

7.1 - Veille réglementaire au niveau national et géopolitique

Durant l'année 2010, l'équipe chargée de la veille réglementaire au niveau national, en lien avec les salariés participant au Pôle asile, s'est attelée à accomplir le travail de collecte et d'analyse de l'information juridique (quelle soit réglementaire, législative ou jurisprudentielle) relative à l'asile, aux droits sociaux des demandeurs d'asile et des réfugiés et, plus largement, au droit des étrangers. L'information juridique recueillie, analysée et synthétisée est mise régulièrement à la disposition des salariés et des associations partenaires par le biais d'un bulletin de veille réglementaire mensuel et de notes techniques.

Les chargés de la veille réglementaire sont également à la disposition des salariés et des personnes (réfugiés, demandeurs d'asile, travailleurs sociaux…) et associations extérieures, pour leur fournir l'information et le conseil juridique dont ils ont besoin. En outre, l'équipe de la veille réglementaire contribue à la réflexion sur les choix des actions de Forum réfugiés et son positionnement, et éclaire la direction sur les instances concernées à saisir de certaines situations réglementaires (préfecture, OFPRA, ministère).

En l'absence du renouvellement d'un poste dédié à l'information sur les pays d'origine, l'activité de veille, de diffusion des informations et leur mise en ligne sur le site internet de l'association, a été réalisée par une stagiaire entre les mois d'avril et d'août. En lien avec le pôle asile, des notes de synthèse ont été élaborées, notamment sur les réfugiés palestiniens ou la Macédoine. Parallèlement, un travail de mutualisation des recherches sur les pays d'origine a été mis en place. Enfin, une réflexion a été engagée et un groupe de travail dédié à cette activité devrait être mis en place dès 2011.

7.2 - Veille et analyse sur les questions européennes

Dans le contexte de la nouvelle phase d'harmonisation de la politique européenne engagée en 2008, les questions européennes n'ont cessé d'occuper une place importante dans nos activités en 2010. Le travail de veille s'est poursuivi, au sein du Pôle européen et international de Forum réfugiés notamment, sur l'ensemble des questions touchant au droit d'asile en Europe. Ces différentes activités sont complétées par les nombreux échanges d'informations avec le secrétariat d'ECRE, les membres dudit réseau ou bien encore les autres partenaires associatifs français (au sein de la Coordination française du droit d'asile /CFDA par exemple).

En fonction de l'actualité européenne, Forum réfugiés a élaboré plus de 10 notes dans lesquelles l'organisation présente des éléments d'information et d'analyse, ainsi que ses recommandations. Ces notes ont été diffusées soit, directement auprès des autorités françaises, des instances européennes et internationales, ainsi qu'auprès de nos différents partenaires ; soit, par le biais de notre site Internet, de notre Journal ou de la partie Europe de notre Rapport annuel sur l'asile.

7.3 - Le plaidoyer en France et en Europe

Les équipes de Forum réfugiés et, plus particulièrement celles du bureau de Paris et de la veille réglementaire, ont concentré leurs activités sur l'élaboration d'un plaidoyer relatif à la défense du droit d'asile et des étrangers.

Ainsi, des rencontres régulières se sont tenues, entre autres, au ministère de l'Immigration, à l'OFPRA, à l'OFII, à l'Assemblée nationale et au Sénat, en vue de faire part de nos préoccupations et de proposer des solutions pour une meilleure politique nationale en matière d'asile.

Forum réfugiés s'est plus particulièrement saisi des dossiers suivants :

- **Pays d'origine sûrs (POS) :** en prévision de la révision de la liste des pays d'origine sûrs par le Conseil d'administration de l'OFPRA du 13 novembre 2009, les équipes ont réalisé un travail de collecte d'information et d'analyse de la situation des pays ciblés pour informer les membres du CA. Ce travail a surtout permis d'alimenter le contentieux devant le Conseil d'État et d'obtenir le retrait de plusieurs pays de la liste adoptée fin 2009.

- **Projet de loi sur l'immigration, l'intégration et la nationalité :** depuis l'enregistrement à l'Assemblée nationale du projet, en mars 2010, Forum réfugiés a interpellé les parlementaires pour leur faire part de ses inquiétudes et recommandations. Des rencontres ont été organisées avec certains parlementaires, et l'association a pu présenter ses observations à la Commission des lois du Sénat le 15 décembre 2010. Parallèlement, Forum réfugiés a conduit un plaidoyer commun avec les quatre associations intervenant dans les Centres de rétention administrative (CRA) constituées

en comité de pilotage. Dans ce cadre, elles ont fait remonter leurs observations au ministre de l'Immigration en septembre 2010 et ont enclenché des démarches conjointes auprès des députés et sénateurs sur lesquelles elles ont communiqué.

◗ **Procédure Dublin II et renvoi vers la Grèce :** sur la base d'informations concordantes rendues publiques notamment par le HCR et le Commissaire européen aux droits de l'homme, Forum réfugiés a renouvelé son initiative d'avril et août 2008 en demandant au ministre de l'Immigration et aux préfets de suspendre les transferts de demandeurs d'asile vers la Grèce. Dans cette démarche, Forum réfugiés s'est associé à France terre d'asile et à ECRE (Conseil européen aux réfugiés et exilés).

◗ **Harmonisation de la politique européenne :** Des rencontres ont été organisées avec les différents protagonistes au niveau national et européen. Pour ne citer que quelques exemples : au niveau national, dans le cadre d'une audition au Sénat, Forum réfugiés a eu l'opportunité de présenter et défendre son analyse et ses recommandations quant aux propositions de la Commission de refonte des directives dites « qualification » et « procédures ».

Au niveau européen, dans le cadre de sa visite en France les 19 et 20 mai, Thomas HAMMARBERG, Commissaire aux droits de l'Homme au Conseil de l'Europe, a rencontré Forum réfugiés afin d'échanger, entre autres, sur les enjeux de la nouvelle phase d'harmonisation et entendre les positions de notre organisation.

Outre les différentes notes susmentionnées et courriers spécifiques, un document présentant un état des lieux de l'asile en Europe et des enjeux de la seconde phase d'harmonisation a été élaboré et adressé à nos différents interlocuteurs : « Pour un Régime d'asile européen commun protecteur et pleinement respectueux de la Convention de Genève - Recommandations de Forum réfugiés ».

7.4 - Le développement partenarial

En 2010, le Bureau de Paris de Forum réfugiés a renforcé son travail vis-à-vis des partenaires nationaux et internationaux avec l'objectif de présenter le travail et les positions de Forum réfugiés, mais aussi de prospecter sur les possibilités de développement de nouveaux projets.

■ Les associations françaises

Nous avons eu des contacts réguliers avec plusieurs associations basées à Paris et à Bruxelles, telles que la Maison des journalistes, le Service jésuite des réfugiés - France, Reporters sans frontières, France terre d'asile, l'AFTAM, l'Ordre de Malte, le Secours catholique et l' ASSFAM.

Nous avons également pris part aux groupes de travail des réseaux de la CFDA et de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (ANAFE).

■ Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE)

Forum réfugiés a répondu à de nombreuses demandes d'information émanant des membres d'ECRE sur la jurisprudence française en matière de renvoi vers la Grèce en application du règlement Dublin II et le traitement par l'OFPRA et la CNDA des demandes émanant de demandeurs somaliens, l'apatridie et les droits conférés aux bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Forum réfugiés a aussi participé à différentes réunions organisées par ECRE (conférence annuelle, groupe de travail sur les systèmes d'asile européens) qui offrent l'occasion d'échanger des informations et de tisser des liens avec les partenaires européens et permettent de discuter des stratégies de plaidoyer à mettre en œuvre.

■ L'Agence européenne des droits fondamentaux

En février 2010, Forum réfugiés est devenu membre de la Plateforme des droits fondamentaux de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), qui regroupe près de 320 organisations. Forum réfugiés a participé au mois d'avril à la troisième réunion annuelle de la Plateforme, à Vienne.

■ L'Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Le partenariat entre Forum réfugiés et l'OIM s'est poursuivi et renforcé en 2010. Ainsi, Forum réfugiés participe depuis juillet 2010 à la mise en œuvre d'un projet d'étude européen initié par l'OIM à Budapest, intitulé « bonnes pratiques pour une approche coordonnée de l'assistance aux mineurs non-accompagnés demandeurs d'asile ». Dans le cadre de ce projet, Forum réfugiés est notamment amené à rencontrer des acteurs clés de l'accueil des mineurs isolés sur tout le territoire national, développant ainsi son réseau et les échanges d'expérience sur le sujet.

Afin de contribuer au développement des bonnes pratiques dans l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile et réfugiés en Europe, Forum réfugiés a également participé à une rencontre avec la délégation du ministère de l'Intérieur de Turquie organisée par l'OIM en avril 2010.

■ Le partenariat avec le HCR

L'année 2010 a vu la reconduction pour la 8e année consécutive de l'accord de partenariat qui lie Forum réfugiés et la représentation française du HCR, dans le but de renforcer les capacités des bénévoles en matière d'accompagnement administratif et juridique des demandeurs d'asile dans la procédure d'asile. La réalisation de l'Accord a inclus une activité de conseil mais aussi la diffusion et l'analyse d'informations juridiques et géopolitiques ainsi que l'organisation de sessions de formation, soit au siège de Forum réfugiés sur une base trimestrielle, soit sur les sites des associations de bénévoles au gré de leurs besoins. Comme les années précédentes, une centaine d'heures de formation a ainsi été dispensée principalement sur l'aide au récit OFPRA et l'aide au recours CNDA.

En 2011, l'accord devrait être reconduit avec une extension du bassin d'intervention sur la région Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Pour la première fois, à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié et la sortie du 10e rapport annuel sur l'asile de Forum réfugiés, a été organisée à Paris une conférence de presse conjointe avec le HCR, au Centre d'accueil de la presse étrangère.

Aussi, la marche des parapluies à Lyon s'est déroulée en présence de Monsieur Francisco Galindo Velez, alors représentant en France du Haut Commissariat des Nations-unies pour les réfugiés, qui a défilé et pris la parole à l'arrivée de la marche.

■ Liens avec la Recherche

Depuis fin 2009, Forum réfugiés accueille et finance un projet de recherche scientifique sur trois ans en concluant une Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE). Ce dispositif de l'Association nationale recherche technologie (ANRT) établit, autour de la rédaction et de la soutenance d'une thèse, un partenariat entre Forum réfugiés, un doctorant et le laboratoire droits, libertés et territoires de l'université Lumière Lyon 2. Les travaux portent sur la politique d'asile de l'Union européenne, plus spécialement sur la recomposition des frontières de l'asile en Europe. Ce projet a permis à l'association de développer des liens avec la recherche en 2010, le doctorant ayant représenté le projet porté par Forum réfugiés à l'occasion d'enseignements ou de rencontres universitaires.

8 La communication l'information, la documentation la formation

8.1 - Les publications et le site internet

■ Le rapport annuel

Pour la dixième année consécutive, Forum réfugiés a publié son Rapport annuel sur l'asile en France et en Europe : « l'asile, c'est d'abord une question de solidarité ». Il revient sur l'actualité internationale, décrypte les évolutions législatives et les débats de l'année écoulée afin d'éclairer les grands enjeux de l'asile aux niveaux international, européen et français.

Fait marquant cette année : la collaboration avec la maison d'éditions *La Dispute*, qui organise depuis le mois d'octobre 2010 sa diffusion en librairie, accroissant ainsi la visibilité de l'association auprès d'un public élargi. Imprimé à 900 exemplaires, le rapport annuel est diffusé gratuitement à 350 partenaires. Environ 300 exemplaires ont été vendus, que ce soit en vente directe par nos soins ou en librairie.

■ Le site internet

Les résultats 2010 :

- 91 389 visites ;
- 373 180 pages vues soit 4,08 pages par visite ;
- 250 visites par jour en moyenne ;
- 54 693 visiteurs uniques absolus ;
- 57,79% de nouvelles visites ;
- 3:05 minutes en moyenne passées sur le site ;

Voici deux graphiques montrant l'ensemble des connexions, sur les deux moitiés de l'année 2010 :

Du 1er janvier 2010 au 30 juin 2010 :

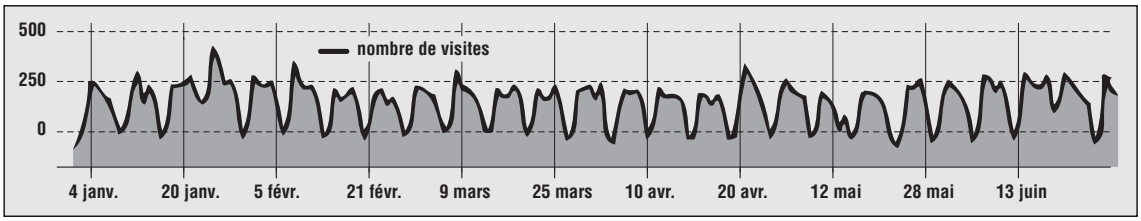

Du 1er juillet 2010 au 31 décembre 2010 :

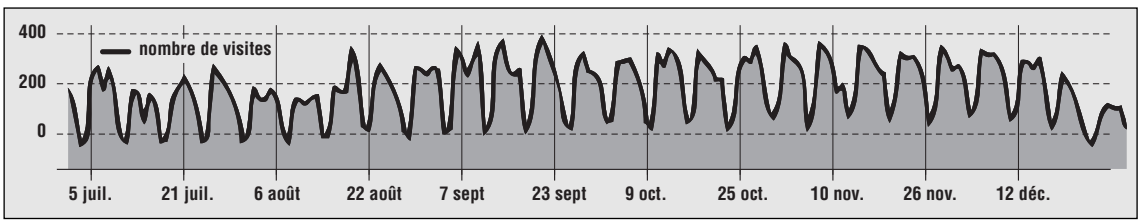

Outre la baisse de fréquentation sur les mois de juillet, août et décembre, nous avons pu constater que la deuxième moitié de l'année 2010 a été moins fructueuse pour le site de Forum réfugiés en termes de pages vues ou de temps passé sur le site. Ceci s'expliquant par la baisse du nombre de nouveautés sur le site due à la réorganisation interne de l'association mais également au fait que les activités, notamment de sensibilisation, ont été moins importantes sur la deuxième moitié de l'année.

Cet effet « dents de scie » s'explique par une fréquentation du site principalement pendant les heures de bureau, les creux correspondant aux week-ends. Le site internet de Forum réfugiés est donc avant tout un outil de travail. Son contenu doit, le plus

possible, s'adapter à un public de professionnels évoluant sur la question du droit d'asile, des réfugiés, de la protection sociale, etc. Néanmoins, des pistes de développement importantes doivent être envisagées pour augmenter la fréquentation du site internet de Forum réfugiés par le grand public. En 2011, le 60e anniversaire de la convention de Genève devrait permettre de développer l'audience du site de Forum réfugiés.

■ Le journal

Au cours de cette année 2010, cinq numéros du journal de Forum réfugiés ont été publiés. Un numéro spécial a été consacré aux Marches des parapluies qui ont eu lieu autour de la journée mondiale du réfugié (voir p. 88) dans huit pays.

Le journal est le reflet de notre expertise et de notre travail de terrain : il traite des questions d'accueil et d'accompagnement des personnes, apporte des informations sur les pays d'origine, analyse les politiques d'asile et d'intégration aux niveaux national et européen.

Le journal est édité à 11 200 exemplaires et diffusé à environ 9 000 exemplaires.

8.2 - La communication

Nous avons publié en 2010, 22 communiqués de presse sur l'actualité. Ceux-ci ont porté sur les thèmes suivants :

■ Projet de loi sur l'immigration

Aide médicale d'Etat : un mauvais calcul ! // 05 novembre 2010

Projet de loi relatif à l'immigration : Forum réfugiés demande aux sénateurs de ne pas adopter un texte déséquilibré, qui vient rogner l'exercice de droits fondamentaux // 14 octobre 2010

Les cinq associations présentes dans les centres de rétention administrative rappellent leur opposition unanime au projet de loi sur l'immigration qui est présenté ce jour à l'assemblée nationale // 28 septembre 2010

Examen du projet de loi sur l'immigration, l'intégration et la nationalité // 27 septembre 2010

Les cinq associations présentes dans les centres de rétention administrative dénoncent unanimement le projet de loi sur l'immigration // 03 septembre 2010

Projet de loi sur l'immigration : des mesures de plus en plus restrictives à l'égard des étrangers // 09 avril 2010

Projet de loi Besson : une limitation des droits des étrangers inacceptable // 01 avril 2010

■ Ouverture de places CADA et urgence

Forum réfugiés et ALYNEA ouvrent 200 places d'hébergement à Lyon // 09 décembre 2010

Inauguration du Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Montmarault (Allier) **et Journée « portes ouvertes »** // 01 novembre 2010

Forum réfugiés ouvre un Centre d'accueil pour demandeurs d'asile à Montmarault (Allier) // 08 juillet 2010

■ Réfugiés de Bonifacio

Réfugiés de Bonifacio : Forum réfugiés prend acte du retour à la normalité et poursuit l'accompagnement des demandeurs d'asile // 25 janvier 2010

La place des réfugiés de Bonifacio n'est pas dans les centres de rétention // 24 janvier 2010

Réfugiés de Bonifacio : les personnes qui sollicitent la protection de la France doivent bénéficier du plein accès à la procédure d'asile // 22 janvier 2010

■ Conseil d'Etat et POS

« Pays d'origine sûrs » : Forum réfugiés, France terre d'asile et huit autres associations obtiennent du Conseil d'Etat le retrait de quatre pays de la liste // 26 juillet 2010

Liste des pays d'origine sûrs : Forum réfugiés et France terre d'asile saisissent le Conseil d'Etat // 04 février 2010

■ Crise du DNA et chiffres de l'accueil

Crise de l'accueil des demandeurs d'asile : une situation dramatique Communiqué commun Forum réfugiés et France terre d'asile // 29 avril 2010

L'augmentation du nombre des demandes d'asile s'est poursuivie en 2009 // 09 avril 2010

■ Droit de l'enfant

Asile, immigration : Forum réfugiés appelle à une meilleure prise en compte de l'intérêt supérieur des enfants // 19 novembre 2010

■ Réinstallation

La France accueille de nouveaux Irakiens en besoin de protection // 08 novembre 2010

■ Règlement Dublin

Forum réfugiés, France terre d'asile et le CERE appellent la France à suspendre les transferts de demandeurs d'asile vers la Grèce ! // 29 octobre 2010

■ CRA

CRA : Mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits // 21 janvier 2010

■ Situation à Calais

Impasse du Calaisis : pas d'autre issue qu'européenne // 08 février 2010

Certains ont été publiés en partenariat avec d'autres associations notamment sur les CRA, l'Europe ou encore le DNA.

8.3 - Le centre de documentation

L'année 2010 est une année de transition pour le centre de documentation de Forum réfugiés puisque nous avons amorcé la fusion progressive de notre fonds avec celui du centre de documentation du Cosi, installé depuis le mois de juillet 2010 à la maison du réfugié de Forum réfugiés.

Dans la continuité du travail préparatoire amorcé en 2009 concernant la mise en place d'une politique documentaire et d'un plan de classement communs entre les deux fonds, l'année 2010 a été consacrée à la mise en œuvre de la fusion : le travail a consisté à sélectionner les documents à conserver et à les déménager mais aussi, et surtout, à effectuer le travail de cotation des ouvrages en fonction du plan de classement commun (plus de 1 000 fiches à créer et à renseigner).

Le centre de documentation a poursuivi sa politique d'acquisition (45 ouvrages en 2010) et tous les abonnements aux revues spécialisées ont été renouvelés.

Le centre de documentation fusionné, géré par une documentaliste qualifiée est à la disposition des salariés et du public.

Une revue de presse électronique quotidienne, à destination des salariés, est réalisée par le secteur communication.

8.4 - La formation

Le travail de diagnostic et de renforcement du secteur formation de Forum réfugiés lancé en 2009, a porté ses fruits en 2010 : le centre de formation de l'association a connu un développement exceptionnel cette année, traduit à la fois en termes de volume d'actions, de diversification de notre offre et de visibilité sur le marché.

Le nombre d'actions a doublé en 2010, passant de 40 à 80. Plus de 1 500 personnes ont été formées, 400 en formation, 1 100 lors d'interventions. Pour la première fois depuis sa création en 2006, le secteur est aujourd'hui autofinancé.
Dix nouvelles thématiques ont été proposées dans notre catalogue ou lors de formations sur site, concernant les champs de l'insertion des réfugiés, de la santé mentale, de la distanciation en travail social, des informations sur les pays d'origine ou encore des questions européennes.
Deux réponses à des appels d'offre portant sur des projets de formation (mineurs isolés, droit des étrangers) ont par ailleurs obtenu des réponses favorables.

■ Les formations inscrites dans le catalogue de formation

En 2010, notre catalogue a proposé 20 actions de formation (contre 11 en 2009). D'une durée d'un ou deux jours, ces sessions s'adressent principalement à des professionnels travaillant dans le secteur de l'asile et des migrations désireux d'acquérir ou de développer leurs compétences dans le domaine.

Les thèmes suivants ont fait leur apparition dans le catalogue 2010 : le règlement européen Dublin, parentalité et exil, les violences faites aux femmes en situation de conflit, l'accompagnement de personnes exilées en souffrance psychique, l'insertion des réfugiés par l'emploi et le logement, enjeux interculturels liés à l'insertion socio-professionnelle des réfugiés, l'accueil des demandeurs d'asile en Europe.

177 personnes ont assisté à ces sessions de formation.

■ Les formations « sur site » à la demande

Près du quart du total des actions dispensées en 2010 l'ont été pour des formations « sur mesure », conçues pour des structures exprimant des besoins spécifiques en termes de formation - principalement des centres d'hébergement ou des associations (plateformes d'accueil, association de soutien aux étrangers…).

La quasi-totalité de ce type d'actions a été réalisée en dehors de la région Rhône-Alpes : de Nice à Mulhouse en passant par Vannes, Pau ou Orléans… 224 professionnels ont assisté à ces formations.

■ Les interventions

Depuis plusieurs années, Forum réfugiés intervient au sein de cursus organisés par divers centres de formation, dans le cadre d'interventions de courte durée (1/2 journée).

En 2010, nous avons été sollicités une quarantaine de fois par des instances universitaires, (Faculté Lyon 2, IEP), des écoles de formation en travail social (assistant de service social, éducateur spécialisé, CESF…), ou en développement local (CIEDEL).

Plus de 1 100 étudiants ont bénéficié de ces interventions, qui couvrent l'ensemble de nos champs de formation.

■ Répartition des thématiques de formation en 2010 (en nombre de formations)

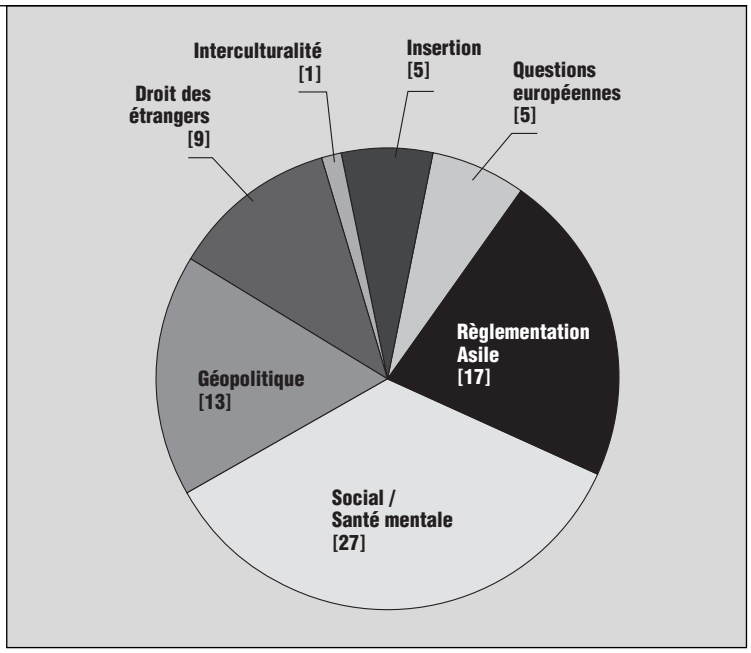

■ Les formateurs

Le secteur formation a mobilisé en 2010 le concours d'une trentaine de salariés formateurs occasionnels (une vingtaine en 2009), consolidant ainsi le groupe existant, et bénéficiant de huit nouveaux arrivants.

La professionnalisation de l'équipe pédagogique s'est poursuivie avec la participation cette année d'une dizaine de salariés à une formation de formateurs de trois jours. Un travail renforcé de capitalisation et de mutualisation des compétences de l'équipe pédagogique a également été effectué à travers un groupe de travail « formateurs » et la structuration d'un centre documentaire au service des formateurs.

Pour la première fois en 2010, six formateurs externes ont été recrutés pour certaines sessions, de manière à poursuivre la diversification de notre offre et pouvoir répondre à des sollicitations devenues importantes.

8.5 - La sensibilisation

■ La Journée mondiale du réfugié

La Journée mondiale du réfugié, qui se déroule tous les 20 juin, est un moment important de l'année à l'occasion duquel sont organisées, partout en France et dans le monde, des actions de sensibilisation du grand public sur la défense du droit d'asile. Depuis 2004, Forum réfugiés développe le concept de la « Marche des parapluies® » à Lyon, une opération simple, fortement visible et inscrite dans le calendrier des événements associatifs lyonnais.

Le nombre de personnes présentes a été évalué par les forces de l'ordre à environ 500 personnes, un peu moins que l'année précédente. Cependant nous avons noté une plus forte mobilisation des demandeurs d'asile et des réfugiés que les années antérieures. À l'issue du défilé, des animations ont été proposées à tous les participants (conte, repas et jeux pour les enfants, etc.).
Afin de donner plus d'ampleur à l'événement, nous avons souhaité renouveler l'expérience de la petite marche des parapluies à Vaulx-en-Velin, organisée en partenariat avec la SLEA, mais nous avons été obligé de revoir notre programme en raison du mauvais temps. Elle s'est transformée en barbecue abrité au sein du foyer de Vaulx-en-Velin. Les personnes accompagnées par cette structure nous ont également aidées pour l'organisation de l'événement de Lyon.
Nous avons bénéficié d'une couverture médiatique importante avec notamment des articles parus dans divers supports de presse papier mais également avec des interviews ou annonces sur des radios locales et des articles sur de nombreux sites internet.

Comme les années précédentes, une campagne d'information a été menée par le biais d'affiches, de flyers, mais également d'autocollants, de t-shirts et de cartes postales de sensibilisation.

■ Les actions de sensibilisation du public

Le jeu-parcours « Si j'étais réfugié »

Nous avons cette finalisé la création du jeu parcours que nous avons intitulé « Si j'étais réfugié ».
Nous avons pour l'instant surtout mené des actions en interne pour multiplier le nombre de personnes susceptibles d'animer ce jeu-pédagogique et avons mené quelques actions de sensibilisation auprès notamment d'école ou de partenaires. Nous espérons en 2011 pouvoir promouvoir plus largement ce jeu notamment dans le cadre du 60e anniversaire de la Convention de Genève.

Les autres interventions

Durant l'année 2010, nous avons réalisé 39 interventions (soit en moyenne trois par mois) auprès de structures variées, services municipaux, associations, écoles, universités, médias, cinémas sur des thématiques allant de la présentation simple des activités de Forum réfugiés à la question plus large des migrations forcées en passant par les parcours de vie des demandeurs d'asile.
Ces interventions ont représenté un total de 65 heures et nous ont permis de toucher plus de 540 personnes. Nous diffusons systématiquement à nos contacts nos outils de communication.

Liste des notes produites par Forum réfugiés en 2010 avec le soutien du Fonds européen pour les réfugiés

Notes produites par le secteur chargé de la veille règlementaire :

- Recevabilité des recours à la CNDA
- Report d'audience à la CNDA
- Mineurs isolés étrangers
- Refus d'enregistrement à l'OFPRA
- Nationalité et résidence habituelle
- Aide juridictionnelle à la CNDA
- Recours en rectification d'erreur matérielle devant la CNDA
- Transfert d'une protection obtenue avant l'entrée en France
- Principe de l'unité de famille
- Conjoint de Français
- Parent d'enfant français
- Naturalisation des personnes bénéficiaires d'une protection internationale
- Liberté de circulation des demandeurs d'asile et bénéficiaires d'une protection internationale
- Rapprochement familial
- Regroupement familial

Notes produites par le bureau de Paris :

- La proposition de réforme du règlement Dublin : polémique autour de la solidarité intra-européenne
- Vers la création du Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA)
- La proposition de refonte de la directive procédure
- La proposition de refonte de la directive qualification
- Réponses et recommandations de Forum réfugiés au questionnaire transmis par le Sénat dans le cadre d'une audition (en date du 27.04.2010) sur les propositions de refonte des directives dites qualification et procédure
- Le programme européen de réinstallation revisité par le Parlement européen
- Des capacités opérationnelles renforcées pour Frontex, mais à quel prix ?
- Le Plan d'action sur les mineurs étrangers isolés : la nécessité d'une approche européenne concertée
- Forum réfugiés devient membre de la Plate-forme des droits fondamentaux (FRP) au sein de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)
- Forum réfugiés participe à la 3ème Rencontre de la FRP à Vienne, les 15 et 16 avril 2010
- Réflexions sur l'article 8(6) de la directive retour : sur la mise en œuvre de système de contrôle des retours forcés
- L'accueil des demandeurs d'asile en Belgique ; en Pologne ; en Italie et en Allemagne.

Les contacts internes au 30 avril 2011

■ Siège social

Sihame Hamani
(secrétariat accueil)
04 78 03 74 45

Jean-François Ploquin
(directeur)

Céline Gouin
Maude Perrussel Morin
Anne Muselli
Sarah Lamort
Julie Chambon
Christelle Bonville

Julien Garbit
(chef de service Gestion)
04 37 57 19 80

Agnès Foudil
Davide Russo
Stéphanie Di Mambro
Jean-René Moke Belongo
Menna Kandil
Céline Croze
Delphine Serveton

Anna Eck
Virginie Molinet

Karine Jaume
Samia Zair

Malika Benzineb
(dir. accueil & asile)

Sandrine Desroches
Delphine Escalier
Violaine Goddet
Tahar Khalfoune

Mohamed Diab
(dir. intégration)

Gérald Julien
Alexis Hadzopoulos
Chloé Monin
Mourad Talbi

■ Bureau Paris

Sophie Attuil
Jessica Peron
Matiada Ngalikpima
01 45 41 67 71

■ Maison du réfugié

Choumeïssa Chaouch
(secrétariat)
04 72 77 68 02

Isabelle Gauthier
(chef de service)

Michel Hakkoum
Aurélie Bonneaud
Valérie Meynier
Emilie Soddu
Laure Ovtcharenko
Zahar Bouali
Lydiane Dumas
Marine Jeannin
Youn Le Beller

■ Centre de transit

Frédérique Muzard
(secrétariat)
04 37 57 16 49

Nora Saoudi
(chef de service)

Adeline Toure
Raphaelle Goyet
Aude Chabanne
Sébastien Barrale
Geoffrey Pereau
Virginie Ligier
Patrick Jaen
Nicolas Decelle
Elsa Lafitte

■ CADA Lamartine

Hanane El Guedar
(secrétariat)
04 78 79 16 05

Nicolas Jeune
(chef de service)

Claire Tripier
Anne Juenet
Marianne Colovray
Antoine Lachaux
Anouk Mével

■ CADA Nicolas Garnier

Claire Philippon
(secrétariat)
04 72 81 68 13

Franck Gomez
(chef de service)

Mikis Charalambos
Emilie Deudon
Stéphanie Colmagne
Maud Hofelin
Guilène Berthaud

■ CADA Général Frère

Monia d'Andréa
(secrétariat)
04 78 78 84 00

Ouzna Khalfoune
(chef de service)

Muriel Ros
Alexandre Peillon
Amal Boulmane
Cécile Lequien
Delphine Morinière

■ CADA Hélène Boucher

Ainice Baccouche
(secrétariat)
04 72 37 62 21

Loïc Morvan
(chef de service)

Régis Dallard
Isabelle Pineau
Eric Spielmann
Mélanie Roussel
Aurélie Tissot

■ CADA Montmarault

Agnès Antoine
(secrétariat)
04 70 02 21 42

Jean-Philippe Morel
(chef de service)

Marie Mahi
Stéphane Roediger
Angélique Libeyre
Alfred Karaj

■ CPH / CADA-IR / Territoire 1

Viviane Altounian
(secrétariat)
04 78 76 53 20

William Montoro
(chef de service)

Géraldine Villard
Djilali Brija
Cyrielle Paccard
Laurence Denavit
Céline Redon
Isabelle Wykowski
Séverine Piot
Rémi Court
Rémi Rovidati

■ Sas Lamartine

Hadia Bougahgouh
Alice Beganovic
Magaly Terrand
Adrien Delorme

■ Centre de santé

Nathalie Delorme
(secrétariat)
04 78 03 07 59

Caroline Martinez
(chef de service)

Corella Damiani
Séverine Masson
Innocent Moussa
Abdoulkafi Ali Ismael
Marie-Françoise Chary

■ Rétention administrative

Assane Ndaw
(adjoint de direction)

— CRA Lyon
04 72 23 81 64
Christelle Palluel
(chef de service)
Elodie Jallais
Julian Karagueuzian
Thomas Rapoport

— CRA Marseille
04 91 56 69 56
Valérie Bonhomme
(chef de service)
Yassin Amehdi
Guy-Vincent Decosterd
Rebecca Bourgin

— CRA Nice
04 93 55 68 11
Ingeborg Verhagen
(chef de service)
Maud Depresle

■ Plateforme de Nice

Marie Brignole
(secrétariat accueil)
04 93 37 22 10

Violaine Tewari
(chef de service)

Marie-Clémence Ihumure
Samer Al Khaled

■ Couvent de la Tourette

Elisabeth Varloud
Pauline Laurent

Les sigles utilisés

ACAL : Association collective pour l'accès au logement
ADES : Association départementale pour l'éducation à la santé
ADHEC : Association pour l'étude du dépistage de l'hépatite C.
AFEV : Association de la fondation étudiante pour la ville
AFPA : Association nationale pour la formation des adultes
ALS : Association de lutte contre le sida
ALT : Allocation logement temporaire
ALPES : Association lyonnaise de promotion et d'éducation sociale
AME : Aide médicale d'Etat
AMS : Allocation mensuelle de subsistance
ANAFE : Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers
APRF : Arrêté préfectoral de reconduite à la frontière
APS : Autorisation provisoire de séjour
ASE : Aide sociale à l'enfance
ASLL : Accompagnement social lié au logement
ASPA : Allocation de solidarité pour les personnes âgées
ATA : Allocation temporaire d'attente
CADA : Centre d'accueil pour les demandeurs d'asile
CADA-IR : CADA -Insertion réfugiés
CAI : Contrat d'accueil et d'intégration
CAF : Caisse d'allocations familiales
CDHS : Centre départemental d'hygiène sociale
CEDH : Cour européenne des droits de l'homme
CESEDA : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CFDA : Coordination française pour le droit d'asile
CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CIOD : Cellule interface offre demande
CMP : Centre médico-psychologique
CMU / CMUC : Couverture maladie universelle / complémentaire
CNDA : Cour nationale du droit d'asile
COSI : Centre d'information et de solidarité avec l'Afrique
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
CPH : Centre provisoire d'hébergement
CRA : Centre de rétentioin administrative
DDASS : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DDTEFP : Direction départementale et régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
DNA : Dispositif national d'accueil
DRASS : Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
ECRE ou CERE : Conseil européen pour les réfugiés et les exilés
ENSP : Ecole nationale de la santé publique
FER : Fonds européen pour les réfugiés
FLE : Français langue étrangère
FNARS : Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
FSL : Fonds de solidarité pour le logement
IAC : Instance d'admission concertée
ICMC : International catholic migration commission
ITF : Interdiction du territoire français
MDPH : Maison départementale des personnes handicapées
MDR : Maison du département du Rhône
MIE : Mineurs isolés étrangers
MRIE : Mission régionale d'information sur l'exclusion
OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration
OFPRA : Office français de protection des réfugiés et apatrides
OIM : Organisation internationale pour les migrations
OPAC : Office public d'aménagement et de construction
OQTF : Obligation de quitter le territoire français
PASS : Permanence d'accès aux soins de santé
POS : Pays d'origine sûrs
PMI : Protection maternelle et infantile
RSA : Revenu de solidarité active
SACVL : Société anonyme de construction de la ville de Lyon
SIAL : Service inter administratif logement
UNHCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

Le terme de “réfugié”
s’appliquera à toute personne (…) qui,
(…) craignant avec raison d’être persécutée du fait de sa race,
de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance
à un certain groupe social ou de ses opinions politiques,
se trouve hors du pays dont elle a la nationalité
et qui ne peut ou, du fait de cette crainte,
ne veut se réclamer de la protection de ce pays.

Article 1A.2 de la Convention de Genève

forumréfugiés
www.forumrefugies.org

Forum réfugiés // Siège social
28 rue de la Baïsse - BP 71054
69612 Villeurbanne CEDEX
T + 33 (0)4 78 03 74 45
F + 33 (0)4 78 03 28 74
E-mail : direction@forumrefugies.org
Site internet : **www.forumrefugies.org**

nathalie navarre graphiste[s] 04 78 28 55 44 • mai 2011